2 20

SOLD BY
GEO. HARDING,
64 GREAT RUSSELL STREET,
LONDON, W.C.

ELEMENS

DU

COMMERCE.

PREMIERE PARTIE.

V.5472

ELEMENS

DU

COMMERCE.

PREMIERE PARTIE.

[par F. Veron de Forbonnais]

Nulla magis præsens fortuna laborum.
Georg. Liv. III.

SECONDE EDITION.

127149
14.4.13

A LEYDE,

Et se trouve à Paris,

Chez
- BRIASSON, rue Saint Jacques.
- DAVID l'aîné, rue Saint Jacques.
- LE BRETON, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe.
- DURAND, rue Saint Jacques.

M. DCC. LIV.

by F. Veron de Forbonnais

AVERTISSEMENT.

QUELQUES-UNS des Chapitres qui compoſent cet Ouvrage, ont déja paru dans l'Encyclopédie, à un petit nombre de changemens près, que j'ai cru néceſſaires. Le reſte y aura place à ſon tour, s'il en eſt jugé digne. Je ſens combien mon travail doit perdre à paroître ainſi iſolé : mais la matiere du Commerce appartient à toutes les claſſes des Citoyens, & cet intérêt général m'a paru devoir être préféré.

Ce n'eſt pas cependant que je me flatte d'être utile à tous ceux qui pourroient entreprendre la lecture de ce Traité : je dois même les prévenir qu'il n'eſt point écrit pour ceux qui liſent, afin de s'épargner la peine de penſer.

Mon plan a été de convaincre ; & pour être convaincu, il faut avoir médité.

On doit s'attendre à ne trouver ici que des choſes qui ont déja été penſées, ou qui ont pû l'être très-facilement. J'ai tâché de ranger les idées qui naiſſent du fond de la matiere, dans leur ordre naturel ; de développer l'origine des principes, leur enchaînement mutuel & néceſſaire.

J'ai dû être court, pour rendre ces rapports plus ſenſibles ; & ſi la clarté n'en ſouffre point, j'aurai rempli l'engagement que je m'étois formé. J'ai même ſacrifié à cette clarté pluſieurs conſéquences très-importantes, mais peut-être un peu compliquées au premier coup-d'œil : content, ſi j'ai pû contribuer à mettre mes concitoyens en

état de goûter un jour des Ouvrages plus profonds ſur cette matiere ; & de porter dans l'examen des parties de détail, cette combinaiſon de vûe & cette unité de principes, ſans leſquelles l'eſprit marche toujours au haſard.

J'ai fait à cette ſeconde édition quelques legeres additions qui m'ont paru utiles à l'inſtruction du plus grand nombre de mes lecteurs : & elles ſeront raſſemblées dans un Appendix qui ſe délivrera *gratis* à ceux qui ont la premiere édition.

J'euſſe profité de la réimpreſſion de cet ouvrage pour lui donner ce qui lui manque au gré de quelques perſonnes, s'il m'eût été poſſible de le faire en lui conſervant ce qu'il a. J'aime beaucoup mieux que mes talens ſoient ſoupçonnés que mon zele & ma

reconnoiſſance pour l'indulgence que j'ai éprouvée. Si cependant une ſeconde lecture de ces Elémens eſt capable de développer à la plûpart des lecteurs, comme j'ai lieu de le croire d'après l'expérience, des idées qu'ils n'avoient pas ſaiſies à la premiere lecture, la forme que j'ai employée aura ſes faces d'utilité. Car les forces de l'eſprit s'énervent ſi elles ne ſont entretenues par un exercice modéré; & le ſavoir véritable n'eſt jamais le fruit que d'une véritable étude. Je ſens que ce n'eſt point à moi à décider, ſi dans les matieres abſtraites la clarté conſiſte dans la netteté des idées d'où dérivent l'ordre de leur expoſition & la juſteſſe de l'expreſſion; ou bien dans l'étendue des explications: mais c'eſt

un point à examiner avant de me juger.

Quelques-uns ont penſé que je n'aurois pas dû traiter du Commerce comme ſcience. Je conviens que l'ouvrage eût été plus piquant ; & ſi l'entrepriſe a des difficultés, elles naiſſent bien moins du fonds même, que des circonſtances : la carriere eſt ouverte. Je me contenterai de dire que le point de vûe ſous lequel j'ai enviſagé la matiere, eſt utile par pluſieurs raiſons.

L'ordre auquel m'a conduit la méthode que j'ai préférée, aide infiniment la mémoire : l'inſtruction qu'elle porte eſt plus prompte, plus ſûre, plus étendue. Il eſt vrai qu'il faut réflechir, & avant d'entreprendre cette lecture ſe demander ſérieuſement à ſoi-même, ſi l'on

cherche à ſavoir ou à paroître ſavoir.

Enfin je crois avoir rendu ſervice au Commerce, de l'avoir fait connoître comme ſcience dans une nation qui n'y avoit attaché pendant long-tems qu'une idée méchanique, & chez laquelle l'idée du noble n'eſt pas toujours jointe à celle de l'utile bien reconnu. La politique & l'humanité aſſigneront au Commerce une place honorable parmi les autres ſciences ; & la profeſſion du Commerce ſera noble, lorſque ceux que leur rang ou leur génie diſtinguent des autres hommes, parleront en ſa faveur.

TABLE
DES CHAPITRES.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. *DU Commerce en général.* Page 1.
CHAP. II. *De la Concurrence.* p. 91.
CHAP. III. *De l'Agriculture* 104.
CHAP. IV. *Des Manufactures ou du travail industrieux.* 261.
CHAP. V. *De la Navigation.* 343.

SECONDE PARTIE.

CHAP. VI. *DEs Colonies.* p. 1.
CHAP. VII. *Des Assûrances.* 50.

TABLE DES CHAP.

CHAP. VIII. *Du Change.* 74.
CHAP. IX. *De la Circulation de l'Argent.* 117.
CHAP. X. *Du Crédit.* 227.
CHAP. XI. *Du Luxe.* 276.
CHAP. XII. *De la Balance du Commerce.* 320.

ELEMENS DU COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

Du Commerce en général.

PAR le mot de *Commerce* on entend dans le ſens général, *une communication réciproque*. Il s'applique plus particulierement à la communication que les hommes ſe font entr'eux des productions de leurs terres & de leur induſtrie.

La providence infinie dont la nature eſt l'ouvrage, a voulu par la variété qu'elle y répand mettre les

hommes dans la dépendance les uns des autres. L'Être Suprême en a formé les liens, afin de porter les peuples à conſerver la paix entr'eux, à s'aimer, & afin de réunir le tribut de leurs louanges, en leur manifeſtant ſon amour & ſa grandeur, par la connoiſſance des merveilles dont il a rempli l'univers. C'eſt ainſi que les vûes & les paſſions humaines rentrent dans l'ordre inaltérable des décrets éternels.

Cette dépendance réciproque des hommes par la variété des denrées qu'ils peuvent ſe fournir, s'étend ſur les beſoins réels ou ſur des beſoins d'opinion.

Les denrées d'un pays en général ſont les productions naturelles de ſes terres, de ſes rivieres ou de ſes mers, & celles de ſon induſtrie. Les productions de la terre telles que

nous les recevons des mains de la nature, appartiennent à l'agriculture. Les productions de l'induſtrie ſe varient à l'infini : mais on peut les ranger ſous deux claſſes.

Lorſque l'induſtrie s'applique à perfectionner les productions de la terre ou à changer leur forme, elle s'appelle *manufacture*.

Les matieres qui ſervent aux manufactures s'appellent *matieres premieres*.

Lorſque l'induſtrie crée de ſon propre fonds ſans autre matiere que l'étude de la nature, elle appartient aux arts libéraux.

Les productions des rivieres ou des mers appartiennent à la *péche*.

La nourriture & le vêtement ſont nos ſeuls beſoins réels. L'idée de la commodité n'eſt dans les hommes qu'une ſuite de ce premier ſenti-

ment ; comme le luxe à ſon tour eſt une ſuite de la comparaiſon des commodités ſuperflues dont jouiſſent quelques particuliers.

Le Commerce doit ſon origine à ces trois ſortes de beſoins ou de néceſſités que les hommes ſe ſont impoſées. L'induſtrie en eſt le fruit & le ſoutien tout à la fois : chaque choſe qui peut être communiquée à un homme par un autre pour ſon utilité ou pour ſon agrément, eſt la matiere du Commerce. Il eſt juſte de donner un équivalent de ce que l'on reçoit : telle eſt l'eſſence du Commerce qui conſiſte dans un échange. Son objet général eſt d'établir l'abondance des matieres néceſſaires ou commodes ; enfin ſon effet eſt de procurer à ceux qu'il occupe les moyens de ſatisfaire leurs beſoins.

La communication générale entre

les hommes répandus ſur la terre, ſuppoſe l'art de traverſer les mers qui les ſéparent, ou la *navigation*. Elle fait un nouveau genre d'induſtrie & d'occupation entre les hommes.

Toute navigation emporte avec elle diverſes ſortes de riſques : les particuliers ont imaginé de les évaluer, & de s'en charger moyennant une ſomme ; ce qui forme une nouvelle branche de commerce appellée *aſſûrance*.

Les hommes étant convenus que l'or & l'argent ſeroient le ſigne des marchandiſes ; & depuis ayant inventé une repréſentation des métaux mêmes, ces métaux devinrent marchandiſe. Le Commerce qui s'en fait eſt appellé *commerce d'argent* ou *du change*.

Les peuples intelligens qui n'ont pas trouvé dans leurs terres de quoi

ſuppléer aux trois eſpeces de beſoins, ont acquis des terres dans les climats propres aux denrées qui leur manquoient : ils y ont envoyé une partie de leurs hommes pour les cultiver, en leur impoſant la loi de conſommer les productions du pays de la domination. Ces établiſſemens ſont appellés *colonies*.

Ainſi l'agriculture, les manufactures, les arts libéraux, la pêche, la navigation, les colonies, les aſſûrances, & le change, forment huit branches de Commerce ; le produit de chacune n'eſt point égal, mais tous les fruits en ſont précieux.

Lorſque le Commerce eſt conſidéré par rapport à un corps politique, ſon opération conſiſte dans la circulation intérieure des denrées du pays ou des colonies, l'exportation de leur ſuperflu, & l'importation

des denrées étrangeres, ſoit pour les conſommer, ſoit pour les réexporter.

Lorſque le Commerce eſt conſidéré comme l'occupation d'un citoyen dans un corps politique, ſon opération conſiſte dans l'achat, la vente, ou l'échange des marchandiſes dont d'autres hommes ont beſoin, dans le deſſein d'y faire un profit.

Nous examinerons le Commerce ſous ces deux points de vûe particuliers; mais auparavant il eſt bon de connoître comment il s'eſt établi dans le monde & les diverſes révolutions qu'il a eſſuyées.

D'après l'idée générale que nous venons d'en donner, il eſt conſtant qu'il a dû exiſter dès que la terre a eu des habitans: ſa premiere époque a été le partage des différentes occupations entr'eux.

Caïn cultivoit la terre, Abel gardoit les troupeaux, depuis Tubalcaïn donna des formes au fer & à l'airain : ces divers arts ſuppoſent des échanges.

Dans les premiers tems ces échanges ſe firent en nature, c'eſt-à-dire que telle quantité d'une denrée équivaloit à telle quantité d'une autre denrée. Tous les hommes étoient égaux, & chacun par ſon travail ſe procuroit l'équivalent des ſecours qu'il attendoit d'autrui : mais dans ces années d'innocence & de paix, on ſongeoit moins à évaluer la matiere des échanges, qu'à s'en aider réciproquement.

Avant & après le déluge, les échanges dûrent ſe multiplier avec la population ; alors l'abondance ou la rareté de certaines productions, ſoit de l'art, ſoit de la nature, en

augmenta ou en diminua l'équivalent. L'échange en nature devint embarraſſant.

L'inconvénient s'accrut encore avec le Commerce; c'eſt-à-dire, lorſque la formation des ſociétés eut diſtingué les propriétés, & apporté des modifications à l'égalité abſolue qui regnoit entre les hommes. La ſubdiviſion inégale des propriétés par le partage des enfans, les différences dans le terroir, dans les forces, & dans l'induſtrie, occaſionnerent un ſuperflu de beſoins chez les uns de plus que chez les autres; ce ſuperflu dut être payé par le travail de ceux qui en avoient beſoin, ou par de nouvelles commodités inventées par l'art. Son uſage fut borné cependant tant que les hommes ſe contenterent de ce qui étoit ſimple.

Sujets à l'injuſtice ils avoient eu beſoin de Légiſlateurs : la confiance établit des Juges, le reſpect les diſtingua, & bien-tôt la crainte les ſépara de leurs ſemblables. L'appareil & la pompe furent un des apanages de ces hommes puiſſans ; les choſes rares furent deſtinées à leur uſage, & le luxe fut connu. Il devint l'objet de l'ambition des inférieurs, parce que chacun aime à ſe diſtinguer ; la cupidité anima l'induſtrie : pour ſe procurer quelques ſuperfluités, on en imagina de nouvelles, on parcourut la terre pour en découvrir. L'extrême inégalité qui ſe trouvoit entre les hommes paſſa juſques dans leurs beſoins.

Les échanges en nature devinrent réellement impoſſibles : l'on convint de donner aux marchandiſes un ſigne commun. L'or, l'argent & le

cuivre furent choiſis pour les repréſenter. Alors il y eut trois ſortes de richeſſes : les richeſſes naturelles & artificielles, c'eſt-à-dire, les productions de l'agriculture & de l'induſtrie; les richeſſes de convention ou les métaux. Ce changement n'altéra point la nature du Commerce qui conſiſte toujours dans l'échange d'une denrée, ſoit pour une autre, ſoit pour des métaux. Réciproquement les métaux n'ont une valeur repréſentative que parce qu'ils ſont reçus en échange des denrées : on peut regarder ce changement comme une ſeconde époque du Commerce.

L'Aſie qui avoit été le berceau du genre humain ſe vit peuplée bien avant que les autres parties du monde fuſſent connues : elle fut auſſi le premier théatre du Commerce, des grands empires, & d'un luxe dont le nôtre eſt effrayé.

Les vaſtes conquêtes des Aſſyriens dans ces riches contrées, le luxe de leurs Rois, & les merveilles de Babylone nous ſont garands d'une grande perfection dans les arts, & par conſéquent d'un très-grand commerce. Mais il paroît qu'il étoit borné à l'intérieur de ces états & à leurs productions.

Les Phéniciens habitans d'une petite contrée de la Syrie, oſerent les premiers franchir la barriere que les mers oppoſoient à leur cupidité, & s'approprier les denrées de tous les peuples, afin d'acquérir ce qui en faiſoit la meſure.

Les richeſſes de l'Orient, de l'Afrique & de l'Europe, ſe raſſemblerent à Tyr & à Sidon, dont les vaiſſeaux répandoient dans chaque contrée du monde le ſuperflu des autres. Ce Commerce dont les Phéni-

ciens n'étoient en quelque façon que les commiſſionnaires, puiſqu'ils n'y fourniſſoient que très-peu de productions de leur crû, doit être diſtingué de celui des nations qui trafiquent de leurs propres denrées. Ainſi il a été appellé *Commerce d'œconomie :* ç'a été celui de preſque tous les anciens navigateurs.

Les Phéniciens s'ouvrirent par les ports d'Elath & d'Eſiongaber ſur la mer Rouge, le commerce des côtes orientales de l'Afrique abondantes en or, & celui de l'Arabie ſi renommée par ſes parfums : leur colonie de Tyle dans une iſle du golphe Perſique, nous indique qu'ils avoient étendu leur trafic ſur ces côtes.

Par la navigation de la Méditerranée ils établirent des colonies dans toutes ſes iſles, en Grece, le long

des côtes de l'Afrique, en Eſpagne.

La découverte de ce dernier pays fut la principale ſource de leurs richeſſes : outre les cotons, les laines, les fruits, le fer, & le plomb qu'ils en retiroient, les mines d'or & d'argent de l'Andalouſie les rendoient maîtres du prix & de la préférence des denrées de tous les pays.

Ils pénétrerent dans l'Océan le long des côtes, & allerent chercher l'étain dans les iſles Caſſiterides, aujourd'hui connues ſous le nom de *la Grande-Bretagne*. Ils remonterent même juſqu'à Thule que l'on croit communément être l'Iſlande.

Tyr effaça par ſa ſplendeur & par ſon commerce toutes les autres villes des Phéniciens ; enorgueillie de ſa longue proſpérité elle oſa ſe liguer contre ſes anciens maîtres. Toutes les forces de Nabuchodonoſor roi de

Babylone ſuffirent à peine à la ſoumettre après un ſiége de treize ans. Le Vainqueur ne détruiſit que ſes murailles & ſes édifices : les effets les plus précieux avoient été tranſportés dans une iſle à une demi-lieue de la côte. Les Tyriens y fonderent une nouvelle ville à laquelle l'activité du Commerce donna bientôt plus de réputation que l'ancienne n'en avoit eu.

Carthage colonie des Tyriens ſuivit à-peu-près le même plan, & s'étendit le long des côtes occidentales de l'Afrique. Pour accroître même ſon commerce général & ne le partager qu'avec ſa métropole, elle devint conquérante.

La Grece cependant par ſon induſtrie & ſa population vint à figurer parmi les puiſſances. L'invaſion des Perſes lui apprit à connoître ſes

forces & ſes avantages ; ſa marine la rendit redoutable à ſon tour aux maîtres de l'Aſie ; mais remplie de diviſions ou de projets de gloire, elle ne ſongea point à étendre ſon commerce. Celui d'Athenes, la plus puiſſante des villes maritimes de la Grece, ſe bornoit preſqu'à ſa ſubſiſtance qu'elle tiroit de la Grece même & du Pont-Euxin. Corinthe fut l'entrepôt des marchandiſes de l'Aſie & de l'Italie ; mais ſes marchands ne tenterent aucune navigation éloignée. Elle s'enrichit cependant par l'indifférence des autres Grecs pour le Commerce & par les avantages de ſa ſituation, beaucoup plus que par ſon induſtrie.

Les habitans de Phocée colonie d'Athênes, chaſſés de leur pays fonderent Marſeille ſur les côtes méridionales des Gaules. Cette nouvelle

république forcée par la ſtérilité de ſon territoire de s'adonner à la Pêche & au Commerce, y réuſſit : elle donna même l'allarme à Carthage dont elle repouſſa vigoureuſement les attaques.

Alexandre parut ; il aima mieux être le chef des Grecs que leur maître. A leur tête, il fonda un nouvel empire ſur la ruine de celui des Perſes. Les ſuites de ſa conquête forment la troiſieme époque du Commerce.

Quatre grands événemens contribuerent à la révolution qu'éprouva le Commerce ſous le regne de ce Prince. Il détruiſit la ville de Tyr, & la navigation de la Syrie fut anéantie avec elle.

L'Egypte qui juſqu'alors ennemie des étrangers s'étoit ſuffi à elle-même, communiqua avec les autres peuples après ſa conquête.

La découverte des Indes & celle de la mer qui eſt au midi de ce pays, en ouvrirent le commerce. Alexandrie bâtie à l'entrée de l'Egypte devint la clef du Commerce des Indes, & le centre de celui de l'Occident.

Après la mort d'Alexandre, les Ptolemées ſes ſucceſſeurs en Egypte ſuivirent aſſidûment les vûes de ce prince ; ils s'en aſſûrerent le ſuccès par leurs flotes ſur la mer Rouge & ſur la Méditerranée.

Pendant ces révolutions Rome jettoit les fondemens d'une domination encore plus vaſte.

Les petites républiques commerçantes s'appuyerent de ſon alliance contre les Carthaginois, dont elles minoient ſourdement l'empire maritime ; l'intérêt commun les uniſſoit. Rhodes déja célébre par ſon commerce, & plus encore par la ſageſſe

de ſes loix pour les gens de mer, fut de ce nombre.

Marſeille l'ancienne alliée des Romains leur rendit de grands ſervices par ſes colonies en Eſpagne ; réciproquement ſoûtenue par eux, elle accrut toujours ſa richeſſe & ſon crédit ; juſqu'aux tems où forcée de prendre parti dans leurs guerres civiles, elle ſe vit leur ſujette. Lors de ſon abaiſſement, Arles, Narbonne, & les autres colonies Romaines dans les Gaules démembrerent ſon commerce.

Enfin le génie de Rome prévalut ; le commerce de Carthage fut enſeveli ſous ſes ruines. Bientôt l'Eſpagne, la Grece, l'Aſie, & l'Egypte à ſon tour, furent des provinces Romaines : mais la maîtreſſe de l'univers dédaigna de s'enrichir autrement que par les tributs qu'elle im-

poſoit aux nations vaincues ; elle ſe contenta de favoriſer le commerce des peuples qui le faiſoient ſous ſa protection. La navigation qu'elle entretenoit pour tirer des grains de l'Afrique, ne peut être regardée que comme un objet de police.

Le ſiége de l'empire transféré à Bizance, n'apporta par conſéquent preſqu'aucun changement au commerce de Rome ; mais la ſituation de cette ville rebâtie par Conſtantin ſur le détroit de l'Helleſpont, y en établit un conſidérable. Il ſe ſoûtint long-tems depuis ſous les empereurs Grecs, & même il trouva grace devant la politique deſtructive des Turcs.

La chûte de l'empire d'Occident, par l'inondation des peuples du Nord & les invaſions des Sarrazins, forment une quatrieme époque pour

le commerce. Il s'anéantit comme les autres arts ſous le joug de la barbarie ; réduit preſque partout à la circulation intérieure, néceſſaire dans un pays où il y a des hommes, il ſe réfugia en Italie. Ce pays conſerva une navigation, & fit ſeul le commerce de l'Europe.

Veniſe, Gênes, Florence, Piſe, ſe diſputerent l'empire de la mer & la ſupériorité dans les manufactures; elles firent long-tems en concurrence le commerce de la Morée, du Levant, de la mer Noire; celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Les califes d'Egypte entreprirent envain de détourner le commerce de cette derniere ville en faveur du Caire; ils ne firent que le gêner : elle rentra ſous les Mammelus en poſſeſſion de ſes droits, & elle en joüit encore aujourd'hui.

L'Occident étoit toujours tributaire des marchands Italiens. Chaque pays recevoit d'eux les étoffes mêmes dont il leur fourniſſoit la matiere ; mais ils perdirent une partie de ce commerce pour n'avoir pas eu le courage de l'augmenter. Ils avoient conſervé le ſyſtême des Egyptiens & des Romains de finir leurs voyages dans une même année. A meſure que leur navigation s'étendit dans le Nord, il leur fut impoſſible de revenir auſſi ſouvent dans leurs ports. Ils firent de la Flandre l'entrepôt de leurs marchandiſes : elle devint par conſéquent celui de toutes les matieres que les Italiens avoient coûtume d'enlever. Les foires de Flandre furent le magaſin général du Nord, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France. La néceſſité établit entre ces pays une petite na-

vigation qui s'accrut d'elle-même. Les Flamands, peuple nombreux & déja riche par les productions naturelles de ſes terres, entreprirent l'emploi des laines d'Angleterre, de leurs lins & de leurs chanvres, à l'exemple de l'Italie. Vers l'an 960 on y fabriqua des draps & des toiles; les franchiſes que Baudouin le jeune comte de Flandre accorda à l'induſtrie, l'encouragerent au point que ces nouvelles manufactures donnerent l'excluſion à toutes les autres dans l'Occident. L'Italie ſe conſola de cette perte par la récolte des ſoies qu'elle entreprit avec ſuccès de faire dans ſes terres dès l'an 1130, par la conſervation du commerce de Caſa, du Levant & d'Alexandrie, qui entretinrent ſa navigation; mais la Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. A meſure que la

communication augmentoit entre ſes divers états, les vûes s'étendoient, le Commerce prenoit partout de nouvelles forces.

En 1164, la ville de Bremen s'aſſocia avec quelques autres pour ſe ſoûtenir mutuellement dans le Commerce qu'elles faiſoient en Livonie. La forme & les premiers ſuccès de cette aſſociation promirent tant d'avantages, que toutes les villes de l'Allemagne qui faiſoient quelque commerce, voulurent y être aggrégées. En 1206, on en comptoit ſoixante-deux depuis Nerva en Livonie juſqu'au Rhin, ſous le nom de *villes hanſéatiques*.

Pluſieurs villes des Pays-Bas, de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Eſpagne & d'Italie, s'y incorporerent; la Hanſe Teutonique fit alors preſque tout le commerce extérieur de l'Europe. Celui

Celui de l'intérieur dans la plûpart des états avoit été juſques-là entre les mains d'un peuple errant pour qui l'on pouſſoit la haine juſqu'à l'inhumanité. Les Juifs tour-à-tour bannis & rappellés ſuivant les beſoins des princes, eurent recours à l'invention des lettres de change dès 1181, pour ſouſtraire leurs richeſſes à la cupidité & aux recherches. Cette nouvelle repréſentation du ſigne commun des marchandiſes en facilita les échanges. Depuis elle forma une nouvelle branche de Commerce.

Tandis que la Hanſe ſe rendoit formidable aux princes mêmes, les comtes de Flandre en 1301 effarouchoient l'induſtrie par la révocation de ſes franchiſes. Les ducs de Brabant l'attirerent par les moyens qu'avoit employés Baudouin le jeune.

en Flandre, & la perdirent par la même imprudence dont les ſucceſſeurs de ce comte avoient donné l'exemple. En 1404, après la ſédition de Louvain, les ouvriers ſe répandirent en Hollande & en Angleterre; d'autres ouvriers de Flandre les y ſuivirent. Tels furent les commencemens des célebres manufactures de la Grande-Bretagne.

La maniere de ſaler les harengs inventée en 1400, ſoûtint encore quelque tems à Bruges & à l'Ecluſe le commerce & les manufactures de Flandre, à la faveur d'une grande navigation. Pendant le cours de ce ſiecle, Amſterdam & Anvers s'éleverent par le Commerce. En 1420, les Portugais, à l'aide de la bouſſole déja perfectionnée, firent de grands établiſſemens ſur les côtes occidentales de l'Afrique. Les navigateurs de

Dieppe y avoient entretenu quelque commerce dès l'an 1364; mais les guerres des Anglois nous firent perdre le fruit de cette découverte. La France un peu plus tranquille en 1480, vit s'établir à Tours une manufacture de ſoieries; & ſans les guerres d'Italie, ſuivies d'autres malheurs plus grands encore, il eſt vrai-ſemblable que la nation auroit dès ce tems acquis dans le Commerce le rang que lui méritoient ſon induſtrie & la fertilité de ſes provinces.

Bruges par ſa proſpérité continuoit d'effacer toutes les autres villes commerçantes de l'occident de l'Europe; ſa révolte contre ſon prince en 1487 en fut le terme. Sa ruine fut le ſceau de la grandeur d'Anvers & d'Amſterdam; mais Anvers l'emporta par ſon heureuſe ſituation.

La fin de ce ſiecle fut célebre par deux grands événemens qui changerent la face du Commerce. A cette cinquieme époque ſon hiſtoire devint une partie de celle des états.

En 1487, Barthelemy Dias capitaine Portugais doubla le cap de Bonne-Eſpérance, & s'ouvrit la route des Indes orientales. Après lui, Vaſco de Gama parcourut en conquérant les preſqu'îles en-deçà & au-delà du Gange; Lisbonne fut le magaſin excluſif des épiceries & des riches productions de ces contrées. Mais cet état ne profita pas mieux de ſa fortune, que les vûes bornées de la politique en ces tems ne le lui permettoient. Il négligea d'étendre ſa navigation, content de diſtribuer ſûrement ſes denrées dans Anvers à tout le reſte de l'Europe. En moins d'un ſiecle ces grands conquérans ne

ſe trouverent pas aſſez puiſſans pour conſerver leurs établiſſemens principaux contre un petit peuple de pêcheurs. Le Portugal dépouillé des îles à épiceries n'eut plus de commerce actif.

L'Egypte cependant qui bornoit ſa navigation aux premieres côtes de la mer des Indes, ne fut plus en état de ſoutenir la concurrence des Portugais; la diminution de ſon commerce entraîna la chûte de celui des Italiens.

En 1492, Chriſtophle Colomb Genois découvrit l'Amérique pour le roi de Caſtille, dont les ſujets coururent en foule conquérir les tréſors de ce nouveau monde.

Les Eſpagnols, comme les premiers à habiter l'Amérique, y eurent les plus riches & les plus amples poſſeſſions. Dès 1501 le naufra-

ge d'Alvarès Cabra capitaine Portugais ſur les côtes du Breſil, valut à ſa patrie la poſſeſſion de ce vaſte pays & de ſes mines.

Ces deux nations négligerent les arts & la culture d'Europe pour moiſſonner l'or & l'argent dans ces nouvelles provinces; perſuadées que propriétaires des métaux qui ſont la repréſentation de toute choſe, elles ſeroient les maîtreſſes du monde. Elles ont appris depuis que ce qui eſt le ſigne des denrées appartient néceſſairement à celui qui vend ces denrées.

Les François ne tarderent pas à faire des découvertes dans la partie ſeptentrionale. En 1504, nos navigateurs découvrirent le grand banc de Terre-neuve; & pendant le cours de ce ſiecle, les Baſques, les Bretons & les Normands, prirent poſ-

ſeſſion de pluſieurs pays au nom de nos rois. La France, déchirée dans ſon ſein par les guerres de religion, fut ſourde à tout autre ſentiment qu'à celui de ſa douleur.

La liberté de conſcience & les franchiſes dont jouiſſoient les Pays-Bas, & ſurtout la ville d'Anvers, y avoient attiré un nombre infini de François & d'Allemands, qui dans cette terre étrangere n'eurent de reſſource que le Commerce. Il étoit immenſe dans ces provinces, lorſque Philippe II. le troubla par l'établiſſement de nouveaux impôts & de l'inquiſition.

La révolte fut générale; ſept provinces ſe réunirent pour défendre la liberté, & dès 1579 s'érigerent en république fœdérative.

Tandis que l'Eſpagne faiſoit la guerre à ſes ſujets, ſon prince en-

vahit en 1580 la ſucceſſion du Portugal & de ſes poſſeſſions : ce qui ſembloit accroître les forces de cette monarchie, fut depuis le ſalut de ſes ennemis.

La néceſſité cependant avoit forcé les Hollandois reſſerrés dans un territoire ſtérile & en proie aux horreurs de la guerre, de ſe procurer leurs beſoins avec œconomie. La pêche les nourriſſoit, & leur avoit ouvert une navigation conſidérable du nord au midi de l'Europe, même en Eſpagne, ſous pavillon étranger, lorſque deux événemens nouveaux concoururent à élever leur commerce.

Les Eſpagnols prirent Anvers en 1584, & fermerent l'Eſcaut pour détourner le Commerce en faveur des autres villes de Flandre. Leur politique ne réuſſit qu'à leurs ennemis;

la Hollande profita ſeule de la pêche, de la navigation, des manufactures de toile & de laine. Celles de ſoie paſſerent en Angleterre, où il n'y en avoit point encore.

L'abaiſſement de la Hanſe Teutonique fut le ſecond événement dont les Hollandois profiterent. Depuis l'expédition qu'elle fit en 1428 contre Erik roi de Dannemarc, ſa puiſſance déclina imperceptiblement.

Les princes virent avec quelque jalouſie leurs principales villes engagées dans une aſſociation auſſi formidable, & les forcerent de s'en retirer ; elle ſe borna aux villes de l'Allemagne. En Angleterre, ſes priviléges furent révoqués ſous la reine Marie; dès 1588, les Anglois, ſous le regne d'Eliſabeth, parvinrent à commercer dans le Nord. Hambourg même les reçut dans ſon

port ; la déſunion ſe mit entre les villes aſſociées. Malgré leurs plaintes impuiſſantes, les Anglois pénétrerent dans la mer Baltique, dont les Hollandois partagerent depuis le Commerce avec eux, preſqu'excluſivement aux autres peuples. Aujourd'hui les villes Hanſéatiques ſont réduites au nombre de ſix, dont quatre ont conſervé un aſſez bon commerce dans le Nord : toujours traverſées par les Hollandois dans celui du Midi, elles n'y ont quelque part qu'à la faveur des intérêts politiques de l'Europe.

L'interdiction des ports de l'Eſpagne & du Portugal aux ſujets des Provinces-Unies porta leur déſeſpoir & leur fortune à ſon comble. Quatre vaiſſeaux partis du Texel en 1594 & 1595, allerent chercher dans l'Inde, à travers des périls infi-

nis, les marchandiſes dont ces provinces étoient rigoureuſement privées. Trop foibles encore pour n'être pas des marchands pacifiques, ces habiles républicains intéreſſerent pour eux les rois Indiens qui gémiſſoient ſous le joug impérieux des Portugais. Ceux-ci employerent en vain la force & la ruſe contre leurs nouveaux concurrens que rien ne dégoûta. Le premier uſage auquel la compagnie Hollandoiſe deſtina ſes richeſſes, ce fut d'attaquer ſes rivaux à ſon tour. Son premier effort la rendit maîtreſſe d'Amboine & des autres iſles Moluques en 1605 : déja aſſurée du commerce des principales épiceries, ſes conquêtes furent immenſes & rapides, tant ſur les Portugais que ſur les Indiens mêmes, qui trouverent bien-tôt dans ces alliés de

nouveaux maîtres plus durs encore.

D'autres négocians Hollandois avoient entrepris avec le même ſuccès de partager le commerce de l'Afrique avec les Portugais. Une trève de douze ans conclue en 1609. entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, leur donna le tems d'accroître & d'affermir leur commerce dans toutes les parties du monde. Dès 1612, elles obtinrent des capitulations très-avantageuſes dans le Levant.

En 1621, les conquêtes de la Hollande recommencerent avec la guerre. Une nouvelle ſociété de négocians ſous le nom de Compagnie des Indes occidentales s'empara d'une partie du Breſil, de Curaçao, de S. Euſtache, & fit des priſes immenſes ſur le commerce des Eſpagnols & des Portugais.

Le Portugal victime d'une querelle qui n'étoit point la ſienne, s'affranchit en 1640 de la domination Eſpagnole : Jean IV. légitime héritier de cette couronne, conclut en 1641 une trève avec les Hollandois.

Cette trève mal obſervée de part & d'autre coûta aux Portugais ce qui leur reſtoit dans l'iſle de Ceylan où croît la canelle. Ils ne conſerverent dans l'Inde qu'un petit nombre de places peu importantes dont ils reperdirent depuis une partie pour toujours : plus heureux en Afrique, ils y reprirent une partie de leurs établiſſemens. Dans l'Amérique leur ſuccès fut complet : les Hollandois furent entierement chaſſés du Breſil.

Ceux-ci plus occupés du commerce des Indes, formerent un éta-

bliſſement conſidérable au cap de Bonne-Eſpérance qui en eſt la clef, & ne garderent dans l'Amérique de poſtes principaux que Surinam dans la Guyane, les iſles de Curaçao & de Saint Euſtache. Ces colonies ſont peu importantes pour la culture, mais elles ſont la ſource d'un grand commerce avec les colonies étrangeres.

Pendant que les Hollandois combattoient en Europe pour avoir une patrie, & dans l'Inde pour y regner, l'Angleterre s'étoit enrichie d'une maniere moins bruyante & moins haſardeuſe; ſes manufactures de laines, commerce auſſi lucratif & qui l'étoit encore plus dans ces tems, porterent rapidement ſa marine à un degré de puiſſance qui fit échouer toutes les forces de l'Eſpagne, & la rendit l'arbitre de l'Europe. Dès l'an

1599, la reine Eliſabeth y avoit formé une Compagnie pour le commerce des Indes Orientales ; mais ſa proſpérité ne lui donna aucune vûe de conquête ; elle établit paiſiblement divers comptoirs pour ſon commerce, que l'état prit ſoin de faire reſpecter par ſes eſcadres.

Quoique l'Angleterre eût pris poſſeſſion de la Virginie en 1584, & qu'elle eût diſputé la Jamaïque aux Eſpagnols dès l'an 1596, ce ne fut guere que vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle qu'elle fit de grands établiſſemens dans l'Amérique. La partie méridionale étoit occupée par les Eſpagnols, & les Portugais trop forts pour en pouvoir être chaſſés. Mais les Anglois ne cherchoient point de mines ; contens de jouir de celles de ces deux nations par la conſommation qu'elles faiſoient de leurs

manufactures, ils cherchoient à augmenter leur industrie en lui ouvrant de nouveaux débouchés. La pêche & la navigation furent leur second objet.

L'Amérique septentrionale étoit plus propre à leurs desseins ; ils s'y répandirent, & enleverent aux François sans beaucoup de résistance des terres dont ils ne faisoient point d'usage.

En France, le Cardinal de Richelieu porta dès les premiers instans de la tranquillité publique ses vûes du côté des colonies & du Commerce. En 1626, il se forma par ses soins une compagnie pour l'établissement de S. Christophe & des autres Antilles, depuis le dixieme degré de l'équateur jusqu'au trentieme. En 1628, une autre compagnie fut chargée de l'établissement de la nouvelle

velle France, depuis les confins de la Floride juſqu'au pole Artique.

Mais ce puiſſant génie diſtrait par les intrigues des courtiſans, n'eut jamais le loiſir de ſuivre les vaſtes projets qu'il avoit embraſſés pour le bien de la Monarchie. C'eſt cependant à ces foibles commencemens que la France doit le ſalut de ſon commerce, puiſqu'ils lui aſſurerent ce qui lui reſte de poſſeſſions dans l'Amérique ; excepté la Louiſiane qui ne fut découverte qu'à la fin de ce ſiecle.

Les Anglois & ſur-tout les Hollondois eurent long-tems le profit de ces colonies naiſſantes ; c'eſt auſſi d'eux qu'elles reçurent les premiers ſecours qui favoriſerent leur culture. L'année 1664 eſt proprement l'époque de notre commerce. La grande influence qu'il donna à la

France dans les affaires de l'Europe, en fait une ſixieme époque générale.

Louis XIV. communiqua à tout ce qui l'environnoit un caractere de grandeur ; ſon habileté lui développa M. Colbert, ſa confiance fut entiere, tout lui réuſſit.

Les manufactures, la navigation, les arts de toute eſpece, furent en peu d'années portés à une perfection qui étonna l'Europe & l'allarma. Les colonies furent peuplées, le commerce en fut excluſif à leurs maîtres : les marchands de l'Angleterre & de la Hollande virent par-tout ceux de la France entrer en concurrence avec eux. Mais plus anciens que nous, ils y conſerverent la ſupériorité : plus expérimentés ils prévirent que le commerce deviendroit la baſe des intérêts politiques & de l'é-

quilibre des puiſſances ; ils en firent une ſcience & leur objet capital dans le tems que nous ne ſongions encore qu'à imiter leurs opérations ſans en dévoiler le principe. L'activité de notre induſtrie équivalut à des maximes, lorſque la révocation de l'Edit de Nantes la diminua par la perte d'un grand nombre de ſujets, & par le partage qui s'en fit dans tous les pays où l'on vouloit s'enrichir. Jamais plus grand ſacrifice ne fut offert à la religion.

Depuis chaque état de l'Europe a eu des intérêts de commerce, & cherche à les aggrandir, reſpectivement à ſes forces ou à celles de ſes voiſins ; tandis que la France, l'Angleterre, & la Hollande ſe diſputent le Commerce général.

La France à qui la nature a donné un ſuperflu conſidérable, ſemble

s'occuper plus particulierement du commerce du luxe.

L'Angleterre quoique très-riche craint toujours la pauvreté ou feint de la craindre : elle ne néglige aucune eſpece de profit, aucuns moyens de fournir aux beſoins des autres Nations ; elle voudroit ſeule y pourvoir tandis qu'elle diminue ſans ceſſe les ſiens.

La Hollande ſupplée par la vente excluſive des épiceries à la médiocrité de ſes autres productions naturelles : ſon objet eſt d'enlever avec œconomie celles de tous les peuples pour les répandre avec profit. Elle eſt plus jalouſe qu'aucun autre état de la concurrence des étrangers, parce que ſon commerce ne ſubſiſte que par la deſtruction de celui des autres nations.

L'hiſtoire du Commerce nous pré-

ſente trois réflexions importantes.

1°. On a vû des peuples ſuppléer par l'induſtrie au défaut des productions de la terre, & poſſéder plus de richeſſes de conventions que ceux qui étoient propriétaires des richeſſes naturelles. Mais cette induſtrie conſiſtoit toujours à diſtribuer dans chaque pays les richeſſes naturelles dont il étoit dépourvû : & réciproquement ſans induſtrie aucun peuple n'a poſſédé abondamment l'or & l'argent qui ſont les richeſſes de convention.

2°. Un peuple perd inſenſiblement ſon commerce, s'il ne fait pas tout celui qu'il pourroit entreprendre. En effet, toute branche de commerce ſuppoſe un beſoin, ſoit réel, ſoit d'opinion : ſon profit donne les moyens d'une autre entrepriſe ; & rien n'eſt ſi dangereux que

de forcer d'autres peuples à ſe procurer eux-mêmes leurs beſoins ou à y ſuppléer. L'on a toujours vû les prodiges de l'induſtrie éclore du ſein de la néceſſité ; les grands efforts qu'elle occaſionne ſont ſemblables au cours d'un torrent impétueux, dont les eaux luttent avec violence contre les digues qui les reſſerrent, & les renverſent à la fin.

3°. Une grande population eſt inſéparable d'un grand commerce, dont le paſſage eſt toujours marqué par l'opulence. Il eſt conſtant que les commodités de la vie ſont pour les hommes l'attrait le plus puiſſant. Si l'on ſuppoſe un peuple commerçant environné de peuples qui ne le ſont pas, le premier aura bientôt tous les étrangers auxquels ſon commerce pourra donner un travail & un ſalaire.

Ces trois réflexions nous indiquent les principes du commerce dans un corps politique en particulier. L'agriculture & l'induſtrie en ſont l'eſſence ; leur union eſt telle, que ſi l'une emporte ſur l'autre, elle vient à ſe détruire elle-même. Sans l'induſtrie, les fruits de la terre n'auront point de valeur ; ſi l'agriculture eſt négligée, les ſources du commerce ſont taries.

L'objet du commerce dans un état eſt d'entretenir dans l'aiſance par le travail le plus grand nombre d'hommes qu'il eſt poſſible. L'agriculture & l'induſtrie ſont les ſeuls moyens de ſubſiſter : ſi l'une & l'autre ſont avantageuſes à celui qu'elles occupent, on ne manquera jamais d'hommes.

L'effet du commerce eſt de revê-

tir un corps politique de toute la force qu'il eſt capable de recevoir. Cette force conſiſte dans la population que lui attirent ſes richeſſes politiques, c'eſt-à-dire réelles & relatives tout à la fois.

La richeſſe réelle d'un état eſt le plus grand degré d'indépendance où il eſt des autres états pour ſes beſoins, & le plus grand ſuperflu qu'il a à exporter. Sa richeſſe relative dépend de la quantité des richeſſes de convention que lui attire ſon commerce, comparée avec la quantité des mêmes richeſſes que le commerce attire dans les états voiſins. C'eſt la combinaiſon de ces richeſſes réelles & relatives qui conſtitue l'art & la ſcience de l'adminiſtration du commerce politique.

Toute opération dans le commerce

ce d'un état contraire à ces principes, eſt une opération deſtructive du commerce même.

Ainſi tout raiſonnement ſur cette matiere part de cette maxime fondamentale, qu'il y a un commerce utile & un qui ne l'eſt pas. Pour s'en convaincre, il faut diſtinguer le gain du marchand du gain de l'état. Si le marchand introduit dans ſon pays des marchandiſes étrangeres qui nuiſent à la conſommation des manufactures nationales, il eſt conſtant que ce marchand gagnera ſur la vente de ces marchandiſes; mais l'état perdra, 1°. la valeur de ce qu'elles ont coûté dans l'étranger; 2°. les ſalaires que l'emploi des marchandiſes nationales auroit procurés à divers ouvriers; 3°. la valeur que la matiere premiere auroit produit aux terres du pays ou des colonies; 4°.

le bénéfice de la circulation de toutes ces valeurs, c'eſt-à-dire l'aiſance qu'elle eût répandue par les conſommations ſur divers autres ſujets; 5°. les reſſources que le prince eſt en droit d'attendre de l'aiſance de ſes ſujets.

Si les matieres premieres ſont du crû des colonies, l'état perdra en outre le bénéfice de la navigation. Si ce ſont des matieres étrangeres, cette derniere perte ſubſiſte également; & au lieu de la perte du produit des terres, ce ſera celle de l'échange des marchandiſes nationales que l'on auroit fournies en retour de ces matieres premieres.

Le gain de l'état eſt donc préciſément tout ce que nous venons de dire qu'il perdroit dans l'hypothèſe propoſée; le gain du marchand eſt ſeulement l'excédent du prix de la vente ſur le prix d'achat.

Réciproquement le marchand peut perdre, lorſque l'état gagne. Si un négociant envoie imprudemment des manufactures de ſon pays dans un autre où elles ne ſont pas de défaite, il pourra perdre ſur la vente; mais l'état gagnera toujours le montant qui en ſera payé par l'étranger; la circulation de ce qui aura été payé aux terres pour le prix de la matiere premiere; les ſalaires des ouvriers employés à la manufacturer; le prix de la navigation, ſi c'eſt par mer que l'exportation s'eſt faite; le bénéfice de la circulation, & le tribut que l'aiſance publique doit à la patrie.

Le gain que le marchand fait ſur les autres ſujets eſt donc abſolument indifférent à l'état qui n'y gagne rien : mais ce gain ne lui eſt pas indifférent lorſqu'il groſſit la dette

des étrangers, & qu'il ſert d'encouragement à d'autres entrepriſes lucratives à la ſociété.

Avant d'examiner comment les légiſlateurs parviennent à remplir l'objet & l'effet du commerce ; j'expoſerai neuf principes que les Anglois, c'eſt-à-dire le peuple le plus ſçavant dans le commerce, propoſent dans leurs livres pour juger de l'utilité ou du déſavantage des opérations de Commerce.

I. L'exportation du ſuperflu eſt le gain le plus clair que puiſſe faire une nation.

II. La maniere la plus avantageuſe d'exporter les productions ſuperflues de la terre, c'eſt de les mettre en œuvre auparavant, ou de les manufacturer.

III. L'importation des matieres étrangeres pour être employées dans

des manufactures au lieu de les tirer toutes miſes en œuvre, épargne beaucoup d'argent.

IV. L'échange de marchandiſes contre marchandiſes eſt avantageux en général, hors les cas où il eſt contraire à ces principes mêmes.

V. L'importation des marchandiſes qui empêchent la conſommation de celles du pays, ou qui nuiſent au progrès de ſes manufactures & de ſa culture, entraîne néceſſairement la ruine d'une nation.

VI. L'importation des marchandiſes étrangeres de pur luxe en échange de l'argent eſt une véritable perte pour l'état.

VII. L'importation des choſes de néceſſité abſolue ne peut être eſtimée un mal, mais une nation n'en eſt pas moins apauvrie.

VIII. L'importation des marchan-

diſes étrangeres pour les réexporter enſuite, procure un bénéfice réel.

IX. C'eſt un commerce avantageux que de donner ſes vaiſſeaux à fret aux autres nations.

C'eſt ſur ce plan que doit être guidée l'opération générale du commerce.

Nous avons défini cette opération, la circulation intérieure des denrées d'un pays ou de ſes colonies, l'exportation de leur ſuperflu, & l'importation des denrées étrangeres, ſoit pour les conſommer, ſoit pour les réexporter.

Cette définition partage naturellement le Commerce en deux parties ; le Commerce intérieur & l'extérieur. Leurs principes ſont différens & ne peuvent être confondus ſans un grand déſordre.

Le Commerce intérieur eſt celui

que les membres d'une ſociété ſont entr'eux. Il tient le premier rang dans le Commerce général, comme l'on priſe le néceſſaire avant le ſuperflu qui n'en eſt pas moins recherché.

Cette circulation intérieure eſt la conſommation que les citoyens font des productions de leurs terres & de leur induſtrie dont elle eſt le premier ſoutien. Nous avons déja obſervé que la richeſſe réelle d'une nation eſt à ſon plus haut degré lorſqu'elle n'a recours à aucune autre pour ſes beſoins. Les regles établies en conſéquence dans les divers états varient ſuivant l'abondance des richeſſes naturelles ; & l'habileté de pluſieurs a ſuppléé par l'induſtrie aux refus de la nature.

La valeur du Commerce intérieur eſt préciſément la ſomme des dépen-

ſes particulieres de chaque citoyen pour ſe nourrir, ſe loger, ſe vêtir, ſe procurer des commodités & entretenir ſon luxe. Mais il faut déduire de cette valeur tout ce qui eſt conſommé de denrées étrangeres, qui ſont une perte réelle pour la nation, ſi le Commerce extérieur ne la répare.

La population eſt l'ame de cette circulation intérieure, dont la perfection conſiſte dans l'abondance des denrées du crû du pays en proportion de leur néceſſité ; ſa conſervation dépend du profit que ces denrées donnent à leur proprétaire, & de l'encouragement que l'état leur donne.

Tant que les terres reçoivent la plus grande & la meilleure culture poſſible, l'uſage des denrées de commodité & de luxe ne ſçauroit être

trop général, pourvû qu'elles ſoient du crû du pays ou de ſes colonies.

Leur valeur augmente la ſomme des dépenſes particulieres, & ſe répartit entre les divers citoyens qu'elles occupent.

Il eſt bon qu'un peuple ne manque d'aucun des agrémens de la vie, parce qu'il en eſt plus heureux. Il ceſſeroit de l'être, ſi ces agrémens & ces commodités épuiſoient ſa richeſſe; il en ſeroit même bien-tôt privé, parce que les beſoins réels ſont des créanciers barbares & impatients. Mais lorſque les commodités & le luxe ſont une production du pays, leur agrément eſt accompagné de pluſieurs avantages. Leur appas attire les étrangers, les ſéduit, & procure à l'état qui les poſſede la matiere d'une nouvelle exportation. Qu'il me ſoit permis d'étendre ce

principe aux ſciences, aux productions de l'eſprit, aux arts libéraux : ce n'eſt point les avilir que de les enviſager ſous une nouvelle face d'utilité. Les hommes ont beſoin d'inſtruction & d'amuſement : toute nation obligée d'avoir recours à une autre pour ſe les procurer, eſt apauvrie de cette dépenſe qui tourne toute entiere au profit de la nation qui les procure.

L'art le plus frivole aux yeux de la raiſon, & la denrée la plus commune, ſont des objets très-eſſentiels dans le Commerce politique. Philippe II. poſſeſſeur des mines du Potoſi rendit deux ordonnances pendant ſon regne, uniquement pour défendre l'entrée des poupées, des verroteries, des peignes, & des épingles, nommément de France.

Que les modes & leur caprice

ſoient ſi l'on veut le fruit de l'inconſtance & de la legereté d'un peuple, il n'en eſt pas moins ſûr qu'il ne pourroit ſe conduire plus ſagement pour l'intérêt de ſon commerce & de la circulation. La folie eſt toute entiere du côté des citoyens qui s'y aſſujettiſſent, lorſque la fortune le leur défend; le vrai ridicule eſt de ſe plaindre des modes ou du faſte; & non pas de s'en priver.

L'abus du luxe n'eſt pas impoſſible cependant à beaucoup près, & ſon excès ſeroit l'abandon des terres & des arts de premiere néceſſité, pour s'occuper des cultures & des arts moins utiles.

Le légiſlateur eſt toujours en état de réprimer cet excès en corrigeant ſon principe; il ſçaura toujours maintenir l'équilibre entre les diverſes occupations de ſon peuple, ſou-

lager par des franchiſes & par des privileges la partie qui ſouffre, & rejetter les impôts ſur la conſommation intérieure des denrées de luxe.

Cette partie du Commerce eſt ſoumiſe aux loix particulieres du corps politique; il peut à ſon gré permettre, reſtraindre ou abolir l'uſage des denrées, ſoit nationales, ſoit étrangeres, lorſqu'il le juge convenable à ſes intérêts. C'eſt pour cette raiſon que ſes colonies ſont toujours dans un état de prohibition.

Enfin il faut ſe ſouvenir continuellement que le Commerce intérieur s'applique particulierement à entretenir la richeſſe réelle d'un état.

Le Commerce extérieur eſt celui qu'une ſociété politique fait avec les autres: il concourt au même but que le Commerce intérieur, mais il

s'applique plus particulierement à procurer les richeſſes relatives. En effet, ſi nous ſuppoſons un peuple commerçant, très-riche réellement en denrées, dont les autres peuples ne veuillent faire que très-peu d'uſage; le Commerce intérieur entretiendra ſoigneuſement cette culture ou cette induſtrie par la conſommation des citoyens; mais le Commerce extérieur ne s'attachera qu'à la favoriſer, ſans lui ſacrifier les occaſions d'augmenter les richeſſes relatives de l'état par la vente d'autres denrées plus agréables aux étrangers. Cette partie du Commerce eſt ſi étroitement liée avec les intérêts politiques, qu'elle contracte de leur nature.

Les princes ſont toujours dans un état forcé reſpectivement aux autres princes; & ceux qui veulent procu-

rer à leurs ſujets une grande exportation de leurs denrées, ſont obligés de ſe régler ſur les circonſtances, ſur les principes & les intérêts des autres peuples commerçans, enfin ſur le goût & le caprice du conſommateur.

L'opération du Commerce extérieur conſiſte à fournir aux beſoins des autres peuples, & à en tirer dequoi ſatisfaire aux ſiens. Sa perfection conſiſte à fournir le plus qu'il eſt poſſible & de la maniere la plus avantageuſe : ſa conſervation dépend de la maniere dont elle eſt conduite.

Les productions de la terre & de l'induſtrie ſont la baſe de tout commerce, comme nous l'avons obſervé pluſieurs fois. Les pays fertiles ont néceſſairement un avantage pour l'exportation ſur ceux qui le ſont

moins : enfin plus les denrées ſeront néceſſaires & parfaites, plus la dépendance des étrangers ſera grande.

Une grande population eſt un des avantages qui met un peuple en état de fournir le plus qu'il eſt poſſible aux beſoins des autres peuples ; & réciproquement ſon commerce extérieur occupe tous les hommes que le commerce intérieur n'auroit pû nourrir.

La population dépend de la facilité que trouvent les citoyens à ſe procurer une ſubſiſtance aiſée par le travail, & de leur ſûreté. Si ce travail ne ſuffit pas à leur ſubſiſtance, il eſt d'expérience qu'ils vont ſe la procurer dans d'autres états. Auſſi lorſque des circonſtances extraordinaires ont cauſé ces non-valeurs, le légiſlateur a-t-il ſoin d'en prévenir les effets : il nourrit ſes ouvriers

ou leur fournit du travail. De ce que la population eſt ſi néceſſaire, il s'enſuit que l'oiſiveté doit être réprimée : les maiſons de travail ſont le principal remede que les peuples policés y employent.

Un peuple ne fournira rien aux autres, s'il ne donne ſes denrées à auſſi bon marché que les autres peuples qui poſſedent les mêmes denrées : s'il les vend moins cher, il aura la préférence dans leur propre pays. Quatre moyens y conduiſent ſûrement ; la concurrence, l'œconomie du travail des hommes, la modicité des frais d'exportation, & le bas prix de l'intérêt de l'argent.

La concurrence produit l'abondance, & celle-ci le bon marché des vivres, des matieres premieres, des artiſtes, de l'argent. La concurrence eſt un des plus importans principes

du

du Commerce, & une partie conſidérable de ſa liberté. Tout ce qui la gêne ou l'altere dans ces quatre points eſt ruineux pour l'état, diamétralement oppoſé à ſon objet, qui eſt le bonheur & la ſubſiſtance aiſée du plus grand nombre d'hommes poſſible.

L'œconomie du travail des hommes conſiſte à le ſuppléer par celui des machines & des animaux, lorſqu'on le peut à moins de frais, ou que cela les conſerve. C'eſt multiplier la population, bien loin de la détruire. Ce dernier préjugé s'eſt ſoûtenu plus long-tems dans les pays qui ne s'occupoient que du commerce intérieur. En effet, ſi le commerce extérieur eſt médiocre, l'objet général ne ſeroit pas rempli, ſi l'intérieur n'occupoit le plus d'hommes qu'il eſt poſſible. Mais ſi le commer-

ce extérieur, c'eſt-à-dire la navigation, les colonies, & les beſoins des autres peuples, peuvent occuper encore plus de citoyens qu'il ne s'en trouve, il eſt néceſſaire d'œconomiſer leur travail pour remplir de ſon mieux tous ces objets. L'expérience démontre, comme nous l'avons déja remarqué, que l'on perd ſon commerce lorſque l'on ne cultive pas tout celui que l'on pourroit entreprendre. Enfin il eſt évident que la force d'un corps politique dépend du meilleur & du plus grand emploi des hommes, que lui attirent ſes richeſſes politiques: combinaiſon qu'il ne faut jamais perdre de vûe. L'œconomie du travail des hommes ne détruira donc point la population, lorſque le légiſlateur ne fera que détourner avec précaution leur travail d'un objet à un autre, ce qui

eſt la matiere d'une police particuliere.

La modicité des frais d'exportation eſt la troiſieme ſource du bon marché, & par conſéquent de la vente des productions d'un pays.

Ces frais ſont ceux du tranſport & les droits de ſortie. Le tranſport ſe fait ou par terre ou par eau. Il eſt reconnu que la voiture par terre eſt infiniment plus coûteuſe. Ainſi dans les états commerçans, les canaux pour ſuppléer au défaut des rivieres navigables, l'entretien & la commodité de celles-ci, la franchiſe abſolue de cette navigation intérieure, ſont une partie eſſentielle de l'adminiſtration.

Les droits des douanes, ſoit à la ſortie, ſoit dans l'intérieur, ſur les productions d'une nation, ſont les frais auxquels les étrangers ſe ſou-

mettent avec le plus de peine. Le négociant les regarde comme un excédent de la valeur réelle, & la politique les enviſage comme une augmentation de richeſſe relative.

Les peuples intelligens, ou ſuppriment ces droits à la ſortie de leurs productions, ou les proportionnent au beſoin que les autres peuples en ont. Surtout ils comparent le prix de leurs productions rendues dans le lieu de la conſommation avec le prix des mêmes productions fournies en concurrence par les nations rivales. Cette comparaiſon eſt très-importante. Quoique entre deux peuples manufacturiers, la qualité & le prix d'achat des étoffes ſoient ſemblables, les droits de ſortie ne doivent pas être les mêmes, ſi le prix du tranſport n'eſt pas égal. La plus petite différence décide le conſommateur;

Quelquefois le légiſlateur au lieu de prendre des droits ſur l'exportation, l'encourage par des récompenſes. L'objet de ces récompenſes eſt d'augmenter le profit de l'ouvrier, lorſqu'il n'eſt pas aſſez conſidérable pour ſoutenir un genre de travail utile, dans la concurrence des autres peuples. Si la gratification va juſqu'à diminuer le prix, la préférence de l'étranger pendant quelques années ſuffit pour établir cette nouvelle branche de Commerce, qui n'aura bientôt plus beſoin de ſoutien. L'effet eſt certain; & la pratique n'en peut être que ſalutaire au corps politique, comme l'eſt dans le corps humain la communication qu'un membre fait à l'autre de ſa chaleur, lorſqu'il en a beſoin.

Un peuple ne fourniroit point aux autres le plus qu'il eſt poſſible, s'il

ne faiſoit que le commerce de ſes propres denrées. Chacun ſait par ſa propre expérience, qu'il eſt naturel de ſe pourvoir de ſes beſoins dans le magaſin qui a les plus grands aſſortimens, & que la variété des marchandiſes provoque les beſoins. Ce qui ſe paſſe chez un marchand arrive dans la communication générale. Les peuples commerçans vont chercher chez d'autres peuples les denrées qui leur manquent, pour les diſtribuer à ceux qui les conſomment. Cette eſpece de commerce eſt proprement le *commerce d'œconomie*. Une nation habile ne renonce à aucun; & quoiqu'elle ait un grand commerce de luxe, ſi elle a beaucoup d'hommes & beaucoup d'argent à bon marché, il eſt évident qu'elle les fera tous avec ſuccès. J'avancerai plus; le moment où ſes négocians y trouve-

ront de l'avantage, ſera l'époque la plus sûre de ſa richeſſe.

Parmi ces denrées étrangeres, il en eſt dont le légiſlateur a défendu l'uſage dans le commerce intérieur; mais, comme nous l'avons remarqué, il eſt dans un état forcé dans la partie du commerce extérieur.

Pour ne pas priver la nation du profit qu'elle peut faire ſur les marchandiſes étrangeres, & accroître conſéquemment ſa richeſſe relative, dans quelques états on a établi des ports où l'on permet l'importation franche de tout ce qu'il eſt avantageux de réexporter : on les appelle *ports francs*.

Dans d'autres états on entrepoſe ces marchandiſes ; & pour faciliter la réexportation générale des denrées étrangeres même permiſes, lorſqu'elle ſe fait on rend la totalité

ou partie des droits d'entrée.

Le commerce extérieur d'un peuple ne ſera point à ſon plus haut degré de perfection, ſi ſon ſuperflu n'eſt exporté, & ſi ſes beſoins ne lui ſont importés de la maniere la plus avantageuſe pour lui.

Cette exportation & cette importation ſe font, ou par ſes propres vaiſſeaux, ou par ceux d'une autre nation; par des commiſſionnaires nationaux, ou par des commiſſionnaires étrangers.

Ainſi il y a un commerce actif & un commerce paſſif. Il eſt évident que le commerce paſſif diminue le bénéfice de l'exportation & augmente le prix de l'importation. Il eſt contraire à l'objet du Commerce dans un état, puiſqu'il dérobe à ſon peuple le travail & les moyens de ſubſiſter; il en arrête l'effet, puiſqu'il

diminue

diminue la richeſſe relative de cet état.

Le commerce paſſif produit encore un autre déſavantage : la nation qui s'eſt emparée du commerce actif d'une autre, la tient dans ſa dépendance ; ſi leur union vient à ceſſer, celle qui n'a qu'un commerce paſſif reſte ſans vigueur. Son agriculture, ſon induſtrie, ſes colonies, ſont dans l'inaction ; ſa population diminue, juſqu'à ce que par des efforts dont les progrès ſont toujours lents & incertains, elle reprenne un commerce actif.

La différence qui réſulte de la compenſation des exportations & des importations pendant un certain eſpace de tems, s'appelle la *balance du Commerce.* Elle eſt toujours payée ou reçue en argent, puiſque l'échange des denrées contre les mé-

taux qui les repréſentent eſt indiſpenſable, lorſque l'on n'a plus d'autre équivalent à donner. Les états ſoldent entr'eux comme les particuliers.

Ainſi, lorſque la balance du commerce d'une nation lui eſt avantageuſe, ſon fond capital des richeſſes de convention eſt augmenté du montant de cette balance : ſi elle eſt déſavantageuſe, le fond capital eſt diminué de toute la ſomme qui a été payée.

Cette balance doit être enviſagée comme particuliere & comme générale.

La balance particuliere eſt celle du commerce entre deux états ; elle eſt l'objet des traités qu'ils font entr'eux pour établir, autant qu'il ſe peut, l'égalité du commerce. Ces traités reglent la nature des denrées

qu'ils pourront ſe communiquer l'un à l'autre ; les facilités qu'ils apporteront réciproquement à leur introduction ; les droits que les marchandiſes payeront aux douanes, ſoit d'entrée, ſoit de l'intérieur.

Si deux nations n'avoient que les mêmes eſpeces de productions à ſe communiquer, elles n'auroient point de traité entr'elles que celui de l'humanité & du bon traitement des perſonnes ; parce que celle des deux qui auroit l'avantage ſur l'autre, envahiroit enfin ſon commerce intérieur & extérieur. Alors le commerce eſt réduit entre ces deux nations à celui qu'une troiſieme leur occaſionne par la réexportation dont nous avons parlé.

L'égalité parfaite du Commerce entre deux peuples eſt celle des valeurs, & du nombre d'hommes né-

ceſſairement occupés de part & d'autre. Il eſt preſqu'impoſſible qu'elle ſe rencontre ; & l'on ne calcule ordinairement que l'égalité des valeurs.

Quoique l'on n'évalue pas le nombre des hommes employés, il ſemble qu'il devroit être conſidéré ſuivant la néceſſité réciproque de l'échange. Si la balance n'eſt pas égale, la différence du nombre des hommes réciproquement employés ne doit point être conſidérée par celui qui la gagne ; car il eſt certain que la ſomme payée en argent augmentera chez lui la circulation intérieure, & par conſéquent procurera une ſubſiſtance aiſée à un plus grand nombre d'hommes.

Si un pays étranger eſt dans la diſette abſolue d'une denrée, la facilité que l'on apporte pour le rapprocher de l'égalité du Commerce,

dépend du point de concurrence où eſt cette denrée ; car ſi d'autres peuples la poſſedent également, & qu'ils offrent de meilleures conditions, on perdra l'occaſion de vendre la ſienne. Si ce pays étranger n'a d'échange à offrir que des marchandiſes de même genre & de même eſpece que celles que l'on poſſede, il convient d'abord de comparer le produit & les avantages de la vente que l'on peut faire de ſa denrée avec la perte qui pourroit réſulter de l'introduction des denrées étrangeres ; enſuite les moyens que l'on a pour ſoutenir leur concurrence intérieure, & la rendre nulle. Des circonſtances qui n'exiſtent plus en Europe, pouvoient autrefois exiger une politique différente dans le cas dont nous parlons. Lorſqu'une ou deux nations faiſoient excluſivement le Commer-

ce général, il ne leur convenoit pas toujours de refuſer les denrées d'une troiſieme, & de la mettre dans la néceſſité d'augmenter ſes correſpondances & ſa navigation.

Enfin la confection d'un pareil traité exige une profonde connoiſſance du Commerce des deux nations contractantes, de leurs reſſources réciproques, de leur population, du prix & de la qualité des matieres premieres, du prix des vivres & de la main-d'œuvre, du genre d'induſtrie, des beſoins réciproques, des balances particulieres & générales, des finances, du taux de l'intérêt de l'argent, qui étant bas chez une nation & haut chez l'autre, fait que celle-ci perd où la premiere gagne.

Il peut arriver que la balance du Commerce avec un pays ſoit déſavantageuſe, & que le commerce en

ſoit utile ; c'eſt-à-dire qu'il ſoit l'occaſion ou le moyen néceſſaire d'un commerce qui dédommage avec profit de cette perte.

La balance générale du commerce d'une nation eſt la perte ou le gain qui réſulte de la compenſation des balances particulieres.

Quand même le montant des exportations générales auroit diminué; ſi celui des importations l'eſt dans la même proportion, l'état n'a point perdu de ſon commerce utile, parce que c'eſt ordinairement une preuve que ſon commerce intérieur aura occupé un plus grand nombre d'hommes.

Par la même raiſon, quoique les exportations générales ſoient moindres, ſi les importations ont diminué dans une plus grande proportion, le commerce utile s'eſt accru.

Il eſt évident qu'entre divers peuples, celui dont la balance générale eſt conſtamment la plus avantageuſe deviendra le plus puiſſant. Il aura plus de richeſſes de convention ; & ces richeſſes en circulant dans l'intérieur, procureront une ſubſiſtance aiſée à un plus grand nombre de citoyens. Tel eſt l'effet du Commerce quand il eſt porté à ſa perfection dans un corps politique : c'eſt à les lui procurer que tendent les ſoins de l'adminiſtration. C'eſt par une grande ſupériorité de vûes, par une vigilance aſſidue ſur les démarches, les réglemens & les motifs des peuples en concurrence, enfin par la combinaiſon des richeſſes réelles & relatives, qu'elle y parvient. Les circonſtances varient à l'infini, mais les principes ſont toujours les mêmes ; leur application eſt le fruit du

génie qui en embraſſe toutes les faces.

Les reſtrictions que l'intérêt politique apporte au Commerce ne peuvent être appellées une gêne. Cette liberté ſi ſouvent citée & ſi rarement entendue, conſiſte ſeulement à faire facilement le Commerce que permet l'intérêt général de la ſociété bien entendu.

Le ſurplus eſt une licence deſtructive du Commerce même. J'ai parlé de l'intérêt général bien entendu ; parce que l'apparence d'un bien n'en eſt pas toujours un.

Les fraudes, la mauvaiſe foi ne peuvent être proſcrites trop ſévérement : l'examen de ces points exige des formalités. Leur excès détruit la liberté, leur oubli total introduit la licence. On ne doit donc pas les retrancher tout-à-fait ces formali-

tés, mais les reſtraindre & pourvoir à l'extrême facilité de leur exécution.

Nous avons déja prouvé la néceſſité de la concurrence, elle eſt l'ame de la liberté bien entendue.

Cette partie de l'adminiſtration eſt une des plus délicates : mais ſes principes rentrent toujours dans le plan qui procure à l'état une balance générale plus avantageuſe qu'à ſes voiſins.

Nous nous ſommes propoſés d'examiner le Commerce comme l'occupation d'un citoyen. Nous n'en parlerons que relativement au corps politique.

Puiſque le Commerce en eſt l'ame, l'occupation qu'un citoyen s'en fait eſt honnête comme toutes celles qui ſont utiles. Mais à meſure que les citoyens rendent de plus grands ſer-

vices, ils doivent être plus distingués ; & le Commerce ne sera point encouragé dans les pays qui ne sçavent point faire ces différences.

On peut s'occuper personnellement du Commerce de trois manieres.

Le premier objet est d'acheter les productions de la terre & de l'industrie pour les revendre par petites parties aux autres citoyens. Ceux qui exercent cette profession sont appellés *détailleurs*.

Cette occupation plus commode que néceſſaire pour la société concourt à la circulation intérieure.

Le deuxieme objet de commerce est celui d'un citoyen dont l'industrie entreprend de guider le travail d'un nombre d'autres citoyens pour donner des formes aux matieres premieres. Ceux qui s'y appliquent s'ap-

pellent *manufacturiers*. Cette induſtrie eſt très-néceſſaire, parce qu'elle augmente les richeſſes réelles & relatives.

La troiſieme eſpece de commerce, eſt l'occupation d'un citoyen qui fait paſſer dans l'étranger les productions de ſa patrie, pour les échanger contre d'autres productions néceſſaires, ou contre de l'argent. Soit que ce commerce ſe faſſe par terre ou par mer, en Europe ou dans d'autres parties du monde, on le diſtingue ſous le nom de *commerce en gros*. Celui qui s'y applique eſt appellé *négociant*.

Cette profeſſion eſt très-néceſſaire parce qu'elle eſt l'ame de la navigation, & qu'elle augmente les richeſſes relatives de l'état.

Ces trois manieres d'exercer le Commerce ont un devoir qui en fait

l'activité, c'eſt une bonne foi ſcrupuleuſe; leur objet eſt également commun, c'eſt le gain; leur effet eſt différent en ce qu'il contribue plus ou moins à l'effet général du Commerce dans un corps politique.

C'eſt cet effet qui doit les diſtinguer aux yeux de la patrie, & qui rend plus recommandable chaque particulier à meſure qu'il y coopere davantage.

Ce n'eſt pas que le plan immédiat du légiſlateur, ſoit d'avoir des négocians très-puiſſans : ils lui ſont précieux, parce qu'ils ont beaucoup concouru à ſes vûes, mais il ſeroit encore plus utile dans le cas où le commerce ſeroit borné, d'en avoir beaucoup de riches, qu'un moindre nombre de très-riches. Vingt négocians qui ont chacun cent mille écus ſont plus d'affaires & ont entr'eux

une plus grande ſomme de crédit qui ſix millionaires. D'ailleurs les fortunes partagées ſont d'une reſſource infiniment plus grande pour la circulation & pour les richeſſes réelles. Cependant la grande diſproportion des fortunes par le commerce n'eſt pas onéreuſe à l'état en ce qu'elle circule ordinairement toute entiere au profit des arts utiles ; il ſeroit même à ſouhaiter qu'elles reſtaſſent dans le commerce parce qu'elles établiſſent beaucoup de facteurs dans l'étranger ; ces facteurs y augmentent les branches du commerce de leur nation , & en outre lui rapportent le bénéfice qu'ils ont fait dans le commerce dont le pays qu'ils ont habité eſt ſuſceptible. Ces fortunes ne ſortiroient point du commerce , ſi l'état de négociant étoit auſſi honoré qu'il mérite de l'être. A

l'égard des grandes entrepriſes de commerce pour le gouvernement, il n'a beſoin que de ſon propre crédit : dès qu'il offrira du profit & de la ſûreté, des ſociétés ſolides s'en chargeront au rabais.

Sçavoir faire le commerce ou ſçavoir le conduire, ſont deux choſes très-diſtinctes : pour le bien conduire il faut ſçavoir comment il ſe fait ; pour le faire avec profit, il eſt inutile de ſçavoir comment il doit ſe conduire. La ſcience du négociant eſt celle des détails dont il s'occupe : la ſcience du politique eſt le parti que l'on peut tirer de ces détails. Il faut donc les connoître, & ce n'eſt que par les négocians que l'on peut s'en inſtruire : on ne ſçauroit trop converſer avec eux pour apprendre ; pour délibérer, leurs conſeils doivent être admis avec précaution.

Nous avons déja distingué le gain du marchand, & le gain de l'état; & il est clair qu'absorbés dans les détails, les négocians ont rarement le coup d'œil général, à moins que par leurs voyages ou par une pratique étendue, raisonnée, ils ne l'ayent acquis : ceux qui sont dans le cas peuvent décider sûrement. Plus leur nombre sera grand, plus l'état de négociant sera considéré dans la nation & le méritera : j'ajouterai même, plus les branches du commerce général recevront d'accroissement.

Le négociant doit à la société dont il est membre, les sentimens qu'un honnête homme, c'est-à-dire un vrai citoyen, a toujours pour elle; la soumission à ses loix & un amour de préférence. C'est être coupable devant Dieu & devant les hommes que d'y

d'y manquer, quelque profeſſion que l'on exerce ; mais ce principe ne ſçauroit être trop profondément gravé dans le cœur de ceux qui ſont toujours dans une occaſion prochaine d'y manquer.

Cependant ce n'eſt point manquer à cet amour de préférence, que de faire paſſer d'un pays étranger à un autre les marchandiſes néceſſaires à ſes aſſortimens ; quand même l'uſage de ces marchandiſes ſeroit proſcrit dans la ſociété dont on eſt membre. Il eſt évident que puiſque ces marchandiſes ont été néceſſaires, c'eſt contribuer à la richeſſe relative de ſa patrie, que de faire le profit qu'elles auroient donné à la nation qui les poſſede, ſi elle en eût fait elle-même la vente.

J'inſiſte ſur cet article particulierement par rapport aux négocians

d'une nation répandus dans l'étranger ; on leur reproche quelquefois ce genre de commerce, par lequel même aſſez ſouvent ils ſont parvenus à acquérir à leur nation la ſupériorité dans le pays qu'ils habitent. C'eſt mal connoître la nature du commerce, & confondre les principes du commerce extérieur avec ceux du commerce intérieur.

On en peut dire autant de la protection qu'un négociant particulier cherche à ſe procurer dans un pays étranger. C'eſt un mauvais citoyen s'il en préfere une étrangere : mais il a beſoin d'en avoir une.

CHAPITRE II.

De la Concurrence.

AVANT d'entrer dans le détail des divers moyens que le commerce procure à un corps politique, pour s'enrichir & ſe maintenir dans la plus grande force dont il eſt ſuſceptible ; il convient de faire connoître le principe le plus actif du commerce utile, c'eſt-à-dire la concurrence. C'eſt à ce principe qu'on peut ramener tous les autres, puiſque ſans lui ils n'auroient point de force ; dès-lors ils n'en ſont que les conſéquences. Il eſt l'ame & l'aiguillon de l'induſtrie ; ainſi il ſeroit dangereux de le reſtraindre : mais comme tous les genres d'induſtrie ne ſont pas du même degré de néceſſité ;

on peut en raiſon du beſoin encourager plus ou moins les diverſes concurrences. Cette différence n'eſt point une exception ; ſi elle eſt regardée comme telle, c'eſt la ſeule que ſouffre l'application de ce principe.

La concurrence conſiſte dans le nombre des perſonnes qui aſpirent à une préférence.

L'eſpérance d'une utilité quelconque eſt évidemment l'origine de la concurrence ; ſa conſervation dépend de l'utilité réelle qu'on trouve à aſpirer à une préférence ; enfin ſon effet général eſt de multiplier l'objet des préférences.

Nous n'examinerons ici la concurrence que du côté du commerce politique, dans ſa nature & dans ſes effets : elle eſt extérieure ou intérieure.

La concurrence extérieure du commerce d'une nation consiste à pouvoir vendre au dehors autant de productions de ses terres & de son industrie que les autres nations, enfin à occuper autant d'hommes qu'elles avec l'argent des étrangers; c'est-à-dire en proportion respective de la population, des capitaux, de l'étendue, & de la fertilité des terres. Celle qui ne soutient pas cette concurrence dans les proportions dont nous venons de parler, a immanquablement une puissance relativement inférieure à la puissance des autres; parce que ses hommes sont moins occupés, moins riches, moins heureux, dès-lors en plus petit nombre relativement, enfin moins en état, dans le même rapport, de secourir la république. On ne peut trop le répéter, la balance du Com-

merce eſt véritablement la balance des pouvoirs.

Cette concurrence extérieure ne s'obtient point par la force; elle eſt le prix des efforts que fait l'induſtrie pour ſaiſir les goûts du conſommateur, les prévenir même & les irriter.

La concurrence intérieure eſt de deux ſortes : l'une entre les denrées de l'état, & les denrées étrangeres de même nature ou de même uſage; & celle-là privant le peuple des moyens de ſubſiſter, doit en général être proſcrite. Il eſt des cas d'exception cependant en faveur de la concurrence extérieure comme nous le dirons à ſa place. Mais lorſque la loi juge convenable de bannir cette concurrence intérieure entre ſes denrées & les denrées étrangeres, ceux qui contribuent à l'introduire, ſoit

en vendant, ſoit en achetant, ſont réellement coupables en vers la ſociété d'augmenter ou d'entretenir le nombre des pauvres qui lui ſont à charge.

L'autre eſpece de concurrence intérieure eſt celle du travail entre les ſujets : elle conſiſte à ce que chacun d'eux ait la faculté de s'occuper de la maniere qu'il croit la plus lucrative, ou qui lui plaît davantage, lorſqu'elle eſt utile à la ſociété. Elle eſt la baſe principale de la liberté du Commerce; elle ſeule contribue plus qu'aucun autre moyen, à procurer à une nation cette concurrence extérieure qui l'enrichit & la rend puiſſante. La raiſon en eſt fort ſimple. Tout homme eſt naturellement porté (je ne dois peut-être pas dire par malheur à s'occuper) mais il l'eſt du moins à ſe procurer l'aiſance; &

cette aiſance, ſalaire de ſon travail ; lui rend enſuite ſon occupation agréable : ainſi dès que nul vice intérieur dans la police d'un état ne met des entraves à l'induſtrie, elle entre d'elle-même dans la carriere. Plus le nombre de ſes productions eſt conſidérable, plus leur prix eſt modique ; & cette modicité des prix obtient la préférence des étrangers.

A meſure cependant que l'argent entre dans un état par cette voie, à meſure que les moyens de ſubſiſter ſe multiplient pour le peuple, le nombre ou la concurrence des conſommateurs s'accroît, les denrées doivent être repréſentées par une plus grande ſomme : cette augmentation du prix de chaque choſe eſt réelle, & le premier effet des progrès de l'induſtrie ; mais un cercle heureux

heureux de nouvelles concurrences y porte les tempéramens convenables. Les denrées qui ſont l'objet de la conſommation deviennent journellement plus abondantes ; & cette abondance modere en partie leur augmentation ; l'autre partie ſe partage inſenſiblement entre tous ceux qui font les ouvrages ou qui en trafiquent par la diminution de leurs bénéfices ; la diminution des bénéfices ſe trouve enfin compenſée elle-même par la diminution de l'intérêt de l'argent : car le nombre des emprunteurs ſe trouvant plus foible que celui des préteurs, l'argent perd de ſon prix par une convention unanime, comme toutes les autres marchandiſes. Cette baiſſe des intérêts eſt comme l'on voit l'effet d'un grand commerce : ainſi nous obſerverons en paſſant que pour connoî-

tre ſi une nation qui n'a point de mines fait autant de commerce que les autres, en proportion des facilités reſpectives qu'elles ont pour commercer, il ſuffit de comparer le taux des intérêts de l'argent dans chacune; car il eſt certain que ſi la concurrence des intérêts n'eſt pas égale, il n'y aura point d'égalité dans la concurrence extérieure des ventes & de la navigation.

Lorſqu'on apperçoit à ces ſignes évidens un accroiſſement continuel dans le commerce d'un état, toutes ſes parties agiſſent & ſe communiquent un mouvement égal; il jouit de toute la vigueur dont il eſt ſuſceptible.

Une pareille ſituation eſt inſéparable d'un grand luxe; il s'étend ſur les diverſes claſſes du peuple, parce qu'elles ſont toutes heureuſes: mais

celui que produit l'aiſance publique, par l'augmentation du travail, n'eſt jamais à craindre ; ſans ceſſe la concurrence extérieure en arrête l'excès, qui ſeroit bien-tôt le terme fatal de tant de proſpérités. L'induſtrie s'ouvre alors de nouvelles routes, elle perfectionne ſes méthodes & ſes ouvrages ; l'œconomie du tems & des forces multiplie les hommes en quelque façon ; les beſoins enfantent les arts, la concurrence les éleve, & la richeſſe des artiſtes les rend ſavans.

Tels ſont les effets prodigieux de ce principe de la concurrence, ſi ſimple à ſon premier aſpect, comme le ſont preſque tous ceux du commerce.

Quelqu'évidentes que ſoient cependant les heureuſes conſéquences de ce principe, l'intérêt oſera peut-

être en rappeller au tribunal du ſophiſme. La concurrence, dira-t-on, diminuera les profits des négocians, des gros manufacturiers, par la facilité qu'auront les petits fabriquans, les ouvriers, d'étendre leurs affaires, & d'augmenter leurs profits, ou d'y aſſocier des particuliers qui ne ſont point profeſſion du Commerce. Les premiers abandonneront un état qui ne leur préſentera plus l'appas de leur gain ordinaire ; tandis que les autres, trop foibles pour ſoutenir le commerce de la nation, le laiſſeront paſſer aux étrangers & périront avec lui.

Mais ces eſprits aveuglés par des motifs perſonnels, ne comprennent-ils pas que la force de deux hommes ordinaires ſupplée à celle d'un ſeul, qui réuniroit en lui la force des deux autres ? Le ſalaire d'un ſeul ſe trou-

ve partagé entre deux, voilà toute la différence, le fardeau eſt également tranſporté ! Dans de pareils réglemens que le légiſlateur prête une oreille attentive ; il entendra d'abord les plaintes & les murmures d'un petit nombre, qu'étoufferont bien-tôt les cris d'allégreſſe d'une multitude infinie dont il aſſûre le bonheur. Regle générale, perſonne ne quitte ſon commerce tant que ſes profits ſont proportionnels aux taux de l'intérêt de l'argent ; cet intérêt diminuera néceſſairement par l'accroiſſement de l'aiſance générale d'une nation ; cette aiſance générale ne peut être dûe qu'au Commerce, & le Commerce ne peut augmenter que par les concurrences des hommes, des capitaux, des denrées.

Une politique peu réfléchie pourra préſenter encore ſous une autre face

les objections que des particuliers intéreſſés oppoſeront toujours à la concurrence. Elle prétendra régler un empire comme un laboureur regle les détails œconomiques de ſa ferme ; & ſous prétexte d'établir une balance entre les provinces, elle voudra reſtraindre le travail de l'une en faveur de l'autre. Mais avant d'exécuter ce projet, il conviendroit tirer une promeſſe des conſommateurs étrangers qu'ils s'aſtreindront à ſupporter la chereté qui eſt une ſuite néceſſaire de toute reſtriction dans le travail. Il en faudroit une des peuples qui travaillent en concurrence, pour s'aſſûrer que l'augmentation des prix n'excitera ni leur cupidité, ni leur induſtrie.

Parlons ſérieuſement, le véritable équilibre entre les provinces d'un état, c'eſt de faire jouir chacune

d'elles dans un degré égal, des facilités qui lui ſont propres pour le Commerce.

La province dont les denrées ont un trajet plus long à faire pour paſſer à l'étranger, paye néceſſairement de moindres ſalaires à ſes ouvriers; telle eſt la compenſation naturelle : & ſi les droits de douane ou la nature & la peſanteur des impôts n'introduiſent point de nouvelles différences dans le travail, l'effet doit être abſolument le même quant au prix; le degré d'intelligence ou d'induſtrie décidera la préférence du conſommateur; tel ſera le principe de l'émulation.

CHAPITRE III.

De l'Agriculture.

LA terre eſt le dépôt de toutes les matieres propres à ſatisfaire les beſoins phyſiques auxquels les hommes ſont aſſujettis, & ceux que la commodité a inventés. L'agriculture eſt l'art de ſe procurer ces matieres par le travail de la terre.

Cette définition même indique l'objet de l'agriculture. Son effet eſt de procurer de l'occupation à une partie des hommes, ſa perfection conſiſte à fournir la plus grande quantité poſſible des matieres propres à ſatisfaire nos beſoins, ſoit réels, ſoit d'opinion.

Nous avons vû dans le Chapitre I. que le Commerce en général eſt la

communication réciproque que les hommes ſe font des choſes dont ils ont beſoin. Ainſi il eſt évident que l'agriculture eſt la baſe néceſſaire du Commerce.

Cette maxime eſt d'une telle importance, que l'on ne doit jamais craindre de la répéter, quoiqu'elle ſe trouve dans la bouche de tout le monde. La perſuaſion où l'on eſt d'un principe ne forme qu'une connoiſſance imparfaite tant que l'on n'en conçoit pas toute la force : & cette force conſiſte principalement dans la liaiſon intime du principe reconnu avec un autre. C'eſt ce défaut de combinaiſon qui fait ſouvent regarder avec indifférence à un négociant l'aiſance ou la pauvreté du cultivateur, les encouragemens qu'il peut recevoir ou les gênes qui peuvent lui être impoſées. Par la

même raiſon la plupart des propriétaires des terres ſont portés à envier au commerce ſes facilités, ſes profits, les hommes qu'il occupe. L'excès ſeroit bien plus grand, ſi ces mêmes propriétaires venoient à ſéparer l'intérêt de leur domaine de l'intérêt du laboureur : s'ils ſe diſſimuloient un inſtant que cet homme deſtiné par le haſard à tracer péniblement les ſillons d'un champ, ne le ſoignera jamais qu'en raiſon de ſes facultés, des eſpérances ou de l'opinion qui peuvent animer ſon travail. Une nation où de pareils préjugés ſe trouveroient fort répandus, ſeroit encore dans l'enfance de l'agriculture & du Commerce : c'eſt-à-dire, de la ſcience des deux principales branches de l'adminiſtration intérieure. Car on ne doit pas toujours juger des progrès de cette par-

tie, par les ſuccès d'un état au-dehors; comme on ne peut pas décider de la bonne conduite d'un particulier dans la geſtion de ſes biens, par la grande dépenſe qu'il paroît faire.

L'agriculture ne ſera enviſagée ici que ſous ce point de vûe politique.

L'idée de conſervation eſt dans chaque individu immédiatement attachée à celle de ſon exiſtence; ainſi l'occupation qui remplit ſon beſoin le plus preſſant lui devient la plus chere. Cet ordre fixé par la nature ne peut être changé par la formation d'une ſociété qui eſt la réunion des volontés particulieres. Il ſe trouve au contraire confirmé par de nouveaux motifs, ſi cette ſociété n'eſt pas ſuppoſée exiſter ſeule ſur la terre. Si elle eſt voiſine d'autres ſociétés,

elle a des rivales ; & ſa conſervation exige qu'elle ſoit revêtue de toutes les forces dont elle eſt ſuſceptible. L'agriculture eſt le premier moyen & le plus naturel de ſe les procurer.

Cette ſociété aura autant de citoyens que la culture de ſon territoire en pourra nourrir & occuper : citoyens rendus plus robuſtes par l'habitude des fatigues, & plus honnêtes gens par celle d'une vie occupée.

Si ſes terres ſont plus fertiles, ou ſes cultivateurs plus induſtrieux, elle aura une ſurabondance de denrées qui ſe répandront dans les pays moins fertiles, ou moins cultivés.

Cette vente aura dans la ſociété qui la fait, quatre effets réels & relatifs.

Le premier ſera d'attirer des étran-

gers ce qui aura été établi entre les hommes, comme repréſentation commune des denrées, ou les richeſſes de convention.

Le ſecond effet ſera de décourager par le bas prix les cultivateurs des nations rivales, & de s'aſſurer toujours de plus en plus ce bénéfice ſur elles.

A meſure que les richeſſes de convention ſortent d'un pays, & que le profit du genre de travail le plus eſſentiel y diminue au point de ne plus procurer une ſubſiſtance commode à celui qui s'en occupe, il eſt néceſſaire que ce pays ſe dépeuple, ou qu'une partie des habitans mandie; ce qui eſt encore plus funeſte. Troiſieme effet de la vente ſuppoſée.

Enfin par une raiſon contraire, il eſt clair que les richeſſes de con-

vention s'accumulant ſans ceſſe dans un pays, le nombre des beſoins d'opinion s'accroîtra dans la même proportion. Ces nouveaux beſoins multiplieront les genres d'occupation ; le peuple ſera plus heureux, les mariages plus fréquens, plus féconds ; & les hommes qui manqueront d'une ſubſiſtance facile dans les autres pays, viendront en foule habiter celui qui ſera en état de la leur fournir.

Tels ſont les effets indiſpenſables de la ſupériorité de l'agriculture dans une nation, ſur celle des autres nations : & ſes effets ſont reſſentis en raiſon de la fertilité des terres réciproques, ou de la variété de leurs productions. Car le principe n'en ſeroit pas moins certain, quand même un pays moins bien cultivé qu'un autre ne ſeroit pas dépeuplé à

raiſon de l'infériorité de ſa culture ; ſi d'ailleurs ce pays moins cultivé fournit naturellement une plus grande variété de productions. Il eſt évident qu'il aura toujours perdu ſon avantage d'une maniere réelle & relative.

Ce que nous venons de dire conduit à trois conſéquences très-importantes.

1°. Si l'agriculture mérite dans un corps politique le premier rang entre les occupations des hommes ; celles des productions naturelles dont le beſoin eſt le plus preſſant & le plus commun, exigent des encouragemens de préférence chacune dans leur rang ; comme les grains, les fruits, les bois, le charbon de terre, le fer, les fourrages, les cuirs, les laines, c'eſt-à-dire, le gros & le me-

nu bétail, les huiles, le chanvre, les lins, les vins, les eaux-de-vie, les ſoies.

2°. On peut décider ſûrement de la force réelle d'un état par l'accroiſſement ou le déclin de la population de ſes campagnes.

3°. L'agriculture ſans le ſecours du commerce ſeroit très-bornée dans ſon effet eſſentiel, & dès-lors n'atteindroit jamais à ſa perfection.

Quoique cette derniere déduction de nos principes ſoit évidente, il ne paroît point inutile de s'y arrêter; parce que cet examen ſera l'occaſion de pluſieurs détails intéreſſans.

Les peuples qui n'ont enviſagé la culture des terres que du côté de la ſubſiſtance, ont toujours vécu dans la crainte des diſettes, & les ont ſouvent

ſouvent éprouvées *. Ceux qui l'ont enviſagée comme un objet de commerce ont joui d'une abondance aſſez ſoutenue pour ſe trouver toujours en état de ſuppléer aux beſoins des étrangers.

L'Angleterre nous fournit tout à la fois l'un & l'autre exemple. Elle avoit ſuivi comme preſque tous les autres peuples l'eſprit des loix Romaines ſur la police des grains. Loix gênantes & contraires à leur objet dans la diviſion actuelle de l'Europe en divers états, dont les intérêts ſont oppoſés. Au lieu que Rome, maîtreſſe du monde, n'avoit point de balance à calculer avec ſes propres provinces. Elle les épuiſoit d'ailleurs par la peſanteur des tributs, auſſi-bien que par l'avarice de ſes

* Voyez le Livre intitulé, *Conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne.*

préfets : & ſi Rome ne leur eût rien rendu par l'extraction de ſes beſoins, elle eût englouti les tréſors de l'univers comme elle en avoit envahi l'empire.

En 1689, l'Angleterre ouvrit les yeux ſur ſes véritables intérêts. Juſqu'alors elle avoit peu exporté de grains, & elle avoit ſouvent eu recours aux étrangers, à la France même, pour ſa ſubſiſtance. Elle avoit éprouvé ces inégalités fâcheuſes & ces révolutions inopinées ſur les prix, qui tour à tour découragent le laboureur ou déſeſperent le peuple.

La Pologne, le Dannemarck, l'Afrique & la Sicile étoient alors les greniers publics de l'Europe. La conduite de ces états qui n'impoſent aucune gêne ſur le commerce des grains, & leur abondance conſtan-

te, quoique quelques-uns d'entr'eux ne jouiſſent ni d'une grande tranquillité, ni d'une bonne conſtitution, ſuffiſoient ſans doute pour éclairer une nation auſſi réfléchie, ſur la cauſe des maux dont elle ſe plaignoit. Mais la longue poſſeſſion des pays que je viens de nommer ſembloit trop bien établie par le bas prix de leurs grains, pour que les cultivateurs Anglois puſſent ſoutenir leur concurrence dans l'étranger. Le commerce des grains ſuppoſoit une entiere liberté de les magaſiner, & pour autant de tems que l'on voudroit : liberté dont l'ignorance & le préjugé rendoient l'uſage odieux dans la nation.

L'état pourvut à ce double inconvénient par un de ces coups habiles, dont la profonde combinaiſon appartient aux Anglois ſeuls, & dont

le ſuccès n'eſt encore connu que d'eux, parce qu'ils n'ont été imités nulle part. Je parle de la gratification qu'on accorde à la ſortie des grains ſur les vaiſſeaux Anglois ſeulement, lorſqu'il n'excedent pas les prix fixés par la loi, & de la défenſe d'introduire les grains étrangers tant que leur prix courant ſe ſoutient au-deſſous de celui que les ſtatuts ont fixés. Cette gratification facilita aux Anglois la concurrence des pays les plus fertiles, en même tems que cette protection déclarée changea les idées populaires ſur le commerce & la garde des grains. La circonſtance y étoit très-propre à la vérité; la nation avoit dans le nouveau gouvernement, cette confiance ſans laquelle les meilleurs réglemens n'ont point d'effet.

Le froment reçoit 5 ſ. ſterl. ou 5 liv.

17 ſ. 6 d. tourn. par quarter, meſure de 460 l. poids de marc, lorſqu'il n'excede pas le prix de 2 liv. 8 ſ. ſterl. ou 56 liv. 8 ſ. tourn.

Le ſeigle reçoit 3 ſ. 6 den. ſterl. ou 3 l. 10 ſ. 6 d. tourn. au prix de 1 l. 12 ſ. ſterl. ou 37 liv. 12 ſ. tourn.

L'orge reçoit 2 ſ. 6 d. ſterl. ou 2 l. 18 ſ. 9 d. tourn. au prix de 1 l. 4 ſ. ſterl. ou 28 liv. 4 ſ. tourn.

L'événement a juſtifié cette belle méthode : depuis ſon époque l'Angleterre n'a point éprouvé de famine, quoiqu'elle ait exporté preſqu'annuellement des quantités immenſes de grains : les inégalités ſur les prix ont été moins rapides & moins inopinées : les prix communs ont même diminué. Car lorſqu'on ſe fut déterminé en 1689 à accorder la gratification, on rechercha quel avoit été le prix moyen des

grains pendant les quarante-trois années précédentes : celui du froment fut trouvé de 2 liv. 10. ſ. 2 d. ſterl. le quarter, ou 58 liv. 18 ſ. 11 den. tourn. & les autres eſpeces de grains en proportion. Par un recueil exact du prix des fromens depuis 1689 juſqu'en 1752, le prix commun pendant ces cinquante-ſept années ne s'eſt trouvé que de 2 liv. 2 ſ. 3 d. ſterl. ou 49 liv. 12 ſ. 10 d. tourn.

Ce changement pour être auſſi frappant n'en eſt pas moins dans l'ordre naturel des choſes. Le cultivateur dont le gouvernement avoit en même tems mis l'induſtrie en ſûreté, en fixant l'impôt ſur la terre même, n'avoit plus qu'une inquiétude : c'étoit la vente de ſa denrée lorſqu'elle ſeroit abondante. La concurrence des acheteurs au-de-

dans & au-dehors lui aſſûroit cette vente; dès-lors il s'appliqua à ſon art avec une émulation que donnent ſeules l'eſpérance du ſuccès & l'aſſûrance d'en jouir. De quarante millions d'acres que contient l'Angleterre, il y en avoit au moins un tiers en communes, ſans compter quelques reſtes de bois. Aujourd'hui la moitié de ces communes & des terres occupées par les bois eſt enſemencée en grains, & encloſe de haies. Le Comté de Norfolk qui paſſoit pour n'être propre qu'au pacage eſt aujourd'hui une des provinces des plus fertiles en bleds.

Je conviens cependant que cette police n'a pas ſeule opéré ces effets admirables, & que la diminution des intérêts de l'argent a mis les particuliers en état de défricher avec profit; mais il n'en eſt pas moins

certain que nul propriétaire n'eût fait ces dépenſes, s'il n'eût été aſſûré de la vente de ſes denrées, & à un prix raiſonnable.

L'état des exportations de grains acheveroit de démontrer comment un pays peut s'enrichir par la ſeule culture enviſagée comme objet de commerce. On trouve dans les ouvrages Anglois qu'il eſt nombre d'années où la gratification a monté de 150 à 500 mille liv. ſterl. & même plus. On prétend que dans les cinq années écoulées depuis 1746 juſqu'en 1750, il y a eu près de 5, 900, 000 quarters de bleds de toutes les qualités exportés : le prix commun à 1 liv. 8 ſ. ſterl. ou 32 liv. 18 ſ. tourn. ce ſeroit une ſomme de 8, 210, 000 liv. ſterl. ou 188, 830. 000 liv. tourn. environ.

Si nous faiſons attention que preſ-

que

que toute cette quantité de grains a été exportée par des vaiſſeaux Anglois pour profiter de la gratification, il faudra ajouter au bénéfice de 188, 830, 000 liv. tourn. la valeur du fret des 5, 900, 000 quarters. Suppoſons-la ſeulement à 50 ſ. tourn. par quarter l'un dans l'autre, ce ſera un objet de 14, 750, 000 livres tournois; & au total dans les cinq années un gain de 203, 580, 000 liv. de notre monnoie; c'eſt-à-dire, que par année commune ſur les cinq le gain aura été de 40, 000, 000 l. tourn. environ.

Pendant chacune de ces cinq années, cent cinquante mille hommes au moins auront été occupés & dès-lors nourris par cette récolte & cette navigation : & ſi l'on ſuppoſe que cette valeur ait encore circulé ſix fois dans l'année ſeulement, elle au-

ra nourri & occupé neuf cent mille hommes aux dépens des autres peuples.

Il eſt encore évident que ſi chaque année l'Angleterre faiſoit une pareille vente aux étrangers, neuf cent mille hommes parmi les acheteurs trouveroient d'abord une ſubſiſtance plus difficile; & enfin qu'ils en manqueroient au point qu'ils ſeroient forcés d'aller habiter un pays aſſez abondant pour les nourrir.

Un principe dont l'harmonie avec les faits eſt ſi frappante, ne peut certainement paſſer pour une ſpéculation vague: il y auroit donc de l'inconſéquence à le perdre de vûe.

C'eſt le principe ſur lequel la police des grains eſt établie en Angleterre, que je trouve irréprochable: mais je ne puis convenir que ſon exécution actuelle ſoit ſans défauts, &

qu'elle ſoit applicable indifféremment à tous les pays.

L'objet de l'état a été d'encourager la culture, de ſe procurer l'abondance, & d'attirer l'argent des étrangers. Il a été rempli ſans doute ; mais il ſemble qu'on pouvoit y réuſſir ſans charger l'état d'une dépenſe ſuperflue ; ſans tenir quelquefois le pain à un prix plus fort pour les ſujets que pour les étrangers.

L'état eſt chargé en deux circonſtances d'une dépenſe inutile qui porte ſur tous les ſujets indiſtinctement, c'eſt-à-dire ſur ceux qui en profitent comme ſur ceux qui n'en profitent pas.

Lorſque les grains ſont à plus bas prix en Angleterre que dans les pays qui vendent en concurrence avec elle, il eſt évident que la gratification eſt inutile. Le profit ſeul que pré-

ſente l'exportation eſt un appas ſuffiſant pour les ſpéculations du commerce.

Si les grains ſont au dernier prix auquel ils puiſſent recevoir une gratification, & qu'en même tems ils ſoient à très-bon marché à Dantzick ou à Hambourg ; il y aura du bénéfice à tranſporter en fraude les grains de ces ports dans ceux de la Grande-Bretagne, d'où ils reſſortiront de nouveau avec la gratification. Dans ce dernier cas, il eſt clair que la culture des terres n'aura point joui de la faveur qui lui étoit deſtinée. La navigation y aura gagné quelque choſe à la vérité, mais c'eſt en chargeant l'état & le peuple d'une dépenſe beaucoup plus conſidérable que ce profit.

Quoique le profit particulier des ſujets par la différence du prix d'a-

chat des grains ſur le prix de la vente, rembourſe à la totalité de la nation la ſomme avancée & même au-delà ; juſqu'à ce que ceux qui ont payé effectivement leur contingent de la gratification en ſoient remboursés avec l'intérêt par la circulation, il ſe paſſera un tems conſidérable pendant lequel ils euſſent pû faire un meilleur emploi de ce même argent dans un pays où le commerce, les manufactures, la pêche & les colonies ſont dans un état floriſſant.

Ce n'eſt pas que ce moyen de gagner ſoit mépriſable ; il n'en eſt aucun de ce genre dans le commerce exterieur d'un état : mais il faut bien diſtinguer les principes du commerce d'œconomie ou de réexportation des denrées étrangeres, des princi-

pes du commerce qui s'occupe des denrées nationales.

Les encouragemens accordés au premier ſont un moyen de ſe procurer un excédent de population; ils ſont utiles tant qu'ils ne ſont point onéreux à la maſſe des hommes qu'on peut regarder comme le fond d'une nation. Au lieu que le commerce qui s'occupe de l'exportation des denrées nationales doit être favoriſé ſans reſtriction. Il n'en coûte jamais un à l'état qu'il n'en retire dix & plus : le rembourſement du contingent qu'a fourni chaque particulier lui revient plus rapidement & avec un plus gros profit, parce que tout appartient à la terre directement ou à la main-d'œuvre. D'un autre côté la quantité des denrées nationales ne s'accroît jamais ſans augmenter la maſſe des hommes qui

peuvent être regardés comme le fond de la nation.

Il eſt difficile dans une iſle conſidérable dont les atterrages ſont faciles, de prévenir l'introduction des grains étrangers. Ainſi il faut conclure que la gratification devoit être momentanée & réglée d'après les circonſtances ſur le prix des grains dans les pays qui en vendent en concurrence. Alors l'opération eût été véritablement ſalutaire & digne du principe admirable dont elle émane.

Peut-être pourroit-on dire encore que cette gratification ne tombe pas toujours auſſi immédiatement au profit des laboureurs qu'il le ſembleroit d'abord. Car dans les années abondantes où les grains s'achetent pour les magaſiner, en attendant l'occaſion de les exporter; il n'eſt pas naturel de penſer que les acheteurs

toujours en plus petit nombre que les vendeurs, & dès-lors maîtres du prix, leur tiennent compte de la gratification dans la valeur qu'ils mettent à la denrée. Dans un pays où très-peu de cultivateurs auroient le moyen de garder leurs grains, la gratification s'éloigneroit encore plus de la terre. Observons-le en paſſant, l'agriculture ne fleurira point dans une nation dont l'aiſance générale ne commencera pas par la claſſe des laboureurs. La richeſſe de cette claſſe dépend de la valeur des denrées qu'elle apporte dans le Commerce comparée avec les frais de la culture : & la valeur des denrées dépend du nombre des demandeurs. Ainſi moins la concurrence des acheteurs ſera étendue, moins les terres rapporteront à leurs propriétaires, moins elles pourront porter d'impôts.

J'ai remarqué comme un desavantage de la trop grande concurrence extérieure, que l'Angleterre fournit aux ouvriers étrangers du pain à meilleur marché qu'aux siens propres : c'est une affaire de calcul. Si nous y supposons le froment à 42 s. 3 den. sterl. prix commun depuis cinquante-sept années, il est clair qu'il peut être vendu en Hollande, en Flandre, à Calais, à Bordeaux même, à 40 s. 3 den. sterl. avec un bénéfice honnête. La gratification est de 5 s. sterl. par quarter ; le fret & les assurances n'iront pas à plus de 2 s. par quarter ; restera encore un profit d'un s. sterl. c'est-à-dire de 3 $\frac{o}{o}$ dans une affaire qui ne dure pas plus d'un mois, & dans un pays où l'intérêt de l'argent est à 3 $\frac{o}{o}$ par an.

Je n'ignore point qu'on répliquera que par ce moyen l'Angleterre dé-

courage l'agriculture dans les autres pays. Mais ce raiſonnement eſt plus ſpécieux que ſolide, ſi le prix commun des grains en Angleterre eſt aſſez haut pour que les autres peuples n'y ayent recours que lorſqu'ils éprouvent chez eux de grandes diminutions de récolte. Or cela eſt de fait, du moins reſpectivement à la France.

Nous avons déja obſervé que le prix commun du froment en Angleterre a été de 42 ſ. 3 den. ſterl. le quarter, c'eſt-à-dire, de 49 liv. 12 ſ. 10 d. de notre monnoie depuis cinquante-ſept années : ce qui revient à 24 liv. 16 ſ. 5 d. le ſetier de Paris qui paſſe pour être de 240 l. p. & qui dans le fait n'excede point 230 l. p. ſi j'en crois les perſonnes pratiques. Son prix commun n'a été en Brie que de 18 liv. 13 ſ. 8 d. pendant les

quarante années écoulées depuis 1706 juſqu'en 1745; malgré la famine de 1709, la diſette de 1740 & 1741, & les chertés de 1713, 1723, 4, 5, 6, & de 1739. * Ainſi la ſubſiſtance de notre peuple commence à devenir difficile lorſque l'Angleterre nous fournit du bled à ſon prix commun.

Pour trouver la raiſon de cette différence ſur le prix des deux royaumes, il faut remonter à un principe certain.

Deux choſes reglent dans un état le prix des ſalaires: d'abord le prix de la ſubſiſtance; enſuite le profit des diverſes occupations du peuple par l'augmentation ſucceſſive de la maſſe de l'argent que fait entrer le com-

* Voyez *Eſſai ſur les monnoies, ou reflexions ſur le rapport entre l'argent & les denrées.*

merce étranger. La ſuite de ce raiſonnement exige quelqu'attention de la part du lecteur ; mais rien n'eſt plus propre peut-être à dévoiler l'intérêt direct de chaque citoyen à la balance générale du Commerce, & la liaiſon intime qui ſubſiſte entre toutes les occupations du peuple.

Pendant tout le tems que l'Angleterre prohiba la ſortie des grains, ou n'enviſagea point l'agriculture du côté du commerce, elle fut expoſée à des diſettes très-fréquentes : la ſubſiſtance des ouvriers étant chere, les ſalaires y furent chers dans la même proportion. D'un autre côté ayant peu de concurrens dans ſon travail induſtrieux, elle ne laiſſa pas de faire en peu d'années de très-grands profits dans ſon commerce étranger : l'argent qu'il produiſoit ſe répartiſſant entre les

ouvriers occupés par le travail induſtrieux, augmenta encore leurs ſalaires, en raiſon de la demande des étrangers & de la concurrence des ouvriers.

Lorſque plus éclairée ſur ſes véritables intérêts, cette nation enviſagea l'agriculture comme objet de commerce, elle ſentit qu'il étoit impoſſible en ramenant l'abondance des grains, de diminuer ſur les ſalaires ce que la cherté de la ſubſiſtance y avoit ajouté. Pour ranimer la culture il falloit auſſi que cette profeſſion ſe reſſentît comme les autres de l'augmentation de la maſſe de l'argent : car ſans cet équilibre auſſi juſte qu'eſſentiel, le légiſlateur perd ou ſes hommes, ou un genre d'occupation. Ainſi l'état laiſſa jouir les terres du haut prix des grains que les ſalaires des autres claſſes du peuple pouvoient porter.

En France au contraire la ſortie des grains n'a jamais été auſſi libre, que dans le tems où l'Angleterre ſuivoit les principes contraires : les ſalaires y étoient moins chers, & réciproquement les frais de culture à meilleur marché. Depuis 1660 environ, les guerres fréquentes qu'elle a eu à ſoutenir, & ſes nombreuſes armées ont paru exiger que les permiſſions de ſortir les grains fuſſent reſtraintes : cependant ce n'a jamais été pendant de longs intervalles ; cette incertitude & l'alternative de quelques chertés ont un peu entretenu l'eſpérance du laboureur. Le labourage n'a pas laiſſé de diminuer, puiſqu'une bonne récolte ne rend aujourd'hui que la ſubſiſtance d'une année & demie ; au lieu qu'autrefois elle ſuffiſoit à la nourriture de plus de deux années, quoique le peuple fût plus nombreux. Mais l'a-

tention continuelle que le gouvernement a toujours eu de forcer par diverſes opérations le pain de reſter à bas prix, jointe à la bonté de nos terres à une eſpéce d'émulation entretenue par les alternatives de chertés & de permiſſions d'exporter les grains, ont empêché les ſalaires d'augmenter à un certain point à raiſon de la ſubſiſtance.

D'un autre côté, nos augmentations ſur les monnoies ont beaucoup diminué la maſſe d'argent que la balance du Commerce faiſoit entrer annuellement: ainſi les ouvriers occupés par le travail induſtrieux n'ont pas eu à partager entr'eux annuellement une maſſe d'argent proportionnée à celle qu'ils avoient commencé à recevoir lors de la premiere époque de notre commerce; ni dans la même proportion que les ouvriers de l'Angleterre depuis

l'établiſſement de ſon commerce juſqu'en 1689.

D'où il s'enſuit que le prix des grains doit être plus cher dans ce pays qu'en France ; qu'il le ſeroit encore davantage, ſi la culture n'y avoit augmenté à la faveur de ſon excellente police & de la diminution des intérêts de l'argent ; enfin que lorſque toutes les terres de l'Angleterre ſeront en valeur, ſi la balance du Commerce lui eſt annuellement avantageuſe, il faudra néceſſairement non-ſeulement que l'intérêt de l'argent y diminue encore, mais que le prix des grains y remonte à la longue ; ſans quoi l'équilibre ſi néceſſaire entre les diverſes occupations du peuple n'exiſtera plus. S'il ceſſoit d'exiſter, l'agriculture rétrograderoit inſenſiblement ; & ſi l'on ne conſervoit pas de bons mémoi-

res du tems, on pourroit penſer dans quelques ſiecles que c'eſt la ſortie des grains qui eſt la cauſe des diſettes.

De tout ce que nous venons de dire, on doit conclure en examinant la poſition & les intérêts de la France, que le principe employé par les Anglois pourroit lui être très-avantageux, mais que la maniere d'opérer doit être fort différente.

Elle eſt obligée d'entretenir pour ſa défenſe un grand nombre de places fortes, des armées de terre très-nombreuſes, & un grand nombre de matelots. Il faut que la denrée la plus néceſſaire à la ſubſiſtance des hommes ſoit à bon marché, ou que l'état augmente conſidérablement ſes dépenſes. L'étendue de nos terres eſt ſi conſidérable, qu'une partie de nos manufactures a des trajets longs & diſpendieux à

faire par terre; il eſt eſſentiel que la main-d'œuvre ſe ſoutienne parmi nous à plus bas prix qu'ailleurs. Le pain eſt la principale nourriture de nos artiſans : aucun peuple ne conſomme autant de bleds relativement à ſa population. Tant que nos denrées de premiere néceſſité ſe maintiendront dans cette proportion, le commerce & les manufactures, ſi on les protege, nous donneront annuellement une balance avantageuſe qui augmentera notre population, ou la conſervera; qui donnera à un plus grand nombre d'hommes les moyens de conſommer abondamment les denrées de deuxieme, troiſieme & quatrieme néceſſité que produit la terre; & qui enfin par l'augmentation des ſalaires augmentera la valeur du bled même.

Il eſt juſte cependant & indiſpen-

ſable d'établir l'équilibre entre les diverſes claſſes & les diverſes occupations du peuple. Les grains ſont la plus forte partie du produit des terres comme la plus néceſſaire : ainſi la culture des grains doit procurer au cultivateur un bénéfice capable de le maintenir dans ſa profeſſion de le dédommager de ſes fatigues, enfin de lui procurer la faculté d'entretenir autant de beſtiaux que ſes terres en peuvent nourrir. Car cette derniere partie de la culture dépend du ſuccès de la premiere; & leur liaiſon eſt telle que ſi l'une s'affoiblit, l'autre s'en reſſent ſur le champ. Alors toutes les valeurs que l'agriculture pouvoit apporter dans le Commerce ne s'y trouvent pas. Mais cette ſuite de l'aviliſſement du prix des grains, quoique très-pernicieuſe, n'eſt pas encore la ſeule.

Si les terres ſont partagées en petites fermes, le cultivateur ordinairement preſſé par ſes beſoins, eſt forcé de vendre à quelque prix que ce ſoit peu de mois après la récolte; ſouvent ce prix ſera tel qu'il ne ſuffira point à remplir les avances, à payer les impôts & le fermage. Les propriétaires, dont les réparations ſe multiplient avec le nombre des fermes & qui ne ſont point payés, ſe déterminent à les détruire pour les réunir en un moindre nombre. Chaque opération de ce genre réduit à la mandicité, ou plûtôt anéantit pluſieurs familles dans l'état. Quand même on ſe réſoudroit à cette perte ineſtimable, l'avenir ne préſenteroit aucune eſpérance capable de la réparer. Lorſque les terres ſont partagées en groſſes fermes, il eſt conſtant que les cultiva-

teurs doivent être en état de faire de groſſes avances ; & ces avances leur deviendront plus onéreuſes à meſure que les grains ſeront à plus bas prix faute d'acheteurs. L'effet naturel de cette ſurcharge ſera de tenir les ſalaires des journaliers extrêmement bas : dès-lors une partie conſidérable du peuple ſera condamnée à une telle pauvreté, qu'elle ne pourra conſommer au-delà du néceſſaire phyſique. La jouiſſance de ce néceſſaire ſera même incertaine à proportion de l'incertitude du prix de la denrée dont la culture les occupe. De cette incertitude naîtra la crainte du mariage, la dépopulation ; de la dépopulation & de la pauvreté, un vuide dans le produit des finances. Car il eſt d'expérience qu'entre deux pays de même étendue, les revenus publics ſeront

plus conſidérables dans celui qui poſſéde le plus grand nombre d'hommes occupés & à leur aiſe.

Ce qui paroîtroit le plus avantageux ſeroit donc d'entretenir continuellement le prix des grains autour de ce point juſte auquel le cultivateur eſt encouragé par ſon gain ; tandis que l'artiſan n'eſt point forcé d'augmenter ſon ſalaire pour ſe nourrir ou ſe procurer une meilleure ſubſiſtance. Ce ne peut jamais être l'effet d'une geſtion particuliere, toujours dangereuſe & plus certainement ſuſpecte : mais la police générale de l'état peut y conduire.

Le premier moyen eſt ſans contredit d'établir une communication libre au-dedans entre toutes les provinces. Elle eſt eſſentielle à la ſubſiſtance facile d'une partie des ſujets. Nos provinces éprouvent entr'elles

de ſi grandes différences par rapport à la nature du ſol & à la variété de la température, que quelques-unes ne recueillent pas en grains la moitié de leur ſubſiſtance dans les meilleures années. Elles ſont telles ces différences, qu'il eſt phyſiquement impoſſible que la récolte ſoit reputée abondante dans toutes à la fois. Il ſemble que la Providence ait voulu par ce partage heureux nous préſerver des diſettes en même tems qu'elle multiplioit nos commodités. C'eſt donc aller contre l'ordre de la nature, que de ſuſpendre ainſi la circulation intérieure des grains. Ce ſont les citoyens d'un même état, ce ſont les enfans d'un même pere qui ſe tendent mutuellement une main ſecourable; s'il leur eſt défendu de s'aider entr'eux, les uns ſeront forcés d'acheter cher des ſe-

cours étrangers, tandis que leurs freres vivront dans une abondance onéreuſe.

Parmi tous les maux dont cet état de prohibition entre les ſujets eſt la ſource, ne nous arrêtons que ſur un ſeul. Je parle du tort qu'il fait à la balance générale du commerce qui intéreſſe la totalité des terres & des manufactures du royaume. Car lorſque les communications ſont faciles, le montant de cette balance ſe répartit entre chaque canton, chaque ville, chaque habitant : c'eſt à quoi on ne fait point aſſez d'attention. L'inégalité des ſaiſons & des récoltes ne produit pas auſſi ſouvent l'inégalité des revenus, que le fait celle de la balance.

Dans le premier cas le prix ſupplée aſſez ordinairement à la quantité ; & pour le dire en paſſant, cette

Ce remarque ſeule nous indique qu'un moyen aſſuré de diminuer la culture des terres, le nombre des beſtiaux, & la population, c'eſt d'entretenir par une police forcée les grains à très-bas prix. Car le laboureur n'aura pas plûtôt apperçu qu'en ſemant moins il peut forcer les prix de hauſſer & faire le même revenu, qu'il cherchera à diminuer ſes frais & ſes fatigues, d'où réſultera toujours de plus en plus la rareté de la denrée. En vain m'objectera-t-on qu'il eſt impoſſible que les cultivateurs faſſent entr'eux une pareille convention : il ſuffit qu'ils perdent ſur une eſpece de culture pour s'en dégoûter ; & deux ou trois expériences feront naître immanquablement la même réflexion chez le plus grand nombre. Une grande cherté, j'en conviens, pourra ranimer un peu le la-

bourage ; mais auſſi la premiere année d'abondance ſuſpendra le cours de cette nouvelle activité, parce qu'il eſt conſtant que toute concurrence ſe borne d'elle-même lorſque le gain qui en eſt l'objet diſparoît. Il en réſultera que l'approviſionnement de la nation continuera toujours d'être dans une grande incertitude ; & l'état n'aura pas laiſſé de commencer par payer de grandes ſommes aux étrangers pour ſa ſubſiſtance. Autre réflexion très-importante, car la matiere eſt inépuiſable, c'eſt que dans un pays où les cultivateurs ſont pauvres, où les taxes ſont perſonnelles & arbitraires, il eſt moins ſûr qu'ailleurs que la cherté d'une denrée ranime ſa culture.

Dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire lorſque la balance générale du commetce ſouffre quelque diminution,

le cultivateur ne trouve plus le prix ordinaire de ſes grains, de ſa laine, de ſes troupeaux, de ſes vins ; le propriétaire eſt payé difficilement de ſa rente, & cette rente baiſſeroit ſi la balance étoit déſavantageuſe pendant un petit nombre d'années ſeulement. L'ouvrier travaille moins; ou eſt forcé par le beſoin de diminuer ſon ſalaire raiſonnable, parce que la quantité de la ſubſtance qui avoit coutume de vivifier le corps politique eſt diminuée. Tel eſt cependant le premier effet de l'interdiction dans une province. C'eſt un tocſin qui répand l'alarme dans les provinces voiſines ; les grains ſe reſſerrent, la frayeur en groſſiſſant les dangers multiplie les importations étrangeres & les pertes de l'état.

Avant de ſe réſoudre à une pareille démarche, il ne ſuffit pas de

connoître exactement les beſoins & les reſſources d'une province ; il faudroit être inſtruit de l'état de toutes les autres dont celle-ci peut devenir l'entrepôt. Sans cette recherche préliminaire, l'opération n'eſt appuyée ſur aucun principe : le haſard ſeul en rend les effets plus ou moins funeſtes.

Je conviens cependant que dans la poſition actuelle des choſes, il eſt naturel que les perſonnes chargées de conduire les provinces, s'efforcent dans le cas d'un malheur général d'y ſouſtraire la portion du peuple qui leur eſt confiée. J'ajoûte encore que les recherches que j'ai ſuppoſées eſſentiellement néceſſaires, & qui le ſont, exigent un tems quelquefois précieux ; que le fruit en eſt incertain à moins qu'il n'y ait un centre commun où toutes les no-

tions particulieres ſe réuniſſent & où l'on puiſſe les conſulter ; que le prix des grains n'eſt pas actuellement une regle ſûre, ſoit parce que nos cultivateurs pour la plûpart ne ſont pas en état de les garder, ſoit parce qu'il eſt aſſez ordinaire dans les mauvaiſes récoltes que les grains ayent beſoin d'être promptement conſommés. Enfin j'avouerai qu'en voyant le mieux il eſt impoſſible de le faire : c'eſt une juſtice que l'on doit au zele & à la vigilance des magiſtrats qui préſident à nos provinces.

Il s'agit donc d'appliquer un remede convenable à ces inconvéniens forcés ; & comme tous les membres d'un état ſont en ſociété, le remede doit être général : il eſt trouvé. Un citoyen généreux, dont la ſagacité s'exerce avec autant de

ſuccès que de courage & de dépenſes ſur les arts utiles à ſa patrie, nous a propoſé l'unique expédient capable de perfectionner notre police ſur les grains, en même tems qu'il en a facilité l'exécution par ſes découvertes. On ſent que je parle de M. Duhamel du Monceau, & de ſon excellent Traité de la conſervation des grains.

La multiplicité des magaſins de bled particuliers eſt la premiere opération néceſſaire pour entretenir l'abondance dans le royaume, maintenir les prix dans un cercle à peu près égal, & procurer en tout tems un bénéfice honnête au laboureur.

Un axiome de commerce pratique connu de tout le monde, c'eſt que la denrée eſt à bas prix s'il y a plus d'offreurs que de demandeurs. Si le grain eſt à bas prix, le recouvre-

ment des revenus publics & particuliers languit ; le travail eſt ſuſpendu ; quelle reſſouce a-t-il reſté dans ces circonſtances à l'état, que d'ouvrir ſes ports aux étrangers qui vouloient acheter ſes grains, afin d'agmenter le nombre des demandeurs ?

Les étrangers conſomment le grain ou le magaſinent. Si c'eſt pour leur conſommation qu'ils l'exportent, la quantité eſt bornée, parce que pluſieurs pays abondans les fourniſſent en concurrence. Si c'eſt pour magaſiner, les achats ſont en raiſon du bas prix, & ſi rapides qu'on n'eſt averti ſouvent de l'excès que par ſes effets. Chaque cultivateur affamé d'argent s'eſt empreſſé de vendre pour ſatisfaire ſon beſoïn preſſant, & ſans en prévoir de plus grand. Une mauvaiſe récolte ſur-

vient, & les étrangers nous revendent cher cette même denrée, dont nous leur avons abandonné le monopole.

Si les ſujets euſſent formé la même ſpéculation, non-ſeulement l'inconvénient public d'une balance ruineuſe pendant la diſette lui eût été épargnée ; mais les inconvéniens particuliers qui ſont une ſuite, ſoit du trop bas prix des grains, ſoit de leur prix exceſſif, & ſouvent pour pluſieurs années, n'euſſent point exiſté.

Car ſi nous ſuppoſons que dans chaque province pluſieurs particuliers faſſent dans les années abondantes des amas de bled ; la concurrence ſera bien mieux établie que lorſque quatre-vingt ou cent négocians de Hollande feront acheter la même quantité par un petit nombre

de commiſſionnaires. Il y aura donc plus de demandeurs, conſéquemment le prix hauſſera. Il eſt d'autant plus certain que cela s'opérera ainſi, que ces mêmes quatre-vingt ou cent négocians de Hollande ne laiſſeront pas de tenter comme auparavant de profiter du bas prix dans les premiers mois qui ſuivront la récolte.

Le paſſage de la révolution cauſée par la ſurabondance ſera évidemment ſi promt, qu'il n'aura pû porter aucun préjudice au cultivateur. Il jouira au contraire de toute ſa richeſſe, & il en jouira en ſûreté. Car ſi la récolte ſuivante vient à manquer, chacun ſaura que tels & tels greniers ſont pleins : la faim d'imagination plus effrenée que l'autre peut-être, n'apportera aucun trouble dans l'ordre public. Tandis que d'un

côté les demandeurs ſeront tranquilles, parce qu'ils ſauront qu'il y a de quoi répondre à leur demande ; les poſſeſſeurs du grain inſtruits comme les autres de l'état des proviſions, appréhenderont toujours de ne pas profiter aſſez-tôt de la faveur qu'aura pris la denrée. Ils vendront de tems en tems quelques parties pour mettre au moins leur capital à couvert : la concurrence des parties expoſées en vente arrêtera continuellement le ſurhauſſement des prix, & accroîtra la timidité des vendeurs.

Le ſeul principe de la concurrence donne la marche ſûre de ces diverſes opérations, tant ſes reſſorts ſont actifs & puiſſans.

L'exécution d'une idée ſi ſimple ne peut rencontrer que trois difficultés ; la contradiction des loix, le préjugé populaire contre la garde

des bleds, & le défaut de confiance.

Si la néceſſité d'enviſager l'agriculture comme un objet de Commerce a été démontrée auſſi clairement que je l'eſpere, il faut conclure que les loix qui gênent le commerce intérieur des grains, ſont incompatibles avec la conſervation de l'agriculture. Or les vérités ne peuvent être autrement qu'elles ſont eſſentiellement.

L'objet du Commerce eſt certainement d'établir l'abondance des denrées; mais l'objet du commerçant eſt de gagner. Le premier ne peut être rempli que par le ſecond, ou par l'eſpérance qu'on en conçoit. Quel profit préſentera une ſpéculation ſur des denrées qu'il eſt défendu de garder juſqu'à ce qu'elles renchériſſent? Trois & quatre moiſſons

abondantes de ſuite ne ſont point un ſpectacle nouveau pour la France. On remarque même que ce n'eſt qu'après ces ſurabondances réitérées que nous avons éprouvé nos grandes diſettes.

La loi qui défend de garder des grains plus de trois ans, a donc dû opérer le contraire de ce qu'elle s'étoit propoſé. Je n'ai garde cependant de ſoupçonner qu'elle manquât d'un motif très-ſage; le voici.

L'humidité de nos hyvers & de la plûpart de nos terreins à bled, eſt très-contraire à la conſervation des grains. L'ignorance ou la pauvreté de nos cultivateurs hâtoient encore les effets pernicieux de la mauvaiſe diſpoſition des ſaiſons, par le peu de ſoins qu'ils employoient à leurs greniers. L'eſpérance cependant qui préſide preſque toujours aux con-

ſeils des hommes, prolongeoit la garde juſqu'à des tems où la vente ſeroit plus avantageuſe, & la perte ſe multiplioit chaque jour. Enfin ces tems ſi attendus arrivoient, les greniers s'ouvroient ; une partie du dépôt ſe trouvoit corrompue. Quelques précautions qu'on prît pour en dérober la connoiſſance au peuple lorſqu'on la jettoit dans les rivieres, il étoit impoſſible qu'une marchandiſe d'auſſi gros volume ſe cachât dans le tranſport. Ce ſpectacle ſans doute perçoit le cœur des pauvres, & avec raiſon, ils ſe perſuadoient le plus ſouvent que ces pertes étoient une ruſe pour renchérir leur ſubſiſtance ; l'incertitude même de faits, le myſtere qui les accompagnoit, tout effarouchoit des imaginations déja échauffées par le ſentiment du beſoin.

Cette réflexion développe toute la richeſſe du préſent que M. Duhamel a fait à ſa patrie. Il a prévenu d'une maniere ſimple, commode, & très-peu coûteuſe, ces mêmes inconvéniens qui avoient excité le cri général, & même armé les loix contre la garde des bleds.

Ajoûtons encore qu'il eſt difficile que les réglemens ne portent l'empreinte des préjugés du ſiecle qui les a dictés. C'eſt au progrès de l'eſprit de calcul qu'eſt attachée la deſtruction de ces monſtres.

Les raiſonnemens que nous avons employés juſqu'à préſent, démontrent aſſez le faux de la prévention populaire ſur les profits qui ſe font dans le commerce des grains. Sans ces profits, le Commerce ſeroit nul; ſans Commerce, point d'abondance. Nous n'inſiſterons pas non plus ſur

la frayeur ridicule qu'inſpirent les uſuriers dont les amas ſont ou médiocres ou conſidérables : s'ils ſont médiocres, ils ne font pas grand tort, s'ils ſont d'un gros volume, ils ſont toujours ſous la main de la police.

Mais ils ne ſuffit pas d'oppoſer des raiſons à ces ſortes d'erreurs : c'eſt un ouvrage réſervé au légiſlateur de réformer l'eſprit national. Il y parviendra ſûrement en honorant & en favoriſant ceux qui entreront dans ſes vûes.

Nous avons même déja fait quelques pas vers les bons principes ſur le magaſinage des grains. Il y a quelques années que la ſageſſe du miniſtere ordonna aux communautés religieuſes du royaume de conſerver toujours des proviſions de grains pour trois ans. Rien n'étoit mieux

penſé, ni d'une exécution plus facile. Dans les années abondantes, cette dépenſe n'ira pas au double de l'approviſionnement d'une année au prix commun. Dès-lors toute communauté eſt en état de remplir cette obligation, à moins qu'elle ne ſoit obérée : dans ce cas l'ordre public exige qu'elle ſoit ſupprimée pour en réunir les biens à un autre établiſſement religieux.

A cet expédient M. le garde des ſceaux en a ajoûté un encore plus étendu, & digne de la ſupériorité de ſes vûes autant que de ſon zele. Il a aſtreint les fermiers des étapes à entretenir pendant leur bail de trois ans, le dépôt d'une certaine quantité de grains dans chaque province. La premiere récolte abondante ſuffira pour donner à cet établiſſement toute ſa ſolidité : il peut même

même être étendu aux fermiers des domaines.

Voilà donc des magasins de bled avoués, ordonnés par l'état. Les motifs de ces reglemens, & les loix de la concurrence toujours réciproquement utiles aux propriétaires & aux consommateurs des denrées, nous conduisent naturellement à une réforme entiere.

Un édit par lequel le prince encourageroit, soit par des distinctions, soit dans les commencemens par quelque légere récompense, les magasins d'une certaine quantité de grains, construits suivant la nouvelle méthode, sous la clause cependant de les faire enregistrer chez les subdélégués des intendans, suffiroit pour détruire le préjugé national. Pour peu que le préambule présentât quelqu'instruction aux gens sim-

ples & ignorans parmi le peuple, ce jour ſeroit à jamais béni dans la mémoire des hommes. On ne peut pas dire que nos provinces manquent de citoyens aſſez riches pour ces ſpéculations. Avec une légere connoiſſance de leur poſition, on ſait que tout l'argent qui s'y trouve ne circule pas. C'eſt un malheur bien grand ſans doute ; & le profit du commerce des grains eſt dans une telle réputation, que c'eſt peut-être le plus ſûr moyen de reſtituer à l'aiſance publique ces tréſors inutiles. D'ailleurs ſuivons le principe de la concurrence, il ne peut nous égarer : ce ne ſeront pas des greniers immenſes qui ſeront utiles, mais un grand nombre de greniers médiocres ; c'eſt même où l'on doit tendre, c'eſt ſur ceux-là que devroit porter la gratification ſi l'on ju-

geoit à propos d'en accorder une.

Le défaut de confiance eſt la troiſieme difficulté qui pourroit ſe préſenter dans l'exécution. Il auroit ſa ſource dans quelques exemples qu'on a eus de greniers ouverts par autorité. Il faut ſans doute que le danger ſoit preſſant pour juſtifier de pareilles opérations : car un grenier ne peut diſparoître d'un moment à l'autre, ſur-tout s'il eſt de nature à attirer l'attention du magiſtrat. On conviendra du moins néceſſairement qu'on eût été diſpenſé de prendre ces ſortes de réſolutions, ſi de pareils greniers euſſent été multipliés dans le pays. Ainſi la nature même du projet met les ſupérieurs à l'abri de cette néceſſité toujours fâcheuſe, & les particuliers en ſûreté. La confiance ne ſera jamais mieux établie cependant, que par une pro-

meſſe ſolemnelle de ne jamais forcer les particuliers à l'ouverture des greniers enregiſtrés. Cette diſtinction ſeule les porteroit à remplir une formalité auſſi intéreſſante, d'après laquelle on pourroit, ſuivant les circonſtances, publier à propos des états.

Comme il faut commencer & donner l'exemple, peut-être ſeroit-il utile d'obliger les diverſes communautés de marchands & d'artiſans dans les villes, à entretenir chacune un grenier, ou d'en réunir deux ou trois pour le même objet. Preſque toutes ces communautés ſont riches en droits de marque, de réception & autres : il en eſt même qui le ſont à l'excès aux dépens du Commerce & des ouvriers, pour enrichir quelques jurés. Enfin toutes ont du crédit ; & la ſpéculation étant lucrati-

ve par elle-même, ne peut être onéreuſe aux membres. Il ſeroit à propos que ces communautés adminiſtraſſent par elles-mêmes leurs greniers, & que le compte de cette partie ſe rendît en public devant les officiers de la ville.

Lorſqu'une fois l'établiſſement ſeroit connu par ſon utilité publique & particuliere, il eſt à croire que l'eſprit de charité tourneroit de ce côté une partie de ſes libéralités. Car la plus ſainte de toutes les aumônes eſt de procurer du pain à bon marché à ceux qni travaillent, puiſque l'arrêt du créateur ordonne que nous le mangions ce pain à la ſueur de notre corps.

Les approviſionnemens propoſés, & ceux de nos iſles à ſucre, avec ce qu'emporte la conſommation courante, aſſûrent déja au cultivateur

un débouché conſidérable de ſa denrée, dans les années abondantes. Mais pour que cette police intérieure atteigne à ſon but, il faut encore qu'elle ſoit ſuivie & ſoutenue par la police extérieure.

L'objet du légiſlateur eſt d'établir, comme nous l'avons dit plus haut, l'équilibre entre la claſſe des laboureurs & celle des artiſans.

Pour encourager les laboureurs, il faut que leur denrée ſoit achetée dans la plus grande concurrence poſſible dans les années abondantes.

Il eſt eſſentiel que la plus grande partie de ces achats ſoit faite par leurs concitoyens : mais ceux-ci ne ſeront invités à faire des amas que par l'eſpérance du bénéfice.

Ce bénéfice dépend des récoltes inégales, & de la diminution de la maſſe des grains dans une cer-

taine proportion avec le beſoin.

D'un côté, il n'eſt pas ordinaire que ſept années ſe paſſent ſans éprouver des récoltes inégales : d'un autre côté, on voit ſouvent pluſieurs bonnes moiſſons ſe ſuccéder. Si les grains ne ſortent jamais, la diminution de la maſſe des grains ſera inſenſible. Il n'y aura point de profit à les garder, point de greniers établis, plus d'abondance. Ou bien il en ſuivra un autre mauvais effet : ſi les grains ſont à vil prix, les plus précieux ſeront indifféremment deſtinés à la nourriture des animaux, qui pouvoient également être engraiſſés avec d'autres eſpeces. Ces moindres eſpeces étant ainſi avilies, les terres mauvaiſes ou médiocres qui les produiſent ſeront abandonnées, voilà une partie conſidérable de la culture anéantie.

La diminution de la maſſe des grains après une moiſſon abondante, ne peut donc s'opérer utilement que par les achats étrangers.

Il doit donc y avoir des permiſſions d'exporter les grains, pour parvenir à s'en procurer une quantité ſuffiſante aux beſoins, & établir l'équilibre ſur les prix.

Une queſtion ſe préſente naturellement; c'eſt de déterminer la quantité qui doit ſortir.

Je répondrai que c'eſt préciſément celle qui aſſure un bénéfice à nos magaſiniers de grains, ſans gêner la ſubſiſtance des ouvriers, des matelots & des ſoldats.

C'eſt donc ſur le prix du pain ou des grains qu'il convient de regler l'exportation; & ce prix doit être proportionné aux facultés des pauvres.

Etabliſſons

Etabliſſons des faits qui puiſſent nous guider. Le prix commun du ſetier de froment peſant 230 livres s'eſt trouvé de 18 liv. 13 ſ. 8 d. depuis 1706 juſqu'en 1745 incluſivement. Mais depuis 1736 il paroît que le prix commun a été de 19 à 20 livres : ſuppoſons de 19 liv. 10 ſ. Tant que ce prix ne ſera point excédé, ni celui des autres grains en proportion, il eſt à croire que le pain ſera à bon marché ſur le pied des ſalaires actuels.

Deux tiers d'année ſont réputés fournir la maſſe de grains néceſſaire à la ſubſiſtance de la nation. Mais il eſt dans la nature des choſes, que les prix augmentent au-delà du prix commun de 19 liv. 10 ſ. lorſqu'il ne ſe trouve que cette quantité juſte. Ceux qui font le commerce des grains doivent, ſi on leur ſuppoſe la plus

petite intelligence de leur profeſſion, amaſſer dans leurs magaſins, outre ce qu'ils deſtinent à leur débit journalier, une quantité réſervée pour les cas fortuits, juſqu'à ce que les apparences de la récolte ſuivante les décident. Le riſque d'une pareille ſpéculation eſt toujours médiocre ſi les grains ont été achetés à bon compte.

Dès que les apparences promettent une augmentation de prix, le grain devient plus rare dans les marchés, parce que pluſieurs forment à l'inſçu les uns des autres le même projet; & à toute extrémité chacun ſe flatte de ne pas vendre, même en attendant, au-deſſous du prix actuel. Le prix des bleds doit donc augmenter au-delà du prix commun, lorſque la quantité exiſtante ſe trouve bornée dans l'opinion commune

au néceſſaire exact ; ceux qui connoiſſent ce commerce ne me dédiront pas.

Evaluons ces réſerves des marchands à $\frac{1}{6}$ ſeulement, lorſque les fromens ſont à leur prix commun de 19 liv. 10 ſ. le ſetier, & les autres grains à proportion. De ce raiſonnement on pourra inférer qu'au prix de 16 liv. 5 ſ. le ſetier de froment & en proportion celui des autres grains, il ſe trouve dans le royaume pour une demi-année de ſubſiſtance au-delà de la quantité néceſſaire ou $\frac{2}{6}$ de bonne récolte. Ainſi quand même la récolte ſuivante ne ſeroit qu'au tiers on n'auroit point de diſette à éprouver. Le peuple alors fait un plus grand uſage de chataignes, de bled noir, millet, pois, feves, &c. ce qui diminue d'autant la conſommation des autres grains.

La multiplicité des greniers accroîtroit infiniment ces réſerves ; & quand même il n'y en auroit que le double de ceux qui exiſtent aujourd'hui, la reſſource dureroit deux années : ce qui eſt moralement ſuffiſant pour la ſûreté de la ſubſiſtance à un prix modéré.

Il paroîtroit donc que le prix de 16 liv. 5 ſ. le ſetier de froment ſeroit le dernier terme auquel on pourroit en permettre la ſortie pour l'étranger. Peut-être ſeroit-il convenable pour favoriſer un peu les terres médiocres qui ont beſoin d'un plus grand encouragement, de ne pas ſuivre exactement la proportion ſur le méteil, le ſeigle & l'orge. On pourroit fixer le prix de la ſortie du méteil au-deſſous de 14 liv. 5 ſ. celle du ſeigle au-deſſous de 13 liv. celle de l'orge au-deſſous de 10 liv.

le ſetier. Le prix commun du ſetier d'avoine de 480 liv. peſant s'étant trouvé pendant quarante ans à 12 liv. environ, on en pourroit permettre l'extraction au-deſſous du prix de 11 livres.

Si nous ſuppoſons à préſent les greniers remplis dans un tems d'abondance, lorſque le froment ſeroit à 14 liv. le ſetier; le bénéfice qu'on en pourroit eſpérer, avant même que le prix annonçât la défenſe de l'exportation, ſeroit de 17 $\frac{0}{0}$. La ſpéculation étant évidemment avantageuſe, les ſpéculateurs ne manqueroient point.

A ce même prix le laboureur qui n'eſt pas en état de garder, trouveroit encore aſſez de profit dans ſa culture pour la continuer & l'augmenter: car je ſuppoſe une année abondante où la récolte des terres moyennes ſe-

roient de quatre pour un par arpent. Le froment à ce prix & les menus grains à proportion, la récolte de trois années produiroit ſuivant l'ancienne culture 88 liv. la dépenſe va à 54 liv. ainſi reſteroient pour le fermage, le profit du cultivateur & les impôts, 34 liv. ſans compter le profit des beſtiaux. C'eſt-à-dire, que les impôts étant à 3 ſ. pour livre; pour que l'arpent fût affermé 7 liv. 10 ſ. par an, il faudroit que le cultivateur ſe contentât par an de 36 ſ. de bénéfice & du profit des beſtiaux. Comme d'un autre côté, il eſt beaucoup de terres capables de produire du froment, qui exigeront plus de 54 liv. de dépenſe par arpent en trois années, & qui rapporteront moins de 88 livres même dans les bonnes moiſſons, il s'enſuit évidemment qu'il eſt à ſouhaiter que jamais le

froment ne ſoit acheté au-deſſous de 14 liv. le ſetier, lorſque l'impôt ſur les terres eſt à 3 ſ. pour livre, & ainſi de ſuite. Sans quoi l'équilibre de cette profeſſion avec les autres ſera anéanti; beaucoup de terres reſteroient en friche, & beaucoup d'hommes ſans ſubſiſtance.

La concurrence intérieure & extérieure des acheteurs bien combinée, eſt ſeule capable de garantir les grains de cet aviliſſement: tandis qu'elle conſerveroit aux autres ouvriers l'eſpérance de ne jamais payer le froment dans les tems de rareté au-deſſus de 21 à 22 liv. le ſetier. Car à la demi-année de ſubſiſtance d'avance, que nous avons trouvée devoir exiſter dans le royaume lorſque le froment eſt à 16 liv. 5 ſ. le ſetier, il faut ajouter l'accroiſſement naturel des récoltes lorſ-

qu'une fois le laboureur ſera aſſuré d'y trouver du bénéfice. Auſſi je me perſuade que ſi jamais on avoit fait pendant ſept à huit ans l'expérience heureuſe de cette méthode, il ſeroit indiſpenſable pour achever d'établir la proportion entre tous les ſalaires, d'étendre la permiſſion des exportations juſqu'au prix de 18 & même de 191. Egalement ſi la France fait un commerce annuel de deux cens millions, & qu'elle en gagne vingt-cinq par la balance, il eſt clair que dans quarante ans il faudroit indépendamment des réductions d'intérêt de l'argent, étendre encore de quelque choſe la permiſſion d'exporter les grains; ou bien la claſſe du laboureur ſeroit moins heureuſe que les autres.

Aux prix que nous venons de propoſer, l'état n'auroit pas beſoin de

donner des gratifications pour l'exportation, puiſque leur objet principal eſt de mettre les négocians en état de vendre en concurrence dans les marchés étrangers. Mais il ſeroit très-convenable de reſtraindre la faculté de l'exportation des grains aux ſeuls vaiſſeaux François & conſtruits en France. Ces prix ſont ſi bas que la cherté de notre fret ne nuiroit point à l'exportation : & pour diminuer le prix du fret, ce qui eſt eſſentiel, les ſeuls moyens ſont l'accroiſſement de la navigation & la diminution de l'intérêt de l'argent.

On objectera peut-être à ma derniere propoſition, que dans le cas où les capitaux ſeroient rares dans le Commerce, ce ſeroit priver le cultivateur de ſa reſſource.

Mais les capitaux ne peuvent déſormais être rares dans le Commer-

ce qu'à raiſon d'un diſcrédit public : ce diſcrédit ſeroit occaſionné par quelque vice intérieur ; c'eſt où il faudroit néceſſairement remonter. Dans ces circonſtances funeſtes la plus grande partie du peuple manque d'occupation : il convient donc pour conſerver ſa population que la denrée de premiere néceſſité ſoit à très-vil prix ; il eſt dans l'ordre de la juſtice qu'un deſaſtre public ſoit ſupporté par tous. D'ailleurs ſi les uns reſſerrent leur argent, d'autres reſſerrent également leurs denrées : des exportations conſidérables réduiroient le peuple aux deux plus terribles extrémités à la fois, la ceſſation du travail, & la cherté de la ſubſiſtance.

La réduction des prix de nos ports & de nos frontieres ſur les prix propoſés, relativement aux poids &

meſures de chaque lieu eſt une opération très-facile, & encore plus avantageuſe à l'état par deux raiſons.

1°. Afin d'égaler la condition de toutes les provinces, ce qui eſt juſte.

2°. Afin d'éviter l'arbitraire preſqu'inévitable autrement. Dès ce moment l'égalité de condition ceſſeroit entre les provinces, on perdroit tout le fruit de la police ſoit intérieure, ſoit extérieure, qui ne peuvent jamais ſe ſoutenir l'une ſans l'autre.

A l'égard des grains venant de l'étranger, c'eſt une bonne police d'en prohiber l'importation pour favoriſer ſes terres. La prohibition peut toujours être levée, quand la néceſſité l'ordonne. Nous n'avons point à craindre que les étrangers

nous en refuſent : & ſi par un événement extraordinaire au-deſſus de toutes les loix humaines, l'état ſe trouvoit dans la diſette ; il peut ſe repoſer de ſa ſubſiſtance ſur l'appas du gain & la concurrence de ſes négocians. La circonſtance ſeule d'une guerre, & d'une guerre malheureuſe par mer, peut exiger que le gouvernement ſe charge en partie de ce ſoin.

Il ne ſeroit pas convenable cependant de priver l'état du commerce des grains étrangers, s'il préſente quelque profit à ſes navigateurs. Les ports francs ſont deſtinés à faire au-dehors toutes les ſpéculations illicites au-dedans. Avec une attention médiocre il eſt très-facile d'arrêter dans leur enceinte toutes les denrées, qu'il ſeroit dangereux de communiquer au reſte du peuple ;

ſurtout lorſqu'elles ſont d'un volume auſſi conſidérable que les grains. Il ſuffit de le vouloir, & de perſuader à ceux qui ſont chargés d'y veiller qu'ils ſont réellement payés pour cela.

Ainſi en tout tems on pourroit en ſûreté laiſſer les négocians de Dunkerque, de Bayonne & de Marſeille entretenir des greniers de grains du Nord, de Sicile ou d'Afrique, pour les réexporter en Italie, en Eſpagne, en Portugal, en Hollande; mais jamais en France hors de leur ville. Ces dépôts, s'il s'en formoit de pareils, ne pourroient que contribuer à nous épargner les révolutions ſur les prix, en raſſurant l'imagination timide des conſommateurs.

Les perſonnes qui compareront les prix de l'Angleterre avec ceux

que je propoſe, regretteront ſans doute de voir nos terres auſſi éloignées d'un pareil produit en grains : outre que ce n'eſt pas nous priver de cette eſpérance, les principes que nous avons établis au commencement calmeront en partie ces regrets. Il eſt eſſentiel de conſerver notre main-d'œuvre à bon marché, juſqu'à un certain point, & ſans gêne cependant, tant que l'intérêt de notre argent ſera haut : notre commerce extérieur en ſera plus étendu; les richeſſes qu'il apporte augmentent le nombre des conſommateurs de la viande, du vin, du beurre, enfin de toutes les productions de la terre, de ſeconde, troiſieme & quatrieme néceſſité; ces conſommations payent des droits qui ſoulagent la terre. Car dans un pays où il n'y auroit point de productions

de l'industrie, ce seroit la terre qui payeroit seule les impôts. Réciproquement les manufactures augmentent avec la multiplication des bestiaux, & celle-ci fertilise les terres.

Nous avons encore remarqué que l'état est obligé d'entretenir un nombre très-considérable de matelots & de soldats : il est infiniment avantageux qu'ils puissent subsister avec leur paye médiocre, sans quoi les dépenses publiques s'accroîtront, & les taxes avec elles. Cette observation devroit suffire pour prévenir toute objection contre la liberté du commerce des grains; mais les hommes accoûtumés à abuser de tout lorsqu'il s'agit de défendre leurs préjugés ou leurs intérêts, n'ont même pas respecté la raison d'état la plus sainte de toutes, lorsqu'elle est bien entendue; & on objecte que si l'état se

trouve dans la néceſſité de faire des approviſionnemens conſidérables, la concurrence des acheteurs tant nationaux qu'étrangers, renchérira le prix des fournitures.

Diverſes réponſes donneront la ſolution de cette difficulté prétendue. 1°. La double concurrence dont on parle, jointe à celle des fourniſſeurs, fera bientôt monter les prix au point où l'exportation à l'étranger ſe défendra d'elle-même. 2°. Si les prix ne hauſſent pas aſſez pour que l'exportation ceſſe, c'eſt une preuve de la ſurabondance de la denrée, & de la néceſſité preſſante de ſoulager l'agriculture. 3°. Si la concurrence ſe trouve bornée aux acheteurs nationaux, non ſeulement ce ſera vraiſemblablement à des prix modérés, mais encore il eſt évident que plus on connoîtra de magaſins

de

de bled particuliers, moins les prix haufferont. 4°. En cas que les grains ſoient achetés un peu plus cher à raiſon de cette concurrence intérieure, ce ſera un nouveau motif pour les particuliers de l'augmenter & d'accroître ainſi de plus en plus la ſûreté de l'approviſionnement national. 5°. Dans le cas de l'augmentation ſuppoſée, il me paroît probable que ce ſera le gain des fourniſſeurs qui baiſſera, au lieu de voir hauſſer le prix des fournitures. Jamais cette utile opération ne rencontre plus de facilités, que lorſque l'état eſt aſſez riche pour payer exactement : & l'état n'eſt jamais plus riche que lorſque ſes cultivateurs le ſont.

Pour reprendre la comparaiſon du prix de nos grains avec ceux de l'Angleterre, ce n'eſt point ſur une

quantité d'argent qu'on peut comparer l'aiſance des ſujets de deux états. Cette comparaiſon doit être établie ſur la nature & la quantité des commodités qu'ils ſont en état de ſe procurer avec la ſomme reſpective qu'ils poſſedent en argent.

Si la circulation de nos eſpeces eſt établie au même point que l'eſt en Angleterre celle des valeurs repréſentatives ; ſi nos terres ne ſont pas plus chargées dans la proportion de leur revenu ; ſi le recouvrement des taxes eſt auſſi favorable à l'induſtrie du laboureur, notre agriculture fleurira comme la leur, nos récoltes ſeront auſſi abondantes à raiſon de l'étendue, de la fertilité des terres réciproques ; le nombre de nos cultivateurs ſe trouvera dans la même proportion avec les autres claſſes du peuple, & enfin ils joui-

ront de la même aiſance que ceux de l'Angleterre.

Cette obſervation renferme pluſieurs des autres conditions qui peuvent conduire l'agriculture à ſa perfection. Les principes que nous avons préſentés ſur l'objet le plus eſſentiel de la culture, ont beſoin eux-mêmes d'être ſecondés par d'autres : parce que les hommes étant ſuſceptibles d'une grande variété d'impreſſions, le légiſlateur ne peut les amener à ſon but que par une réunion de motifs.

Ainſi la meilleure police ſur les grains ne conduiroit point ſeule la culture à ſa perfection, ſi d'ailleurs la nature & le recouvrement des impôts ne donnoient au cultivateur l'eſpérance, & ce qui eſt plus ſûr, n'établiſſoient dans ſon eſprit l'opinion, que ſon aiſance croîtra avec

ſes travaux, avec l'augmentation de ſes troupeaux, les défrichemens qu'il pourra entreprendre, les méthodes qu'il pourra employer pour perfectionner ſon art, enfin avec l'abondance des moiſſons que la Providence daignera lui accorder. Dans un pays où le laboureur ſe trouveroit entre un maître avide qui exige rigouſement le terme de ſa rente, & un receveur des droits que preſſent les beſoins publics, il vivroit dans la crainte continuelle de deux exécutions à la fois : une ſeule ſuffit pour le ruiner & le décourager.

Si le colon ne laiſſe rien pour la ſubſiſtance de l'abeille dans la ruche où elle a compoſé le miel & la cire, lorſqu'elle ne périt pas elle ſe décourage & porte ſon induſtrie dans d'autres ruches.

La circulation facile des denrées eſt encore un moyen infaillible de les multiplier. Si les grands chemins n'étoient point ſûrs ou praticables, l'abondance onéreuſe du laboureur le décourageroit bientôt de ſa culture. Si par des canaux ou des rivieres navigables bien entretenues, les provinces de l'intérieur n'avoient l'eſpérance de fournir aux beſoins des provinces les plus éloignées, elles s'occuperoient uniquement de leur propre ſubſiſtance ; beaucoup de terres fertiles ſeroient négligées, il y auroit moins de travail pour les pauvres, moins de richeſſes chez les propriétaires de ces terres, moins d'hommes & de reſſources dans l'état.

Dans un royaume que la nature a favoriſé de pluſieurs grandes rivieres, leur entretien n'exige pas

de dépenſes autant qu'une vigilance continuelle dans la police. Mais ſans cette vigilance la cupidité des particuliers ſe ſera bien-tôt créé des domaines au milieu des eaux : les îles s'accroîtront continuellement aux dépens des rivages, & le canal perdra toujours en profondeur ce qu'il gagne en largeur. Si les îles viennent à s'élever au-deſſus des rivages, chaque année le mal deviendra plus preſſant, & le remede plus difficile Cependant le rétabliſſement d'une bonne police ſuffira le plus ſouvent pour arrêter le deſordre & le réparer inſenſiblement ; puiſqu'il ne s'agit que de rendre au continent ce que les îles lui ont enlevé. L'opération conſiſte à empêcher dans celles-ci l'uſage des moyens qui les ont accrues, tandis qu'on oblige les riverains à employer

ces mêmes moyens qui ne ſont pas diſpendieux, & avec la même aſſiduité.

Ces avantages de l'art & de la nature pourroient encore exiſter dans un pays ſans qu'il en reſſentît les bons effets. Ce ſeroit infailliblement parce que des droits de douanes particulieres mettroient les provinces dans un état de prohibition entr'elles; ou parce qu'il ſeroit levé des péages onéreux ſur les voitures tant par terre que par eau.

Si ces douanes intérieures ſont d'un tel produit que les revenus publics fuſſent altérés par leur ſuppreſſion, il ne s'agiroit plus que de comparer leur produit à celui qu'on pourroit eſpérer de l'augmentation de richeſſes ſur les terres & parmi les hommes qui ſeroient occupés à cette occaſion. A égalité de pro-

duit on auroit gagné ſur la population ; mais un calcul bien fait prouvera que dans ces cas l'état reçoit ſon capital en revenus ; il ne faut qu'attendre le terme. Si ces droits rendent peu de choſe au prince & que cependant ils produiſent beaucoup à ſes fermiers, il devient indiſpenſable de s'en procurer une connoiſſance exacte, & de convenir à l'amiable du bénéfice modéré qu'ils auront été cenſés devoir faire, pour le comparer au profit réel.

A l'égard des péages il convient de partir d'un principe certain ; les chemins & les rivieres appartiennent au roi. Les péages légitimes ſont, ou des aliénations anciennes en faveur d'un prêt, ou les fonds d'une réparation publique.

Le domaine eſt inaliénable, ainſi le ſouverain peut toujours y rentrer.

Le

Le dédommagement dépend de l'augmentation du revenu du péage à raiſon de celle du commerce : ſi cette augmentation a ſuffi pour rembourſer pluſieurs fois le capital & les intérêts de la ſomme avancée, eu egard aux différences des monnoies, & aux différens taux des intéréts; l'état en rentrant purement & ſimplement dans ſes droits, répare un oubli de la juſtice diſtributive. Si après cette opération les fermiers du domaine continuoient à percevoir le péage, l'agriculture, le commerce & l'état n'auroient point amélioré leur condition; le fermier ſeroit plus riche.

Lorſque les péages ſont conſidérés comme les fonds d'une réparation publique, il reſte à examiner ſi ces réparations ſont faites, ſi la ſomme

perçue eſt ſuffiſante ou ſi elle nē l'eſt pas : dans ces deux derniers cas, il ne ſeroit pas plus juſte qu'un particulier y gagnât, que de le forcer d'y perdre. En général le plus ſûr eſt que le ſoin des chemins, des canaux & des rivieres, appartienne au prince qui en eſt le propriétaire immédiat.

Ceſſons un moment d'enviſager l'agriculture du côté du commerçe, nous verrons néceſſairement s'élever l'un après l'autre tous les divers obſtacles dont nous venons d'expoſer le danger. Ils n'ont exiſté que parce qu'on avoit négligé cette face importante du premier de tous les objets qui doivent occuper les légiſlateurs. Cette remarque eſt une preuve nouvelle qui confirme que les progrès de l'agriculture ſont toujours plus décidés dans un pays

à meſure qu'il ſe rapproche des ſaines maximes, ou qu'il les conſerve mieux.

Cependant comme un principe ne peut être à la fois général & juſte dans toutes ſes applications, nous ajouterons à celui-ci une reſtriction très-eſſentielle, & que nous avons déja trouvée être une conſéquence de nos premiers raiſonnemens.

L'établiſſement de l'équilibre le plus parfait qu'il eſt poſſible, entre les diverſes occupations du peuple, étant un des principaux ſoins du légiſlateur, il lui eſt également important dans l'agriculture de favoriſer les diverſes parties en raiſon du beſoin qu'il en reſſent. On n'y parviendra point par des gênes & des reſtrictions; ou du moins ce ne peut être ſans deſordre, & à la fin les loix

s'éludent lorſqu'il y a du profit à le faire. C'eſt donc en reſtraignant les profits qu'on fixera la proportion.

Le moyen le plus ſimple eſt de taxer les terres comme les conſommations, c'eſt-à-dire, toujours moins en raiſon du beſoin : de maniere cependant que l'on n'ôte point l'envie de conſommer les moindres néceſſités : car on tariroit les ſources de l'impôt & de la population. Cette méthode ſeroit ſans doute une des grandes utilités d'un cadaſtre ; en attendant il ne ſeroit pas impoſſible de l'employer. Si nous avons trop de vignes en raiſon des terres labourables, cela ne ſera arrivé le plus ſouvent que parce que les vignobles produiſent davantage. Pour les égaler, ſeroit-il injuſte que les vignes payaſſent le quinzieme, tandis que les terres labourables payeroient le vingtieme ?

C'eſt ainſi que chaque eſpece de terre ſe trouveroit employée ſûrement & ſans trouble à ce qui lui convient le mieux. Il ne reſte rien de plus à deſirer quand une fois les beſoins urgens ſont aſſûrés. Quels qu'ils ſoient d'ailleurs, les loix ne peuvent forcer la terre à produire; leur puiſſance peut bien limiter ſes productions, mais elle limite la population en même tems. De toutes les loix la plus efficace eſt celle de l'intérêt.

La matiere eſt trop intéreſſante pour ne pas accumuler les preuves, & les vignobles m'en offrent une d'expérience à laquelle il eſt difficile de ſe refuſer. Les plantations de vignes ſe ſont fort multipliées en France, parce qu'un grand nombre de terres ne conviennent qu'à cette culture : mais cette raiſon n'eſt pas la

ſeule. Car on lui a deſtiné beaucoup de champs, auparavant très-fertiles en grains.

Il eſt conſtant que la dépenſe de la plantation eſt conſidérable; les jeunes vignes ſont pluſieurs années ſans produire. Ce revenu eſt plus caſuel qu'aucun autre, puiſqu'une grêle prive quelquefois pendant pluſieurs années le cultivateur de toute eſpérance; il n'eſt aucune reſſource pour lui dans les mauvaiſes années, & la dépenſe des façons eſt toujours la même. Le plus ſouvent la qualité ne dédommage point de la quantité; dans les années d'abondance, la denrée eſt ſujette à l'aviliſſement des prix comme toutes les autres; ſa garde eſt couteuſe, difficile, riſquable. Quels peuvent donc être les motifs qui déterminent le propriétaire d'une terre à bled à la con-

vertir en vignoble, à imaginer cette foule d'expédiens toujours ſûrs pour éluder la loi qui le défend? Enfin comment ſe peut ſoutenir cette culture, tandis que la concurrence des vendeurs ſe multiplie journellement, tant parmi nous, qu'en Eſpagne, & en Portugal? Deux points qui doivent être conſidérés ſéparément.

Le premier eſt éclairci par la liberté du commerce & de la garde, tant des vins, que des eaux-de-vie. La denrée, dont la propriété eſt la plus aſſûrée, ſera toujours préférée: or la propriété des vins eſt plus aſſûrée que celle des grains, puiſqu'il eſt libre de garder les uns autant de tems qu'on le juge convenable à ſes intérêts, de les acheter, de les faire ſortir ou de les vendre à qui & quand on le veut; tandis que cela

eſt défendu à l'égard des autres.

La culture des vignes ſe ſoutient malgré ſes riſques par deux raiſons. La premiere eſt que la concurrence des acheteurs eſt mieux établie en général ; excepté dans quelques pays d'états où l'on permet aux fermiers de faire le commerce des vins & eaux-de-vie, ce qui le réduit en monopole par les remiſes qu'ils ſont en état de faire à la vente. La ſeconde raiſon c'eſt que les propriétaires des vignobles les font valoir par eux-mêmes : l'aiſance leur donne la faculté de perfectionner cette culture, d'en faire les avances néceſſaires, d'attendre les occaſions favorables pour vendre la denrée.

Cette diſcuſſion donne certainement une force nouvelle à deux maximes principales que nous avons avancées ; ſçavoir que l'agriculture

ne peut être perfectionnée dans les pays où elle n'eſt point enviſagée comme objet de commerce, & où les cultivateurs ſeront très-pauvres. Par une conſéquence naturelle nous dirons que c'eſt multiplier les denrées dans l'état, & accroître la ſûreté de ſon approviſionnement, que d'accorder aux propriétaires des terres toutes les facilités poſſibles de les faire valoir par eux-mêmes. Ces facilités ne ſont compatibles qu'avec une taxe réelle aſſiſe d'après un cadaſtre.

Quoique mon deſſein n'ait point été d'enviſager l'agriculture du côté pratique ; ce que nous avons dit des progrès de l'Angleterre dans cet art, & en particulier des améliorations prodigieuſes faites dans le comté de Norfolk, m'engage à donner ici la traduction d'une lettre écrite l'an-

née derniere dans cette province. Elle peut être inſtructive pour les terres de même nature qui peuvent ſe rencontrer parmi nous. Mais auparavant il ne ſera point inutile de donner une légere eſquiſſe des diverſes méthodes de l'agriculture Angloiſe, & de propoſer les doutes qui ſe rencontrent à la lecture de leurs livres œconomiques. Ils réduiſent leurs terres propres à la culture à ſix qualités.

1°. Les terres mouillées : celles qu'on cultive ſont de trois ſortes. Les terres qui ont une pente ſont deſſechées par le moyen de tranchées ou de rigoles. Si les eaux viennent d'une ſource, on tâche d'en détourner le cours en formant une digue avec la terre même qu'on enleve des tranchées.

Les terres voiſines des rivieres ne

ſont jamais ſi abondantes qu'après les débordemens de l'hyver, parce que les rivieres charient la plûpart un limon gras. Ainſi ces terres ſont continuellement en rapport & ſans art. Mais ces avantages ſont quelquefois payés cher par les ravages que cauſent les débordemens de l'été. Pour y remédier autant qu'il eſt poſſible, ces terres ſont enceintes de haies & de foſſés très-hauts.

De toutes les terres, les meilleures ſont ce qu'on appelle *les marais* proche la mer. Elles ſont extrémement propres à engraiſſer promtement les beſtiaux. On a même l'expérience que le mouton n'y contracte jamais cette maladie qui lui corrompt le foie. Lorſqu'on s'apperçoit qu'un troupeau en eſt infecté, on le deſcend promtement dans les marais; & ſi l'on n'a point trop atten-

du, il ſe rétablit. C'eſt du moins ce qu'on a jugé, par l'ouverture de pluſieurs de ces animaux qui avoient été viſiblement attaqués de ce mal, & dont la partie du foie corrompue s'étoit deſſéchée. Preuve ſans replique de la néceſſité de mêler beaucoup de ſel dans la nourriture des beſtiaux. Ces terres exigent une grande dépenſe en chauſſées & en foſſes profondes pour empêcher l'eau d'y ſéjourner ; ſur-tout celle de la mer. Elles ſont auſſi ſujettes à manquer d'eau douce ; on y ſupplée par des citernes. On a également ſoin de planter des arbres & des haies élevées pour ſervir d'abri aux troupeaux, ſoit pendant les chaleurs, ſoit pendant l'hyver.

2°. Les terres marneuſes. Je ne ſais cependant ſi je dois rendre ainſi *chalkly-lands*. Le mot Anglois *chalk*

dérive du mot teutonique *kalck*, & tous deux ſignifient chaux. Ce dernier n'eſt appliqué dans notre langue à la marne, que lorſqu'elle eſt calcinée : mais en Anglois on la diſtingue en ce dernier état par le mot *lime*. Au contraire ils nomment *marle* ou *marne*, une terre graſſe, froide de ſa nature ; ce qui eſt bien différent de notre marne dont la qualité eſt brûlante. Cette terre graſſe & froide eſt bonne & propre à s'enfoncer par ſa peſanteur, moins cependant que la pierre à chaux *lime* ; on en diſtingue cinq eſpeces.

La premiere eſt brune, veinée de bleu, mélangée de petites mottes de pierres à chaux *lime-ſtone :* ils nomment cette eſpece *cowshult-marl :* ce qui je crois veut dire *terre à bauge* ; dès-lors c'eſt une eſpece de glaiſe.

La ſeconde eſt une maniere d'ardoiſe graſſe, elle en a pris le nom de *ſlate-marl :* elle eſt bleue ou bleuâtre, & ſe diſſout aiſément à la gelée ou à l'eau.

La troiſiéme eſpece eſt appellée *delving-marle :* ce mot ſignifie l'action de fouiller une mine : cette eſpece eſt ſerrée, forte & très-graſſe.

La quatriéme eſt nommée *clay-marle* ou *marne argilleuſe*, fort ſemblable à la glaiſe, tenant de ſa nature, mais plus graſſe & quelquefois mêlée de pierres à chaux *chalk-ſtones.*

Enfin la cinquiéme eſt connue ſous la dénomination de *ſteel-marle* ou *marne dure.* Elle ſe ſépare d'elle-même en petites mottes de forme cubique, & ſe trouve communément à l'entrée des puits que l'on creuſe.

Celle-là me ſembleroit plûtôt appartenir au genre de terres appellées *chalklylands*, & être notre véritable marne. Il y a ſûrement de la confuſion parmi les écrivains œconomiques de cette nation: car je remarque qu'ils conſeillent tantôt l'uſage de la marne *marle* pour les terres froides, tantôt pour les terres chaudes. Ce qui confirme ce ſoupçon, c'eſt que dans le dernier cas ils nomment indifféremment cet engrais, *clay*, qui veut dire glaiſe, & *marle* que nous rendons par *marne*.

La bonne ou la mauvaiſe qualité de cette marne Angloiſe, ne ſe diſcerne pas tant par ſa couleur que par ſa pureté; c'eſt-à-dire, que la moins mélangée eſt préférable. Elle doit ſe briſer en petits morceaux cubiques, être égale & douce comme de la mine de plomb, ſans aucune

parties graveleuſes ni ſabloneuſes. Si elle s'écaille comme l'ardoiſe, & qu'après une pluie ou expoſée au ſoleil, elle ſeche de nouveau & ſe réduiſe en pouſſiere, elle eſt certainement bonne. Quant à la qualité gliſſante au tact, gluante, ou huileuſe, on n'en peut tirer aucune conjecture pour la bonté; car on en trouve dans les mines, qui eſt pure, ſeche, qui ſe diviſe aiſément & qui devient gluante ſi on la mouille.

Comme j'ai moins en vûe d'inſtruire que de propoſer un point d'inſtruction à éclaircir, & que je n'ai point été en Angleterre, je ne rougis pas de mon embarras. Je ſerois porté à croire que les Anglois ont mal à propos établi deux genres dans les terres argilleuſes, & que nous n'avons pas aſſez diſtingué les eſpeces. Il en réſulteroit que des expériences

&

& des recherches ſur cette matiere pourroient contribuer infiniment à l'avancement de l'agriculture. Car il eſt certain que toutes ces terres ont leur utilité pour en engraiſſer d'autres, & que nous manquons de mots pour rendre les diverſes eſpeces compriſes ſous celui de *marle*.

Soit que le mot *chalkly-lands* ſignifie ſimplement *terres à chaux*, ou *terres marneuſes*; cette qualité eſt aſſez commune en Angleterre. On en diſtingue de deux ſortes. L'une eſt dure, ſeche, forte, & c'eſt la plus propre à calciner. L'autre eſt tendre & graſſe : elle ſe diſſout facilement à l'eau & à la gelée. Elle eſt propre au labourage & à améliorer preſque toutes les autres terres, principalement celles qui ſont froides ou aigres. Pour cet effet on en mêle une charretée avec deux ou

trois, ſoit de fumier, ſoit de vaſe, ou de terreau; & l'on répand enſuite ce mélange ſur les champs ou ſur les prairies.

Ces terres produiſent naturellement du pavot, & toutes les autres eſpeces d'herbes qui croiſſent dans les terreins chauds & ſecs. Elles ſont propres au ſain-foin, au trefle; & ſi elles ſont un peu graſſes, la luſerne y réuſſit. Le froment, l'orge & l'avoine ſont les ſemences ordinaires qu'on leur donne.

L'engrais de ces terres eſt le parcage des moutons, le fumier ordinaire, de vieux chiffons, des rognures de draps qu'on coupe en très-petits morceaux, & qu'on jette ſur la terre immédiatement après qu'on a ſemé. Ces rognures ſe vendent par ſacs; on en repand quatre par acre. Chaque ſac contient ſix boiſſeaux,

qui pesent environ 380 liv. poids de marc.

S'il vient à pleuvoir immédiatement après les semailles avant que le grain ait levé, cette terre est sujette à se lier de façon que la pointe de l'herbe ne peut la pénétrer.

Dans la province de Hartford on prévient cet inconvénient en fumant ces sortes de terres avec du fumier à moitié consommé ; quelques-uns y mêlent une certaine quantité de sable. Ordinairement on les ensemence avec du froment, du meteil, de l'orge. Seulement après le froment on fait une récolte de pois ou de vesce.

Troisiéme qualité, les terres argilleuses ou *clay-lands*. On distingue cinq sortes de glaises en Angleterre. La premiere appellée *pure* est tendre & molle à la dent comme du

beurre, ſans le moindre mélange graveleux ; du moins elle eſt plus parfaite à meſure qu'elle eſt plus pure : elle ſe diviſe elle-même en pluſieurs qualités, dont on tire la terre à foulon & l'engrais des terres. La terre à foulon eſt jaunâtre à Northampton, brune à Hallifax, & blanche dans les mines de plomb de la province de Derby. Cette qualité eſt la plus rafinée de celle de la premiere eſpece.

Il ſe trouve de la glaiſe pure dans les puits de marne qui eſt d'un jaune pâle.

Dans les mines de charbon de terre on en rencontre une qualité qu'on appelle *écaille de ſavon*.

Enfin il y a cette glaiſe brune tirant ſur le bleu, que les Anglois appellent indifféremment *clay* & *marle* ; ils en font un très-grand uſage dans

la culture des terres maigres, légeres & sabloneuses. C'est dans le comté d'York que cette pratique a commencé, ou pour parler plus exactement, s'est renouvellée le plutôt. C'est ordinairement sur le penchant d'une colline qu'elle se trouve sous une couche de sable de la profondeur de quatre à cinq pieds. Lorsque la glaise est découverte, on creuse un puits d'environ huit à dix pieds de profondeur & de quinze à vingt pieds en quarré. La bonne glaise est bleuâtre, sans aucun mélange de sable, compacte, grasse & très-pesante; elle est très-bonne à faire de la brique. C'est vers le milieu de l'été qu'on la tire & par un tems sec. Cent charretées sont réputées nécessaires sur un acre de terre environ un arpent un cinquieme de Paris. On observe que pendant trois

ou quatre ans cette glaiſe reſte en mottes ſur la ſurface de la terre. La premiere année un champ ainſi engraiſſé rapporte de l'orge en abondance, d'un grain large, mais de mauvaiſe couleur : les années ſuivantes le grain y croît plein, & arrondi comme du froment. On a l'expérience que cet engrais fertiliſe les terres pendant quarante-deux ans, & dans d'autres endroits plus longtems. Dès qu'on s'apperçoit que les terres s'amaigriſſent, il faut avoir ſoin de recommencer l'opération. Les terres ſabloneuſes auſquelles la glaiſe convient, ne rapportent jamais que du ſeigle quelqu'autre engrais qu'on leur donne, fût-ce de la marne *chalk* ; une fois glaiſées elles ſont propres à l'avoine, à l'orge, aux pois, &c. Nous ne manquons point en France de cette eſpece de glaiſe,

mais je ne me remets pas d'en avoir vû faire uſage. A l'égard de la terre à foulon nous n'en connoiſſons point encore de bonne ; il ſeroit cependant difficile d'imaginer que la nature nous l'eût refuſée en nous prodiguant tout le reſte. On a vendu à Paris de prétendues pierres de compoſition propres à détacher, qui étoient blanches, polies, tendres, ſavoneuſes, taillées en quarré pour l'ordinaire. Elles étoient à-peu-près de la qualité de ces écailles de ſavon dont nous venons de parler, & qui ſont cendrées ; pas tout-à-fait auſſi graſſes dans l'eau, quoiqu'elles le paruſſent davantage étant ſeches. Le haſard me fit découvrir qu'elles ſe prenoient dans l'enclos de l'abbaye de Marmoutiers près Tours, dans un endroit appellé *les ſept Dormants*. J'y ai fait chercher ;

mais la terre s'étant écroulée depuis quelque-tems, on ne m'a envoyé que de la pierre dure. Peut-être avec quelque légere dépenſe, dans les endroits qui produiſent des qualités approchantes pourroit-on parvenir à trouver la qualité ſupérieure. On trouve aſſez communément en Touraine de ces petites pierres d'un gris cendré très-ſavoneuſes, ſemblables à des écailles d'ardoiſe.

La deuxieme eſpece eſt une glaiſe rude & qui ſe réduit en pouſſiere lorſqu'elle eſt ſeche. C'eſt proprement de la craie. Il y a d'autres qualités compriſes ſous cette eſpece, qui ſervent aux potiers; elles ſont jaunes, jaunes-pâles, bleues, ou rouges, plus ou moins graſſes.

La troiſieme eſpece eſt une pierre lorſqu'elle eſt ſeche: elle eſt blanche, bleue & rouge.

La

La quatrieme eſpece ſe trouve mêlée d'un ſable ou gravier rond.

La cinquieme eſpece eſt diſtinguée par un mélange de ſable gras ou très-fin, & de talk luiſant. Il s'en rencontre de blanche dans la province de Derby, avec laquelle ſe font des fayences à Nottingham. Il y en a une autre qualité griſe ou bleue dont on fait des pipes à fumer à Halliſax. L'exportation de cette derniere eſpece eſt défendue ſous peine de mort, comme celle de la premiere eſpece.

Les terres argilleuſes labourables ſont noires, bleues, jaunes ou blanches. Les noires & les jaunes ſont réputées les plus propres à porter du grain, quelques-unes ſont plus graſſes, d'autres plus gluantes : mais toutes en général ſont ſujettes à garder l'eau, ce qui engendre une quan-

tité de mauvaiſes plantes, mortelles principalement aux moutons. Ces terres ſe reſſerrent par la ſéchereſſe, ſe durciſſent à l'ardeur du ſoleil & au vent, juſqu'à ce qu'on les ouvre à force de travail pour donner paſſage aux influences fécondes de l'air. La plûpart ſont propres au froment, à l'orge, aux pois, aux féves, ſurtout ſi elles ſont mêlées de pierres à chaux. Les meilleures ſont bonnes pour la luzerne, & pour cette eſpece de prairie artificielle appellée *raygraſs* ou *faux-ſeigle*. Elles ſoutiennent l'engrais mieux qu'aucune autre : ceux qu'on y emploie ſont le fumier de cheval & de pigeon, la marne chaude, le parcage des moutons, de la pouſſiere de malt, des cendres, de la chaux, de la ſuie, de cette eſpece de marne que les Anglois appellent *chalck* ou pierre à

chaux. Nous obſerverons en paſſant que les cendres ſont réputées & reconnues par expérience être un des meilleurs moyens de féconder la terre. Les cendres de bruyere, de fougere, de genêt, de jonc, de chaune, enfin celles de tous les végétaux ſont bonnes ; mais il n'y en a point de meilleures, & dont l'effet ſoit plus durable, que les cendres de charbon de terre, principalement dans les terres froides. Il faut avoir attention de les garentir de la pluie, qui, en les lavant, emporteroit leurs ſels : ſi cet accident eſt arrivé cependant, on y remédie en les arroſant d'urine ou d'eau de ſavon. Dans tous les cas cette préparation eſt très-bonne, puiſque deux charretées de ces cendres ainſi apprêtées feront plus d'effet ſur un acre de terre, que ſix qui ne l'auront point été.

Quatrieme qualité, les terres graveleuſes & ſabloneuſes. On en tire très-peu de parti, parce que la plûpart ſont ſtériles, & ſujettes ſoit à ſe brûler par la chaleur, ſoit à ſe détremper trop par les pluies. Alors elles ne produiſent que de la mouſſe, ou ſe couvrent d'une eſpece de croûte. Celles qui ont un peu de terreau ſur leur ſurface, ou dont le fond eſt de gravier, produiſent quelquefois de très-bonne herbe, & ſont deſtinées au pacage; parce que ſi d'un côté elles ſe deſſechent promptement, de l'autre la moindre pluie les fait revivre. Les terres de pur ſable ſont blanches, noires, bleuâtres, rouges, jaunes, plus ou moins dures les unes que les autres. Il y en a de couleur cendrée qui ſont ordinairement couvertes de lande ou de bruyere, & dont on fait des paca-

ges. Les terres graveleuſes ſont à-peu-près de la même nature ; & celles qui ſont les plus pierreuſes, mêlées d'un ſable dur, ſont les plus ſtériles. Les meilleures de ces terres ſont enſemencées de ſeigle, de bled noir, & de gros navets appellés turnipes qui ſont deſtinés à nourrir les beſtiaux. L'engrais le meilleur de ces terres, eſt une eſpece de glaiſe qui ſe diſſout à la gelée, de la vaze, du fumier de vache, & du chaume à demi conſommé dans le fumier.

Dans la province d'Hartfortd l'amélioration des terres qui portent de la mouſſe, conſiſte à la brûler, à labourer enſuite. Elles donnent une ou deux belles récoltes de ſeigle, & forment enſuite un pacage de très-bonne qualité.

Avant de quitter ces terreins arides, il eſt bon de remarquer que le

ſable n'eſt point inutile dans la culture des terres froides, comme les glaiſes fortes, pour les empêcher de ſe ſerrer. On choiſit ordinairement celui des rivieres par préférence, ou celui que les eaux ont entraîné des collines. Ceux qui ont des étables y renferment leurs moutons pendant l'hyver; cela eſt fort rare cependant en Angleterre : deux fois la ſemaine on répand dans cette étable quelques charretées de ſable, que l'urine & la fiente des animaux rendent un fort bon engrais.

Le ſable de la mer & celui du rivage eſt encore d'un grand uſage ſur les côtes. Il eſt ordinairement rouge, gris tirant ſur le bleu, ou blanc: les deux premiers ſont les meilleurs. Lorſqu'il eſt répandu ſur la terre on la laboure & l'on en tire quatre récoltes de ſuite, après leſquelles on

laiſſe la terre en pacage pendant ſix ou ſept ans : & l'on recommence. On obſerve que l'herbe qui croît dans ces champs, engraiſſe très-promptement les animaux, & leur donne une grande quantité d'excellent lait. Les grains qu'on y ſeme ont un tuyau fort court, mais les épis ſont très-longs & très-gros.

Cinquieme qualité, les terres à brique : elles different de la glaiſe en ce que l'eau filtre aiſément au travers, & qu'elles ne ſont point mêlées de pierres. Leurs productions naturelles ſont du genêt, de la bruyere, du chien-dent, & toutes ſortes de mauvaiſes plantes. Les meilleures lorſqu'elles ſont bien fumées, ſont enſemencées d'orge, d'avoine, de froment, de ſarraſin, de turnipes & de pois. Dans quelques-unes on ſeme du trefle ou de la luzerne ; mais

ces plantes n'y durent pas : en fait de prairies artificielles, c'eſt le faux-ſeigle qui y convient le mieux. Les engrais les plus convenables à ces terres, ſont la marne & les cendres de charbon de terre.

Mais le mélange de ces terres à brique avec les autres, eſt regardé comme une très-bonne amélioration, étant un moyen entre les extrêmes, liant les terres trop tendres, & rafraîchiſſant celles qui ſont trop chaudes.

Sixieme qualité, les terres pierreuſes : elles ſont ordinairement mêlangées de diverſes qualités de terres ; leur fertilité & leur culture dépendent de la nature de ce mélange. Si ces pierres ſont de qualité froide, on tâche d'en purger le champ, excepté dans les terreins ſecs & légers où on les laiſſe.

Lorſque la terre eſt maigre, mêlée de petites pierres de la qualité du moilon ; ou bien que le terroir eſt pierreux, mêlé de terre aigre, comme dans la province d'Oxford ; on la cultive ſuivant qu'elle eſt plus ou moins couverte d'herbes. Si elles y ſont abondantes, on brûle la terre vers le mois de Juillet ou d'Août. C'eſt la méthode employée dans toutes les terres ſtériles, aigres, couvertes de bruyeres & de joncs, ſoit qu'elles ſoient froides ou chaudes, ſeches ou mouillées : & dans deux ou trois récoltes elles rendent, tous frais faits, plus que l'on en eût retiré de capital à les vendre.

Pour brûler ces terres on a coutume de les parer ; on ſe ſert d'un inſtrument armé d'un ſoc recourbé ſur un de ſes côtés, de huit à neuf pouces de long ; un homme le pouſſe

devant ſoi, & enleve le gaſon par formes d'un pied & demi, qui ſe renverſent d'elles-mêmes. On mord d'environ un demi-pouce, à moins que la terre ne ſoit remplie de racines ou de filamens ; pourvû que ce ſoient des matieres combuſtibles, l'épaiſſeur des formes fera un bon effet: on a ſoin de les renverſer afin qu'elles ſechent plus facilement, à moins que le tems ne ſoit très-ſec, & alors on n'a pas beſoin de tant de précaution. Dès que ces formes ſont ſeches, on les entaſſe par petits monceaux de deux brouettées, & l'on y met le feu, qui prend aiſément s'il ſe trouve beaucoup de racines; ſinon on l'anime avec de petits faiſceaux de fougere ou de bruyere. On a l'attention de ne pas conſumer cette terre par un feu vif au point de la réduire en cendres blanches ; les ſels

nitreux s'évaporeroient, & l'opération ſeroit inutile. Avant de répandre ces cendres on attend qu'un peu de pluie leur ait donné aſſez de conſiſtence pour réſiſter au vent. Les endroits où l'on a allumé les fourneaux ſont parés de nouveau un peu au-deſſous de la ſurface. On laboure, mais peu avant, & l'on n'employe que la quantité ordinaire de ſemences. Si même c'eſt du froment, l'on ſeme tard en Octobre, afin de prévenir la trop grande abondance : preuve certaine de la bonté de cette méthode dans les plus mauvaiſes terres.

Quelques perſonnes mettent dans ces monceaux de cendres un quart de boiſſeau de chaux dure, & les laiſſent ainſi juſqu'à ce que la pluie vienne & fonde cette chaux ; lorſque le mélange s'eſt ainſi opéré on le répand ſur la terre.

Lorſque le terrein dont nous parlons n'eſt pas fort couvert d'herbes, on lui donne de bonne heure un labour, afin que la terre ſe couvre d'herbes fines qui la garantiſſent pendant l'été de l'ardeur du ſoleil; d'autres y font parquer les moutons pendant l'hyver, & y ſement un peu d'herbe; ou bien on ſe contente d'y mettre du fumier & d'y laiſſer du chaume. Dans les mois de Septembre, Octobre ou Novembre, on prépare la terre ſuivant qu'elle eſt plus ou moins garnie d'herbes. L'on a éprouvé que cette méthode réuſſit mieux dans ces terres que des labours en regle.

En général les terres pierreuſes en Angleterre, tenant davantage de la nature des glaiſes, on les gouverne à-peu-près de même.

Les prairies artificielles dont nous

avons eu occaſion de parler, ſont une des grandes richeſſes de l'agriculture Angloiſe. Elle ne ſépare jamais la nourriture des beſtiaux du labourage ; ſoit à cauſe du profit qu'elle donne par elle-même, ſoit parce qu'elle même fertiliſe les terres. Ainſi alternativement une partie des terres à bled d'une ferme eſt labourée & ſemée en grande & petite luzerne, en trefle, en ſain-foin, en gros navets, dont il paroît que nous conſervons le nom Anglois *turnip*, pour les diſtinguer des navets des potagers ; enfin avec une herbe qu'ils appellent *ray-graſs*, qui eſt inconnue à nos cultivateurs, puiſque nous n'avons pas de mot pour la rendre. Quelques perſonnes ont traduit *ray-graſs* par ſeigle, avec peu d'exactitude : car il répond au *gre-*

men ſecalinum majus ; ainſi c'eſt une des eſpeces de chiendent que les Botaniſtes ont reconnues. Je le traduirai par *faux-ſeigle* ; & ce ſera la ſeule eſpece de prairie artificielle dont je parlerai, puiſque nous connoiſſons aſſez les propriétés & la culture des autres. Nous n'en tirons cependant preſque point de parti en comparaiſon des Anglois ; auſſi ſommes-nous bien moins riches en troupeaux de toute eſpece. Dès-lors toutes choſes égales d'ailleurs, nos récoltes doivent être moins abondantes, notre agriculture moins lucrative, nos hommes moins bien nourris ou à plus grands frais. Le faux-ſeigle eſt une des plus riches prairies artificielles, parce qu'il vient dans toutes ſortes de terres froides, aigres, argilleuſes, humides, dans les plus ſeches

& les plus maigres, comme les terres pierreuſes, legeres & ſabloneuſes où le ſain-foin même ne réuſſiroit pas. Il réſiſte très-bien aux chaleurs, & c'eſt le premier fourrage que l'on recueille, puiſqu'on peut le couper dès le printems. Il devient très-doux à garder; les chevaux n'en peuvent manger de meilleur, & il a des effets merveilleux pour les moutons qui ne ſe portent pas bien. On en ſeme ordinairement trois boiſſeaux par acre de loi, ce qui fait un peu plus que notre ſetier de Paris; & l'acre de loi eſt de 160 perches quarrées, la perche de 16 pieds $\frac{1}{2}$. Le plus ſûr eſt d'y mêler un peu de graine de luzerne, ou de nompareille autrement dite fleur de Conſtantinople & de Briſtol. La raiſon de ce mêlange eſt que l'épi du faux-ſeigle vient naturellement très-foible

& clair-ſemé ; ſi on ne lui aſſocioit pas une autre plante, il ne talleroit point la premiere année. Quatre acres ainſi ſemés ont rendu juſqu'à 40 quarters de graine, & 14 charretées de fourrage, ſans compter l'engrais de ſept à huit vaches au printems, & autant dans l'automne.

Ces notions préliminaires ſuffiront pour lire avec fruit & avec plaiſir la Lettre que j'ai annoncée. Mais je n'étois pas aſſez verſé dans l'agriculture pour pouſſer mes recherches plus avant. Je ſouhaite qu'elles faſſent naître le goût de l'inſtruction dans ceux pour qui elles ſeront nouvelles, ou que les mépriſes dans leſquelles j'ai pû tomber excitent le zele de ceux qui ſont en état d'inſtruire. L'expérience eſt la meilleure de toutes les leçons en fait de culture ; il ſeroit fort à deſirer que ceux qui ont le

bonheur

bonheur de vivre dans leurs terres, ſaiſiſſent ce moyen de varier leurs plaiſirs, & d'accroître leurs revenus. Des expériences en grand ſont toujours imprudentes, mais en petites parties la dépenſe de celles que je conſeille eſt legere. La ſeule voie de ſe procurer un corps complet d'Agriculture ſeroit ſans doute de raſſembler les diverſes obſervations qu'auroient fourni dans chaque province chaque nature de ſol. On ne peut attendre d'inſtructions des mains auxquelles le ſoc eſt uniquement confié aujourd'hui.

Etat de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y ſuit.

L'application que les Anglois ont apportée à l'agriculture, depuis un

nombre d'années, leur a assûré dans ce genre une telle supériorité sur les autres nations, qu'il est intéressant de connoître la gradation de leurs succès dans chaque contrée.

On croit communément à Londres que feu Milord Thownshend a le premier imaginé de féconder nos terres avec de la glaise. Cette opinion n'a d'autre fondement que le parti que prit ce seigneur de faire une dépense par laquelle très-peu de nos gentils hommes songent à améliorer leurs terres qu'ils ne voyent presque jamais. Celui-ci enrichit ses fermiers & doubla ses revenus.

Il y a très-peu de grandes terres dans le royaume sur lesquelles mille guinées dépensées à propos ne rapportent au moins 10 pour $\frac{o}{o}$. Malgré l'absence de nos seigneurs & la dissipation de la plûpart d'entr'eux, il

n'eſt point rare de voir des perſonnes de la premiere qualité s'appliquer à ces ſortes d'améliorations.

Milord Thownshend s'étant retiré dans ſes terres, imita d'abord ; mais il ſurpaſſa bientôt ſes modèles. Par ſes ſoins, il établit des fermes au milieu des bruyeres & des pacages, il forma des champs fertiles, enclos de haies vives, dans des terrains réputés trop maigres juſques-là pour les labourer.

Ces ſortes de défrichemens avoient déja été pouſſés très-loin dans la partie occidentale de cette province. Monſieur Allen, de la maiſon de Lynge, eſt le premier que l'on ſuppoſe y avoir glaiſé une grande étendue de terres. Avant lui cependant on le pratiquoit ; mais les gens âgés de quarante à cinquante ans ne ſe ſouviennent pas de l'avoir vû faire

ſur un plus grand eſpace que de deux ou trois acres.

Ces méthodes ſont très-anciennes dans les provinces de Sommerſet & de Stafford ; je ne doute point qu'elles ne le ſoient également dans celle-ci. Nous avons beaucoup de carrieres dont il paroît que l'on a tiré de la glaiſe, & qui même en ont conſervé le nom dans des titres qui ont plus de deux cens ans. Divers anciens Auteurs œconomiques parlent de cette maniere d'améliorer les terres par des engrais tirés de ſon ſein même.

En Angleterre la régence eſt l'époque de pluſieurs établiſſemens avantageux à l'agriculture : un des principaux à mon avis eſt l'introduction des prairies artificielles. Elles ne furent d'un uſage commun que ſous le regne qui ſuivit ; cependant on voit par les ouvrages de MM,

Hartlip & Blith, qu'elles commencerent alors à prendre pied. En 1689 on établit la gratification ſur la ſortie des bleds. Au commencement de ce ſiecle on introduiſit l'uſage de nourrir les beſtiaux avec des navets ou turnipes.

L'avantage d'enclore les pieces de terre a été connu depuis longtems dans toutes nos provinces: & depuis qu'on s'eſt dégoûté du partage des terres en petits héritages, l'ancienne coutume eſt revenue plus facilement; ſouvent leur mélange empêchoit que l'on ne pût clore de grandes enceintes. La province de Norfolk a été particulierement dans ce cas, au point qu'autrefois les chefs-lieux n'étoient pas fermés.

La plûpart des terres de cette province ſont molles & légeres, un peu graſſes, & en général aſſez profon-

des (*Loam*). Les fermiers de la partie occidentale ont longtems borné leur culture à nourrir des brebis pour avoir des agneaux, qu'ils vendoient aux provinces voiſines pour faire race.

Depuis la défenſe de l'extraction des laines, le prix en a diminué; celui des moutons en a ſouffert également, tandis que la valeur du bled, du beurre, & du gros bétail augmentoit. Cette révolution n'a pas peu contribué à introduire la nouvelle culture dans cette province, où les grains, le beurre, & le gros bétail ſont par conſéquent devenus plus abondans.

A cette cauſe j'en joindrai une autre plus éloignée, mais qui doit auſſi avoir influé ſur ce changement. On ſait que les Hollandois ont beaucoup diminué des achats qu'ils faiſoient

des bleds de la Pologne par Dantzick ; ſoit que les guerres civiles ayent laiſſé dans ce royaume des veſtiges de leurs ravages ordinaires ; ſoit que la plus grande demande des Suédois depuis la paix de Nyſtad y ait renchéri les prix. En effet, par ce traité la Ruſſie eſt en poſſeſſion des ſeules provinces qui puiſſent fournir à la ſubſiſtance de la Suede, & l'extraction des grains n'y eſt pas toujours permiſe.

Ces deux dernieres circonſtances peuvent avoir contribué à l'amélioration des terres dans le comté de Norfolk plus qu'en aucun autre endroit ; parce que ſa ſituation eſt la plus commode pour le tranſport en Hollande. Elle a dû faire en même tems plus de bruit, parce que ſous la reine Elizabeth c'eſt la province où le labourage fut le plus abandon-

né, pour la nourriture des moutons.

Toutes ces cauſes ont vraiſemblablement concouru aux progrés rapides de notre province dans l'agriculture, & y ont accrédité une méthode connue il y a près de cent ans; mais dont l'uſage s'eſt infiniment accru depuis.

Pour en concevoir mieux la différence, il faut en examiner l'état progreſſif dans pluſieurs métairies dont les propriétaires n'ont encore pû ſe réſoudre à quitter une pratique qui les a fait vivre eux & leurs peres, quoiqu'ils voyent leurs voiſins s'enrichir par la nouvelle.

Il reſte encore un petit nombre de fermes dont les champs ſon ouverts, & ne peuvent jouir du bénéfice des prairies artificielles. Quelques-uns de ces propriétaires cependant

dant ont glaiſé leurs terres; mais ils n'en retirent pas autant d'avantage que leurs voiſins qui ſont enclos. La raiſon en eſt ſimple, ils ſuivent la routine de leurs quadriſaïeuls. A une récolte de froment ſuccede une année de jachere; enſuite deux, trois ou quatre moiſſons au plus d'orge, d'avoine, de pois, après leſquelles revient une année de repos. Par conſéquent ſur trois, quatre ou cinq ans, il y en a toujours au moins une de perdue, pendant laquelle la terre reſte en friche, & s'amaigrit. Les meilleures de ces terres rapportent de 5 à 8 ſ. par acre (de 6 à 9 liv. 10 ſ. tournois), & aucun fermier ne peut vivre deſſus. Quelques-uns ſement un peu de trefle ou de luzerne, mais avec peu de profit, étant obligés de donner du fourage à leurs beſtiaux pendant l'hyver; & dans la

ſaiſon où chacun les envoye paître dans les champs, leur herbe devient commune aux troupeaux des autres.

Quelques-unes des parties encloſes ne ſont point glaiſées, & l'on y ſeme peu de luzerne ; on ſe contente d'y recueillir du froment ou du ſeigle après une année de repos. Tous à la vérité ſement des navets, mais en général ces laboureurs uſent leurs terres par des récoltes ſucceſſives, & qui dès-lors ſont peu abondantes. Ceux qui ne glaiſent point laiſſent pour la plûpart leurs champs ouverts; d'autres glaiſent & ne ferment point non plus leurs pieces de terres, par conſéquent ils perdent l'avantage des prairies artificielles.

Il s'agit maintenant d'expliquer en quoi conſiſte cet avantage, & comment il eſt plus conſidérable dans nos terres qu'ailleurs.

J'ai dit que le revenu ordinaire de

nos meilleures terres eſt de 5 à 8 ſ. par acre. Lorſqu'un homme en poſſede en entier une certaine étendue, il peut y faire avec profit les améliorations dont nous parlons ; mais en général c'eſt dans les défrichemens qu'il y a le plus à gagner.

Les terres en pacage ſont eſtimées communément du produit de 2 à 4 ſ. par acre. Lorſqu'elles avoient nourri des moutons pendant ſept, dix ou quinze ans, l'uſage étoit de les labourer ; elles donnoient communément une récolte de ſeigle, qui étoit ſuivie par une autre d'orge ou d'avoide. Ces terres retournoient enſuite en pacage pour autant de tems, & d'autres prenoient leur place. Au bout de quelques années elles ſe trouvoient couvertes d'une croute dure & aſſez mince.

C'eſt dans cet état que je les prends.

On répand ſur la ſurface de chaque acre environ quarante à quarante-ſix charretées de glaiſe graſſe. La moins dure eſt réputée la meilleure; elle eſt griſâtre, au lieu que notre marne eſt brune. On penſoit autrefois que la marne étoit la ſeule ſubſtance capable de féconder ces terres; mais l'expérience a prouvé que la glaiſe eſt préférable dans les terres chaudes & légeres. Il eſt d'ailleurs plus facile de ſe la procurer. Il eſt rare que ſur trente à quarante acres de terre, il ne s'en trouve pas quelque veine. Si elle étoit éloignée la dépenſe deviendroit trop conſidérable.

Les puits que l'on creuſe retiennent l'eau pour l'ordinaire, & forment un réſervoir dans chaque piece de terre; avantage que j'ai ſouvent entendu évaluer par nos fermiers à un quart du revenu d'un champ lo-

que les beſtiaux y paiſſent en été ; ce qui arrive ſouvent deux fois en cinq ans.

La clôture de ces pieces de terre eſt une haie alignée d'épine blanche. A chaque perche de diſtance (16 pieds $\frac{1}{2}$) nous plantons un chêne. Pluſieurs qui l'ont été dans le tems où l'on a commencé à clore les pieces de terre, promettent de très-beau bois de conſtruction à la prochaine génération. Ces haies croiſſent fort hautes, & forment avec les arbres un abri très-ſalutaire tant aux grains qu'aux beſtiaux.

Dans nos terres nouvellement défrichées, nous ſemons rarement autre choſe que des navets pour la premiere fois. Les façons que l'on donne à la terre la purgent des mauvaiſes herbes, & aident à la mêler avec l'engrais qui a été répandu ſur la ſur-

face. Ce dernier objet eſt perfectionné par la récolte des navets, ſoit qu'on les leve de terre pour nourrir les beſtiaux pendant l'hyver, ſoit qu'on les faſſe manger ſur le lieu. La ſeconde méthode eſt préférable, elle améliore la terre & opere mieux le mêlange. Si cependant le champ eſt ſujet à être trop mouillé pendant l'hyver, on tranſporte les navets dans une autre piece ; mais comme cette terre eſt bénéficiée, elle paye ſuffiſamment cette dépenſe ſur ſa récolte. Après les turnipes vient l'orge ou l'avoine. Avec l'une ou l'autre on ſeme de la graine de luzerne qui produit une récolte pour l'année ſuivante, ſoit qu'on la fauche, ſoit qu'on la laiſſe paître par les beſtiaux. Le froment ſuccede régulierement à la luzerne, & de cette façon on ne perd aucune moiſſon. La terre reçoit quel-

quefois juſqu'à trois labours, mais le plus ſouvent on ſe contente d'un ſeul. Les racines de luzerne ou de trefle ſe trouvant labourées & enfoncées dans le ſillon, il en pourroit réſulter que la terre ſe chargeroit d'herbes; on y remédie en ſemant des navets ou turnipes immédiatement après le froment. Si cependant la récolte du froment s'eſt trouvée nette, on la remplace par de l'orge.

Au moyen de cette culture nous ſemons cinq fois plus de froment que nous ne faiſions, & deux fois plus d'orge. Le froment nous rend trois fois plus qu'il ne faiſoit, & l'orge deux fois ſeulement.

Le pays eſt devenu plus agréable à la vûe au moyen des plantations, qui forment en même tems un abri ſalutaire contre l'ardeur du ſoleil

& la violence des vents; il y a trois fois plus de travail qui ſoutient le double de familles qu'il n'y en avoit auparavant ; & quoique notre population ſe ſoit ſi fort accrue, nous avons les denrées à meilleur marché. Une ancienne ferme eſt partagée en deux, trois ou quatre, ſuivant ſa force. On a conſtruit de nouveaux bâtimens, les anciens ſont réparés, toutes les maiſons ſont de brique : chaque jour nos chefs-lieux & nos marchés deviennent plus conſidérables. Il s'y trouve déja dix fois plus de maiſons qu'il n'y en avoit ; le nombre des ouvriers s'eſt multiplié dans la même proportion. Nos gentilshommes ont doublé leurs revenus, & quelques-uns l'ont augmenté par de-là, ſuivant que la terre s'eſt trouvée plus ou moins propre à recevoir les amé-

liorations. M. Morley de Barsham retire 800 livres ſterling d'un bien qui n'étoit loué, il y a quelques années, que 180 livres. Il y a une ferme à Scultorque qui, à ce qu'on m'a aſſûré, a monté de 18 liv. à 240 livres ſterling Ces exemples ſont rares cependant : nos terres ſont communément louées de 9 à 12 ſ. ſterl. par acre, dixme payée (de 11 liv. à 14 liv. tourn.) & les fermiers ſont à leur aiſe. Pluſieurs dans des baux de 21 ans ſur des terres affermées à l'ancien taux, ont gagné des dix mille livres ſterling, & plus.

La glaiſe que nous mettons ſur nos champs eſt une terre neuve, dont le mêlange avec l'autre en fait une graſſe, mais en même-tems chaude & legere. Nous recueillons 4 quarters & plus de froment par

acre, quoique nous labourions avec des chevaux de 40 ſols à 3 liv. piece. Un petit garçon les conduit, & laboure ſes deux acres par jour : tandis que dans preſque tout le reſte de l'Angleterre on laboure avec quatre chevaux, même ſix ; & deux hommes ont de la peine à labourer trois quarts d'acre par jour. Les provinces d'Eſſex & d'Hertford paſſent pour les plus fertiles du Royaume ; c'eſt ainſi qu'on y laboure. Jamais on n'y fait une récolte de froment ſans laiſſer repoſer la terre ; les aſéagemens y ſont plus chers : il faut pour que le fermier vive, que le froment vaille 12 liv. le laſt (26 à 27 liv. le ſetier de Paris) tandis qu'à ce prix les nôtres s'enrichiſſent.

Il ne faut pas croire que cette amélioration ne dure qu'un certain nombre d'années : nous ſommes

convaincus que ſi la qualité de la glaiſe eſt bonne, que la terre ſoit bien conduite, c'eſt-à-dire, ſi les champs ſont fermés, la luzerne & les turnipes ſemés à propos, c'eſt pour toujours. Nous avons des terres ainſi améliorées depuis 30, 40, 50 & même 60 ans, qui ſont auſſi fertiles que celles qu'on a défrichées depuis peu. Il n'y a eu de différence que pendant les cinq ou ſix premieres moiſſons, qui ſont réellement prodigieuſes. Après tout on peut ſe procurer ce bénéfice en faiſant tous les 30 ans la dépenſe d'y répandre environ 20 à 30 charretées : elle eſt toujours bien aſſurément payée.

J'ai dit que notre terre en général eſt molle & profonde, mais dans la partie occidentale elle eſt ſi legere que c'eſt de pur ſable. J'ai oui-dire qu'elle n'étoit ſuſceptible d'aucune

amélioration, je n'en ſçais rien par moi-même : je ſuis bien aſſûré ſeulement que je n'en ai vû aucune où on l'ait tenté en vain, & j'en connois beaucoup qui ont très-bien répondu aux dépenſes, quoiqu'on les eût toujours regardées comme abſolument ſtériles.

Nous avons une eſpece de glaiſe bleuâtre extraordinairement compacte & en général fort remplie de pierres à chaux; on dit communément qu'elle n'eſt bonne à rien parce qu'elle reſte en motte, & que ne ſe briſant jamais, elle ne s'incorpore point avec le ſol où elle eſt dépoſée. Tant d'honnêtes-gens m'ont aſſûré qu'on avoit en vain eſſayé de l'employer dans ces terres ſabloneuſes dont je parle, que je ſuis obligé de les croire. Ils prétendent qu'à la longue elle s'eſt enfoncée

dans la terre par ſa propre peſanteur, ſans lui avoir procuré la moindre fécondité. Avec tout cela j'ai peine à me perſuader qu'une partie ne ſe ſoit pas deſſéchée & réduite en pouſſiere. J'en ai bien obſervé moi-même qui reſtoit ainſi pendant des années ſur la terre ſans ſe diviſer, mais je faiſois alors cette réflexion dont conviennent unanimement les habiles cultivateurs, que pour améliorer il faut labourer avec art.

La plûpart des glaiſes employées aux améliorations, excepté les blanches, ſont mêlées de petites pierres à chaux qui échauffent ſans doute les terres froides, où j'ai vû ce mêlange opérer les mêmes effets que ſi les terres euſſent été chaudes. Dans ces dernieres elles retiennent l'humidité, ce qui eſt très-

convenable à nos terres molles; car autant elles ſont fertiles dans les années mouillées, autant elles ſe comportent mal par les ſéchereſſes. C'eſt une choſe rare en Angleterre que ces années-là; on en voit au plus une ſur dix: mais lorſqu'au printems ſeulement la ſaiſon ſemble ſe mettre au ſec, le ſol de nos cantons s'échauffe d'une maniere étonnante, & dépérit plus que d'autres qui ne valent pas la moitié autant.

Le tranſport de 120 charretées de glaiſe nous coûte environ 1 liv. 4 ſ. (28 liv. 14 ſols tourn.) La dépenſe de les bécher, de les charger, & de les répandre, va au même prix. Ainſi 80 charretées par acre nous coûtent 1 liv. 12 ſols (38 liv. 12 ſols tourn.) Avec les frais de clôture des pieces & autres, il faut

compter 2 liv. ſterl. (47 liv. tour.) Nos revenus augmentent de 4 ſols par acre (4 liv. 14 ſols) ainſi nos avances nous rentrent ſur le pied de 10 pour $\frac{o}{o}$. Cet intérêt paroîtra peut être médiocre dans d'autres parties du monde : mais en Angleterre c'eſt la meilleure méthode de faire valoir ſon argent ; car les terres s'y vendent très-rarement au denier vingt, & communément fort au-deſſus, ſans compter les charges & les réparations *.

Ce changement eſt un des plus utiles qui ſe ſoient faits dans cette province : mais une choſe remar-

* Il eſt évident que ce bénéfice eſt proportionnellement plus grand dans un pays où l'argent eſt à 3 pour $\frac{o}{o}$, que dans un autre où il ſeroit à 5 pour $\frac{o}{o}$: dès-lors on s'empreſſera plus de l'obtenir dans le premier que dans le ſecond.

quable, c'eſt que tandis que l'agriculture nouvelle a enrichi les contrées les plus pauvres & les plus éloignées de la capitale; ce qu'on appelloit les riches terres de l'Angleterre a diminué de valeur, par le moyen des prairies artificielles. Nous cueillons du froment dans des milliers d'acres qu'on croyoit ſtériles; à l'aide des turnipes nous engraiſſons en toute ſaiſon une quantité de bétail auſſi heureuſement que dans les meilleurs pacages; la luzerne, le trefle, le ſain-foin, ont doublé la quantité de nos fourrages. Enfin tandis que toutes choſes hauſſent de prix, les rentes ſeules des prairies naturelles & des terres à froment ont baiſſé.

C'eſt une obſervation très-judicieuſe que celle de M. Elliot, lorſqu'il dit dans ſes eſſais, qu'après les

guerres

guerres civiles, rien ne contribua plus au prompt rétabliſſement de l'Angleterre, que l'uſage introduit alors des prairies artificielles. M. Hartlib vanta & publia le premier cette méthode d'améliorer les terres. Il vécut aſſez pour en voir de grands ſuccès : mais il eſt rare que ces ſortes d'expériences deviennent générales en peu de tems. Depuis 50 ans l'agriculture eſt réformée ſans doute, mais ce n'eſt que depuis les vingt dernieres années que nous en reſſentons les effets ſurprenans.

Autrefois nous n'exportions point de froment, & même la Pologne nous approviſionnoit ſouvent; nous ſommes devenus le grenier de l'Europe le plus abondant.

Les b ns, depuis 50 ans, ont au gmenté d'un tiers en valeur au

moins ; les prairies naturelles ſeules, & les pâtures, ont baiſſé d'un tiers, & baiſſent chaque jour. Le prix du foin eſt conſidérablement diminué, quoique la conſommation s'en ſoit fort accrue.

Le prix du pain eſt diminué, malgré la gratification ſur la ſortie des grains. Enfin pour juger de la richeſſe de nos récoltes, il ſuffit de faire attention qu'en une ſeule année l'état a payé un million ſterling en gratifications * ; & que pendant pluſieurs années de ſuite, cette dépenſe n'a pas été beaucoup moins forte.

Nous devons ces ſuccès à la nouvelle agriculture, c'eſt-à-dire, aux prairies artificielles, mais principa-

* Il pourroit bien y avoir erreur ; car la ſomme eſt exhorbitante, & je n'ai vû ce fait que dans cet endroit.

lement à la luzerne & aux turnipes. La luzerne eſt ſans contredit la plus avantageuſe de ces prairies artificielles ; mais dans des ſols particuliers les autres ont mieux réuſſi, comme le ſain-foin dans les terres ſeches, & qui n'ont point de fond. Je ne vois pas qu'on ait eu une confiance auſſi générale dans les turnipes, excepté dans la province de Norfolk & dans les cantons adjacens : cependant l'uſage en eſt connu dans tout le royaume, où il eſt plus ou moins commun ſelon les endroits. C'eſt un fourrage excellent pour les troupeaux pendant l'hyver, & une prairie pendant l'été : ils réuſſiſſent à merveille dans une terre profonde, quoique legere, & même dans la plus legere ſi elle eſt bien entretenue. En[illegible] depuis que

nos champs ſont enclos; que nous faiſons ſuccéder régulierement une récolte de froment à une de trefle ou de luzerne, & cela dans des endroits qui le plus ſouvent n'avoient jamais rien produit, nos fermiers tirent de leurs terres cinq fois plus qu'ils n'avoient jamais fait.

Nous avons dans cette province au moins 20 mille acres de terres à froment cultivées depuis quelques années, qui ne l'étoient point du tout auparavant; ſans compter que les autres terres qui l'étoient, ne rapportoient pas la moitié autant. Encore nos dépenſes ſont-elles moins grandes que par-tout ailleurs: nous ne labourons & ne herſons qu'une fois. Il faut avouer que c'eſt à l'uſage de la glaiſe que nous ſommes redevables de la fécondité de

nos terres & du succès de notre luzerne *.

* Pendant qu'on imprimoit ce chapitre, il a paru un mémoire intitulé : *Essai sur la Police générale des grains, daté du mois de Septembre 1753.* J'y renvoye avec plaisir ; les principes que j'ai exposés ici, y sont confirmés d'une maniere très-lumineuse. Je ne dois point oublier non plus un excellent mémoire imprimé en 1748, qui a pour titre : *Mémoire sur les bleds, avec un projet d'édit pour maintenir en tout tems la valeur des grains à un prix convenable au vendeur & à l'acheteur.* Ce petit ouvrage est rempli de vûes très-solides, & il seroit à desirer, pour l'instruction publique, qu'il fût plus facile de se le procurer.

CHAPITRE IV.

Des Manufactures, ou du travail industrieux.

LEs Manufactures, ou le travail industrieux, sont l'art de donner des formes aux productions na-

turelles. Le desir de se procurer une existence plus commode a donné naissance à cet art, le conserve & l'accroît : les productions naturelles sont la matiere sur laquelle il s'exerce : les élémens, les animaux, enfin tout ce qui a été créé, sont les moyens que cet art employe pour s'exercer.

Nous ne considérerons ici le travail industrieux que du côté de ses effets dans une société politique ; & nous tâcherons ensuite de développer les principes qui conduisent le plus sûrement une société à jouir de ces effets.

Nos besoins physiques ont des bornes si étroites, qu'à la rigueur les bleds (ou même les racines), les fruits, l'eau, le lait, la chair, & la peau des animaux suffisent aux demandes de la nature. Si les hom-

mes ſe contentoient donc du néceſſaire exact, ils ne demanderoient que ces productions à la terre, & le fer qui eſt néceſſaire pour la travailler. Je ne dis pas qu'ils en fuſſent moins heureux, s'ils n'avoient point d'autres deſirs.

Mais ſi nous ſuppoſons un moment que tous les peuples vivent encore dans cette ſimplicité originaire, & qu'une nation vienne à imaginer de donner des formes aux productions de la terre ; il en réſultera, 1°. que cette nation tirera de ſes terres une plus grande quantité de productions.

2°. Que leur culture exigera un plus grand nombre d'hommes.

3°. Que l'art de donner des formes aux productions naturelles, ſera parmi les hommes qui compoſent cette nation, un accroiſſement d'oc-

cupations ou de moyens de ſubſiſter commodément.

4°. Que ſi les productions de ce nouvel art viennent à être connues par les autres nations, le deſir naturel de ſe procurer une exiſtence plus commode y fera naître des deſirs nouveaux.

5°. Ces deſirs ne pourront être ſatisfaits que par un échange de denrées. Or comme l'art donne une valeur de plus aux productions naturelles, il s'enſuit que le peuple induſtrieux recevra plus en nature, qu'il ne donnera. Lorſque les échanges en denrées ſeront devenus embarraſſans, & qu'on leur aura ſubſtitué les métaux rares pour repréſentation commune, la même proportion ſubſiſtera.

6°. L'abondance des denrées naturelles ou de ce qui les repréſente étant

étant plus grande parmi le peuple auteur du travail induſtrieux, beaucoup de particuliers des autres ſociétés iront en foule dans celle-là, partager les commodités que le travail y procure.

7°. Le nombre des citoyens ſe multipliant ſans ceſſe dans cette ſociété induſtrieuſe, elle deviendra plus forte que les autres.

Quoiqu'aujourd'hui le travail induſtrieux ne ſoit inconnu dans aucune nation policée ; il n'en eſt pas moins évident, que les effets réels & relatifs de l'hypothèſe propoſée ſe feront reſſentir entr'elles en raiſon de l'inégalité de leurs progrès en ce genre.

La ſupériorité des progrès dans le travail induſtrieux entre deux nations, dépend de la ſupériorité de

leurs conſommations, ſoit intérieures, ſoit extérieures.

A certains égards, les principes de l'une & de l'autre ſont communs; à d'autres égards elles en ont de particuliers, ſans cependant être jamais contraires. Nous commencerons par ceux-ci.

Deux choſes à la fois conſtituent évidemment la ſupériorité de conſommation intérieure entre deux ſociétés. Pour l'obtenir, il faut, 1°. qu'en raiſon réciproque de ſa population & de l'étendue des terres, une ſociété ait un plus grand nombre d'hommes qu'une autre en état de conſommer les productions de l'art : 2°. qu'elle faſſe moins de conſommation que l'autre du travail induſtrieux des étrangers.

La premiere condition démontre que ſi dans une nation, une mul-

titude d'hommes étoit bornée à contenter les beſoins phyſiques, le travail induſtrieux ſeroit éloigné de ſa perfection en raiſon du nombre de ces hommes. D'un autre côté nous avons vû que le travail induſtrieux a pour baſe les productions de la terre, & que l'uſage de ces productions ſe multiplie avec le travail induſtrieux : ainſi nous en pouvons conclure, que dans cette nation l'agriculture ſeroit également éloignée de ſa perfection.

De la ſeconde condition on peut inférer que les manufactures dont l'uſage eſt le plus commun, ſont les plus utiles & les premieres qu'on doit ſe procurer. L'uſage d'une choſe n'eſt plus commun qu'à raiſon de ſa plus grande néceſſité, ſoit réelle, ſoit d'uſage ou d'opinion, qui dès-lors eſt obligatoire pour une

plus grande multitude d'hommes. Quand même la valeur de la denrée ſeroit médiocre, la répétition des conſommations rendra la ſomme des valeurs très-conſidérable, cependant un plus grand nombre d'artiſtes aura été occupé, une plus grande quantité de productions naturelles employée : l'un & l'autre objet ſont les principaux que l'état ait en vûe. Enfin nous dirons que ſi les arts d'un uſage commun étoient abandonnés dans un état en faveur des arts d'un uſage moins commun, la richeſſe de ſon commerce diminueroit inſenſiblement ; comme un homme reſſentiroit bien-tôt la diſette, s'il plantoit en parterres ou en boſquets une partie du champ qui ſervoit à le nourrir. Pour prévenir ce malheur, le légiſlateur rétablit l'équilibre par diverſes précautions. La plus ordi-

naire eſt de renchérir la conſommation de ces choſes ſuperflues, ſans nuire au commerce étranger, ce qui eſt très-délicat. Le plus ſûr des expédiens eſt de remonter à la ſource du déſordre; car nul remede n'agit efficacement qu'en corrigeant le principe vicieux.

Chaque état, pour faire le moins qu'il eſt poſſible de conſommation intérieure du travail induſtrieux des étrangers, en a renchéri l'uſage par des droits d'entrée, ou l'a prohibé tout-à-fait.

On ne peut diſputer ce droit à aucune ſociété indépendante, à moins que les traités de commerce par leſquels elle s'eſt liée avec d'autres nations, ne faſſent loi du droit public.

Mais ces droits & ces prohibitions, quoique légitimes & ſouvent né-

ceſſaires, ne ſont pas toujours le parti le plus convenable aux vrais intérêts d'un état. Car s'il eſt naturel de ſe paſſer autant qu'il eſt poſſible des manufactures étrangeres, il eſt également conſtant que les étrangers ont le droit de réciprocité envers l'état qui établit ces droits & ces prohibitions. Avant d'en faire uſage, il convient donc d'examiner bien attentivement ſi la ſomme des importations que l'on s'épargne, ſurpaſſe la ſomme des exportations dont on va ſe priver. Des vengeances nationales ont quelquefois porté ces droits & ces prohibitions à un point exceſſif, ſans qu'aucun parti y gagnât autre choſe que de gêner ſon commerce, ou d'admettre un tiers dans ſes profits. Il convient ſans doute en faveur du travail du peuple de fixer reſpectivement des

droits ; mais peut-être ſeroit-il poſſible en général d'en déterminer les bornes raiſonnables. Une manufacture, même nouvelle, ne paroît pas devoir craindre la concurrence étrangere toutes les fois que les droits d'entrée ſeront de 15 pour $\frac{o}{o}$; car les frais de tranſport, de commiſſion & autres, iront encore à 4 & 5 pour $\frac{o}{o}$, en ſus. Si 18 à 20 pour $\frac{o}{o}$, outre le bénéfice du manufacturier étranger, ne ſuffiſent pas au manufacturier du pays ; on en peut conclure ſans héſiter que ce manufacturier veut trop gagner, ou que l'entrepriſe eſt mal conduite, ou enfin qu'elle rencontre un obſtacle intérieur qu'il faudroit commencer par lever, ſans quoi elle ne réuſſira jamais.

Dans tous les états on a perdu des branches de commerce très-lu-

cratives, ou manqué d'en établir; pour des objets qui n'ont jamais été atteints, ou qui l'auroient également été par des moyens plus doux. Ces ſortes de problêmes ſont toujours très-épineux; mais à l'aide de bons principes & de la connoiſſance des détails relatifs à l'objet propoſé, la ſolution n'en eſt pas impoſſible à beaucoup près.

C'eſt une maxime reçue cependant, qu'un peuple doit tendre principalement à ſe paſſer du travail induſtrieux des autres. Le principe eſt juſte en y ajoutant cette condition eſſentielle, *ſans forcer ces autres peuples à ſe paſſer du ſien.* C'eſt en quoi conſiſte l'habileté; il eſt des moyens propres pour y réuſſir, dont nous parlerons plus bas.

Une ſeule choſe peut acquérir à une nation la ſupériorité ſur une autre

dans la conſommation extérieure des manufactures : c'eſt l'art de ſéduire ou de contenter mieux le conſommateur dans tous les genres.

Ce principe eſt celui des artiſtes entr'eux dans la conſommation intérieure ; il devient celui de l'état dans la conſommation extérieure. Car ici le légiſlateur eſt dépouillé de ſon caractere, il n'eſt plus que négociant. Il peut à ſon gré guider ſes manufacturiers ; il peut leur donner des loix : mais s'il veut vendre ſes ouvrages au-dehors, il faut que ſes conſeils & ſes loix ſoient conformes aux goûts & aux caprices du conſommateur indépendant.

Ces goûts changent avec les climats, les uſages, la richeſſe des pays où l'on vend : ainſi c'eſt dans chacun qu'il faut le conſulter. Ces vérités claires par elles-mêmes of-

frent pluſieurs conſéquences importantes.

1°. Une même étoffe doit être plus ou moins forte de matiere, ſuivant le climat du pays où elle eſt envoyée, ſuivant l'œconomie des habitans, ſuivant l'uſage auquel elle eſt deſtinée. Le demandeur intelligent a coutume de le preſcrire; & un vendeur habile ne doit pas faire ſon expédition ſans en être bien informé, de peur que la marchandiſe ne reſte pour ſon compte, ou que l'on ne ceſſe de s'adreſſer à lui.

2°. Ce n'eſt pas toujours perfectionner une manufacture que d'en vendre les ouvrages plus cher, fuſſent-ils plus fins ou plus durables; parce qu'il n'eſt pas ſûr que ceux qui les conſommoient à un prix aient la faculté ou la volonté de les acheter à un plus haut prix.

3°. Dans chaque pays, il eſt différentes claſſes de peuple & de facultés : pour les ſéduire & les contenter, il convient de leur offrir dans chaque eſpece particuliere des aſſortimens proportionnés aux différentes facultés. Outre cet avantage général, les aſſortimens dans chaque eſpece particuliere en ont un dans l'opération du commerce. Les négocians du pays de la conſommation achettent par préférence ce qui convient le mieux au goût du pays, & ce qui leur procure plus de bénéfice. Or ces aſſortimens de divers prix dans une même étoffe, ſont très-propres à leur faciliter un gain raiſonnable ; & ce motif ſeul eſt capable de les déterminer à enaccréditer l'uſage.

4°. Une étoffe de la qualité la plus inférieure, pourra être appellée

parfaite dans ſon genre, comme celle de la qualité la plus ſupérieure, ſi toutes deux valent également leur prix.

5°. La perfection des ouvrages ou du travail doit être bien diſtinguée de la perfection générale des manufactures dans un état. Celle-ci conſiſte indubitablement à s'attirer la préférence de toutes les claſſes de conſommateurs.

Deux moyens conduiſent un état à la perfection générale des manufactures. La plus grande variété poſſible dans les genres d'ouvrages ; & un grand nombre de factories dans les pays étrangers.

D'après les premiers principes que nous avons poſés, il eſt évident que la variété des genres d'ouvrages multiplie les deſirs des autres nations. Parmi les inventions nou-

velles que produira l'activité des artiſtes, il s'en trouvera dont le regne ſera court : ils y ſont ſeuls intéreſſés. Il y aura toujours eu des matieres employées, des hommes occupés, des ſalaires diſtribués. Le légiſlateur n'eſt le tuteur que de la grande famille ; & s'il entre quelquefois dans les détails particuliers, il ne le fait utilement, qu'autant qu'il protege ou favoriſe particulierement les établiſſemens qui lui paroiſſent toucher de plus près l'intérêt général.

Les factories dans les pays étrangers ſont la voye la plus ſûre d'y multiplier ſes ventes, par un enchaînement naturel, & par une connoiſſance plus préciſe des divers goûts des conſommateurs. Ces ſortes d'établiſſemens rendent des ſervices ſi importans au commerce d'une nation, qu'ils ne ſçauroient être

trop encouragés, ni trop fréquens.

Outre les regles particulieres qu'impoſe le goût des conſommateurs de chaque pays, il eſt des regles générales propres à faciliter également dans tous les pays la conſommation des ouvrages; ces regles ſont auſſi applicables à la conſommation intérieure.

Ce qui flate l'œil de l'acheteur étant toujours le plus propre à le ſéduire, il eſt néceſſaire de s'appliquer particulierement à trouver les moyens de perfectionner les formes & l'apprêt des ouvrages.

La bonne foi d'une nation eſt évidemment intéreſſée à ce que l'acheteur ſoit à l'abri des ſurpriſes que l'œil ne peut découvrir; cette ſûreté facilite les conſommations. C'eſt pourquoi l'on ne ſçauroit veiller avec trop d'exactitude & de rigueur

à ce que les plombs & les marques ne désignent rien que ce qui existe réellement. A l'égard des défauts visibles, ils ne peuvent jamais être taxés de surprises : l'acheteur doit s'y connoître ; & le législateur auroit trop d'affaires, s'il étoit obligé de conduire chacun par la main dans ses emplettes. Ces idées platoniciennes, dans la police générale des états, ont tenu long-tems les arts captifs dans la gêne & l'abaissement.

Le bon marché tente par-tout l'acheteur ; ainsi c'est un des avantages qu'il est important de procurer aux manufactures.

Ces mots de *bon marché* ou de *cherté* d'une marchandise, ont une application relative à son genre, à sa qualité, à sa plus belle fabrication ; souvent aussi ils ne signifient

que la plus grande ou la moindre valeur des choſes, abſtraction faite de toute comparaiſon. Pour lever toute incertitude, nous entendons ici en général, par ces mots, le plus haut ou le moindre prix d'une denrée comparée à une autre de même genre, de même qualité, de même perfection de travail. Nous ajouterons cependant, que s'il eſt impoſſible tout à la fois de donner une marchandiſe auſſi bien travaillée, d'une qualité auſſi ſolide ou auſſi fine, & à plus bas prix que les autres ; il eſt plus ſûr de ſe déterminer pour le bas prix par préférence : les raiſons en ſont ſenſibles. 1°. C'eſt l'œil de l'ouvrage & ſa moindre valeur qui forment la connoiſſance générale des acheteurs, & qui décident leur préférence. 2°. L'achat d'une marchandiſe fine, ſolide & finie eſt,

pour

pour ainſi dire, une œconomie de gens riches : dès-lors très-peu (relativement à la multitude des conſommateurs) ſont en état de ſe la procurer. L'avantage d'une ſociété eſt évidemment de vendre au plus grand nombre : plus de matieres ſont employées ; plus d'hommes ſont occupés par le travail induſtrieux, par les voitures, & la navigation. 3°. Par le plus bas prix le luxe des acheteurs eſt provoqué. La femme de l'artiſan n'achettera point de ras de Sicile à 10 livres l'aune ; elle ſe détermine au prix de 7 livres : la qualité lui eſt à peu près indifférente ; elle ſe contente d'être habillée d'une maniere auſſi éclatante qu'une femme de plus haut étage ou plus riche.

Pluſieurs choſes contribuent au bon marché des ouvrages ; l'abon-

dance des matieres premieres, la concurrence des ouvriers, le bon marché de la main-d'œuvre, la modicité des frais de tranſport.

Tout ce que nous avons vû dans le chapitre troiſieme contribuer aux progrès de l'agriculture, produit l'abondance des matieres premieres. De leur abondance en réſulte le bon marché; du bon marché, le progrès des manufactures; & dès-lors le plus grand uſage des productions de la terre.

C'eſt une choſe remarquable que de voir toutes les branches d'occupation parmi les hommes dans une dépendance réciproque les unes des autres, & ſe mouvoir par l'activité des mêmes principes. Preuve évidente de l'excellence de ces principes, & du lien intime qui attache la conſervation de chaque claſſe du

peuple à la conſervation des autres claſſes!

De cette obſervation on peut conclure que ce n'eſt pas favoriſer réellement les manufactures que de prohiber l'exportation des matieres premieres; à moins que ces matieres ne ſoient uniques, & que leur culture n'ait pas ailleurs des propriétés qui en rendent la continuation néceſſaire. Tel eſt le cas de la défenſe de ſortir des laines en Angleterre. Juſqu'à préſent ces laines ont paſſé pour être d'une qualité unique, quoique ce préjugé n'ait de fondement que l'indolence ou l'ignorance des cultivateurs dans les autres pays; mais enfin elles ſont encore réputées uniques. La nourriture des moutons a été reconnue comme un des principes des plus ſûrs de la fécondité des terres; & dans ce pays

toutes les classes du peuple font beaucoup d'usage de la viande : ainsi malgré la moindre valeur des laines, le cultivateur a intérêt d'avoir des moutons. Malgré cet intérêt cependant il est de notoriété publique que cette prohibition a considérablement diminué le nombre des troupeaux.

Tel a toujours été & sera toujours l'effet d'une semblable police. Si elle s'étend sur des productions qui ne soient pas uniques, ou qu'un autre intérêt n'engage pas à cultiver, comme des chanvres, des soies, &c. la diminution de la culture & des récoltes sera encore plus frappante : les manufactures languiront donc par les moyens mêmes qu'on aura employés pour les favoriser.

Je crois avoir démontré dans le chapitre précédent, que l'agricul-

ture ne peut être floriſſante que lorſqu'elle ſera enviſagée comme objet de commerce. Si cette maxime eſt vraie à l'égard des grains, elle l'eſt dès-lors pour les autres productions naturelles : & ſi les matieres premieres ſont l'aliment des manufactures, comme les grains ſont l'aliment des hommes, il conviendra d'uſer des mêmes moyens pour mettre d'accord la ſubſiſtance du cultivateur avec la ſubſiſtance du manufacturier. Si d'après les prix communs depuis un nombre d'années, on en fixoit un au-deſſous duquel l'exportation ſeroit permiſe, nos manufacturiers ſe trouveroient toujours approviſionnés à bon marché ; ils le ſeroient toujours à meilleur prix que les étrangers obligés de payer des frais de tranſport, de commiſſion & autres. On y peut même

ajouter, ſi l'on veut, un droit léger à la ſortie, pourvû que ces étrangers ayent toujours intérêt d'acheter nos matieres par préférence, & dès-lors d'enrichir nos laboureurs. Il ne s'agiroit que de connoître les prix communs de ces mêmes matieres dans les autres pays qui les fourniſſent en concurrence, les frais qu'elles ont à faire, & les autres convenances du Commerce, afin de les comparer aux mêmes circonſtances chez nous. Le produit de cette comparaiſon ſera le point juſte ſur lequel il conviendra de regler le droit de ſortie ou de le retrancher. C'eſt le profit qui anime la culture, & toutes les diverſes claſſes des occupations des hommes; ſi quelqu'une eſt privée de ce motif, elle s'anéantit. Il n'en eſt point qui ne ſe reſſente d'un pareil vuide,

d'une maniere plus ou moins lente, mais l'effet eſt certain ; & il porte rapidement ſur toutes à la fois, lorſque c'eſt l'agriculture qui ſouffre ou qui gagne moins. Ainſi dans le cas où l'on établit ces prix communs, pour permettre l'extraction des matieres premieres, il eſt indiſpenſable de les hauſſer, à meſure que les frais de la culture augmentent, ou que les profits des autres profeſſions s'accroiſſent par l'augmentation des richeſſes de convention.

Si les prohibitions, dont nous parlons, ont quelquefois réuſſi, on n'en doit rien conclure contre le principe que j'avance, à moins qu'on n'ait bien diſtingué les eſpeces & les circonſtances ; & je ſuis convaincu qu'elles ſe trouveront toujours rentrer dans le principe propoſé. Les peilles ou drapeaux, par

exemple, dont on fait le papier & les cartons, ne doivent ſortir ſous aucun prétexte, parce qu'il eſt ſûr que l'on n'en conſommera pas moins de toile. Plus notre peuple ſera en état de conſommer du linge & de le renouveller ſouvent, plus nos papeteries ſeront en état de travailler & de fabriquer de bon papier. Ayant plus d'hommes qu'aucun autre état voiſin, la concurrence des matieres & des ouvrages ſera plus grande qu'ailleurs; dès-lors notre papier ſera à meilleur marché, par la même raiſon nous imprimerons à meilleur compte, & deux branches très-importantes de manufactures ſe maintiendront dans un état de ſupériorité.

Toute terre ne produit pas tout, ainſi il eſt des matieres que les manufactures ſont forcées de tirer de l'étranger. Si

Si leur entrée eſt ſujette dans un pays à des droits plus forts que dans un autre pays, il eſt évident que, toutes choſes égales d'ailleurs, les ouvrages ſeront plus chers dans le premier de l'excédent des droits. Auſſi les nations intelligentes affranchiſſent-elles l'entrée des matieres premieres.

Dans deux cas cependant il eſt prudent d'impoſer des droits ſur l'entrée des matieres premieres étrangeres. 1°. Lorſque l'on peut eſpérer de les recueillir de ſon propre fond en quantité ſuffiſante, & qu'elles n'ont beſoin que d'un peu de faveur dans les prix pour en encourager la culture ; la proportion du droit doit alors ſe régler ſur le beſoin des manufactures, & ſur l'encouragement qui manque à la culture.

2°. Lorſqu'une matiere premiere

entre avec quelque forme qui auroit pû lui être donnée auſſi bien par la nation qui l'achete, il n'eſt pas juſte qu'elle entre auſſi franche que ſi elle n'étoit point du tout ouvragée.

Ces remarques ſont une ſuite immédiate de nos principes : les manufactures doivent donner aux terres d'un état la plus grande valeur poſſible, & à ſes hommes la plus grande abondance poſſible de travail.

Quelques peuples ont impoſé des droits aſſez forts à la réexportation de ces matieres premieres étrangeres, mais il ſemble que c'eſt véritablement priver les manufactures d'une concurrence plus utile, en faveur d'une moindre qu'on leur épargne. C'eſt leur faire un ſacrifice apparent aux dépens de la navigation, & dont elles ſupportent réel-

lement la perte : je m'explique.

Lorſqu'une nation a le bonheur de ſe procurer à meilleur marché que les autres les matieres étrangeres, au point qu'il eſt avantageux à ces nations rivales de les acheter chez elle ; il eſt évident que non-ſeulement les manufactures nationales ſeront approviſionnées, mais encore qu'à la faveur d'une plus grande concurrence de la denrée, le prix en ſera plus modéré. Car dans ce cas la concurrence des acheteurs eſt rarement auſſi grande que celle des vendeurs, toujours animés de plus en plus par leurs profits. Nous avons déja obſervé qu'un peuple qui achete chez un autre les matieres premieres, doit, toutes choſes égales d'ailleurs, faire des ouvrages plus chers. Enfin ſi cette nation qui ſe procure les matieres premieres aſſez à bon

marché pour les revendre à d'autres, vient à éprouver des difficultés dans ce commerce, il eſt clair que ſes navigateurs n'en apporteront plus que la quantité néceſſaire à la conſommation. La concurrence de ces matieres diminuant, le prix en doit augmenter ; il y aura moins de vaiſſeaux employés, le prix du fret renchérira dès-lors, & c'eſt la marchandiſe qui le paye. Ce n'eſt pas encore là tout le déſavantage : il peut arriver que la ſomme des échanges n'étant plus la même, les propriétaires des matieres premieres diminuent la conſommation qu'ils faiſoient des ouvrages, en faveur de leurs ventes conſidérables.

Cependant les navigateurs des autres nations ſeront forcés d'aller acheter ces matieres à droiture, & de tenter d'introduire leurs ouvrages

en échange. Le fret ſe partageant alors entre les denrées importées & exportées, elles s'acheteront & ſe vendront réciproquement à meilleur marché.

Par une ſeule opération, on aura donc perdu une branche utile de commerce & de navigation; les manufactures éprouveront le déſavantage d'un ſurhauſſement de prix dans les matieres premieres, & celui d'une concurrence nouvelle à la vente. Nous avons prouvé au chapitre II. combien la concurrence des artiſtes eſt indiſpenſable au bon marché des ouvrages. Cette concurrence s'établira d'abord par les progrès de la conſommation intérieure, par la concurrence des matieres premieres, enfin par l'abondance des conſommations extérieures. Réciproquement on peut dire que toutes ces

choſes augmenteront enſuite par la concurrence des ouvriers.

Mais cette concurrence des artiſtes n'exiſtera point, ſi leur état n'eſt heureux en raiſon des peines qu'ils prenent. Dès-lors l'induſtrie doit être en ſureté, c'eſt-à-dire que ſon produit entier doit appartenir à celui qui la poſſede ; à la portion près dont les beſoins de ſa ſubſiſtance & l'amour des commodités le porteront à ſe déſaiſir. Comme un bien que l'on poſſede à l'inſçu des autres, ceſſe d'en être un dans l'opinion commune des hommes, la dépenſe ſuperflue des artiſtes ſera toujours en raiſon de leur aiſance & leur ſureté. D'un autre côté ce que les beſoins de la ſubſiſtance peuvent coûter, n'eſt pas tant regardé par les artiſtes comme une diminution du produit de leur induſtrie, que com-

me un moyen indiſpenſable d'exercer cette induſtrie. Ainſi ſur ces deux objets, une finance bien entendue dédommage avec uſure la patrie de la retenue de ſes demandes, & de ſa complaiſance à ménager l'opinion des ſujets par des tempéramens ſi doux.

Cet état ne pourroit point être appellé heureux ni ſûr, ſi celui qui l'embraſſe étoit gêné ou borné dans ſes profits, lorſqu'ils n'ont rien de contraire à la foi publique. Comme un laboureur ſeroit découragé, s'il étoit forcé de ſemer en lin un champ qui lui produiroit davantage en houblon.

La concurrence des artiſtes s'établiroit mal, s'il en coûtoit beaucoup d'argent pour avoir la permiſſion de s'adonner au travail induſtrieux, parce que la plûpart de ceux qui

choiſiſſent ce genre d'occupation, ſont pauvres. Ainſi plus les frais de réception & d'apprentiſſage ſeront modérés, plus de gens travailleront.

Par la même raiſon de pauvreté, on doit conclure que peu d'hommes s'adonneroient au travail induſtrieux ſi l'on ne pouvoit entrer en apprentiſſage que dans un âge avancé. Des parens pauvres craindroient d'avoir des enfans dont la garde ſeroit ſi longue & ſi diſpendieuſe : s'ils en avoient, ces enfans perſécutés par la miſere, choiſiroient des moyens de vivre plus faciles. Par malheur toutes les inutilités ſont de ce genre, & le nombre en eſt effrayant. Peut-être même ces enfans ainſi abandonnés ſe porteront à mandier. Je ne parle point de la reſſource de la terre, parce qu'elle fournit bien des

hommes à tous les autres genres d'occupation, mais on ne voit jamais aucune autre classe lui en rendre : expérience funeste & digne des plus sérieuses attentions.

Enfin les hommes dont nous parlons ne fussent-ils point perdus pour le travail industrieux, il est certain du moins qu'ils auront perdu un tems précieux : car c'est au sortir de l'enfance seulement qu'on peut inculquer aux hommes ce goût véritable pour le travail, qui leur tient lieu de plaisirs pendant tout le reste de leur vie.

C'est encore borner la concurrence des ouvriers, que de tolérer ces réglemens particuliers de communautés, qui limitent le nombre des apprentifs que chaque maître peut faire. Il seroit au contraire très-utile d'obliger chaque maître de faire un

nombre fixe d'apprentifs dans un nombre d'années limité, ou de payer une ſomme qui ſeroit diſtribuée en gratifications à ceux qui auroient excédé le nombre des apprentifs de loi. Mais ce ſeroit abuſer du principe de la concurrence que de ſupprimer les apprentiſſages comme onéreux : ils ſont encore plus utiles pour deux raiſons.

Premierement, le genre d'occupation des artiſtes eſt plus doux que celui des laboureurs ; & pour établir l'équilibre entr'eux, il convient qu'il ſoit plus facile de ſe procurer une ſubſiſtance par le travail de la terre.

Secondement, il eſt intéreſſant pour l'état que ſes artiſtes ſoient habiles. Non pas que le légiſlateur doive entrer dans les détails œconomiques de chaque famille, mais par-

ce que la réputation de ſes artiſtes eſt néceſſaire à l'agrandiſſement de ſon commerce ; parce que ſi ſes artiſtes ne ſont pas ſavans, il ne ſeront pas en état de tenter le goût des conſommateurs par de nouvelles inventions, d'imiter celles des étrangers, enfin de ſe conformer aux divers caprices des conſommateurs. L'ouvrier qui s'éloigne de ce goût ceſſe de vendre ; il eſt puni ſans doute : mais s'il n'eſt pas aſſez habile pour ſe réformer & pour ſuivre les conſeils qu'on lui donne, voilà une famille ſans travail ; l'état partage ſa punition. Si l'ouvrier poſſede ſon art, toute négligence dans ſon travail ſera punie, ou par la ceſſation de la vente, ou par le retranchement de ſes profits ; mais la ſociété n'en recevra aucun dommage ſenſible, parce qu'il réparera ſes fautes.

Les apprentiſſages ne ſont donc pas auſſi onéreux, qu'ils ſont utiles & néceſſaires : l'abus ſeroit dans l'excès de leur durée, & dans la maniere dont ils ſeroient remplis. Quoique les ſept années qu'on exige en Angleterre paroiſſent un traitement rigoureux, ce n'eſt peut-être point trop dans les arts un peu compliqués. Si c'eſt en laine, par exemple, qu'un homme veut travailler, il doit connoître d'abord à fond les qualités, leurs propriétés, & leur effet : ce n'eſt qu'à force d'en manier qu'il y parviendra, aidé d'ailleurs des inſtructions de ſon maître. Il commencera par travailler à l'eſſuinage des laines, à les battre ; de-là il paſſera à la maniere de les carder ou de les peigner. Cette étude qui ſera longue, perfectionnera ſa connoiſſance dans les qualités & les propriétés de la

matiere. Elle le conduira promptement à la connoiſſance des filatures dont l'aſſortiſſement deviendra un nouvel objet de ſon application. Cette ſcience eſt le vrai principe des bonnes fabrications & de leur profit. Pendant tout ce tems l'apprentif aura pris connoiſſance des divers inſtrumens qui ſont néceſſaires à la préparation des matieres, des métiers & des diverſes parties qui les compoſent ; il en comprendra le jeu, la perfection ou les défauts. Sans ces études préliminaires qui ſont plus ou moins rapides, en raiſon de leur difficulté & de l'intelligence du ſujet, jamais ouvrier ne ſaura monter ſon métier de la maniere la plus avantageuſe, tirer parti de ſa matiere, guider les ouvriers qui la préparent, ni à plus forte raiſon eſſayer une route nouvelle.

Un ouvrier ainſi inſtruit ne ſera pas long-tems à connoître ſes marches, ſa navette, les fineſſes de ſon art. Mais alors il eſt juſte qu'il travaille quelque tems pour le profit du maître qui l'a élevé & nourri; qu'il le dédommage du tems perdu à le former, & du dégât que ſa mal-adreſſe ou ſon ignorance auront cauſé dans l'emploi des matieres.

Tel a été l'objet de l'inſtitution des apprentiſſages ; on n'en peut douter dès qu'on réfléchit à la coutume preſcrite par leurs réglemens, de faire des queſtions en public aux apprentifs, & d'exiger d'eux une épreuve. L'abus des apprentiſſages eſt que réellement l'objet n'en eſt pas rempli. Dans les manufactures l'uſage des examens s'eſt aboli : les maîtres, juges & parties, ont commencé par y ſouſtraire leurs enfans, comme ſi

le fils d'un habile homme étoit lui-même censé tel de plein droit. Ensuite l'esprit de cupidité & de rapine, qui est le seul esprit public des communautés, a fait négliger la regle vis-à-vis des autres apprentifs en faveur du droit de réception. Ces regles étoient très-sages cependant, puisque c'étoit le seul moyen d'exciter l'émulation si nécessaire parmi les ouvriers: car il est constant dans toutes les professions connues, qu'elle est le fruit de l'habileté; & que si l'on est habile, on n'est point jaloux de son ouvrage. C'est ce qui caractérise particulierement l'ouvrier Anglois; & l'on n'en doit point être surpris lorsqu'on voit dans leurs auteurs qu'il y a beaucoup d'ouvriers en état de dessiner un portrait très-ressemblant sur une étoffe de laine,

Ils ne doivent cette ſcience qu'aux apprentiſſages bien faits. Comment pourroient-ils, avec un art ordinaire varier à l'infini le goût des plus petites étoffes de laine ?

Rien n'eſt d'une exécution ſi facile que le rétabliſſement de l'ancienne loi ; d'obliger les apprentifs de préſenter en public un ouvrage de leur façon, en affirmant qu'ils en ſont ſeuls les artiſtes ; de les faire interroger de tems en tems par les inſpecteurs ſur les points difficiles de tout ce qu'ils doivent ſavoir. Le renvoi des ignorans aux dépens des maîtres, & une réprimande publique à ces maîtres, établiroient entr'eux un point d'honneur pour l'éducation des apprentifs.

L'abus de toutes ces choſes eſt dans l'extrême complaiſance & dans l'extrême

l'extrême rigueur. Mais il faudroit des exemples un peu plus ſéveres au commencement, & de tems en tems faire parler la loi ; obſervant toujours qu'elle ſeule doit parler.

Les ſept années après tout ne ſont pas ſi onéreuſes qu'elles le paroiſſent d'abord. L'apprentif eſt nourri pendant tout ce tems ; ſa famille en eſt déchargée ſans qu'il lui en coûte autre choſe que l'habillement, & une ſomme modique, une fois payée, qu'elle donne au maître. Un enfant qui entre à dix ans en apprentiſſage, ſe trouve à dix-ſept en état de ſoulager ſes parens, & de vivre commodément.

Il eſt cependant un cas d'exception ; c'eſt dans les manufactures qui n'exigent que des bras, ſans génie & ſans art. Une partie de l'aiſance

des payſans du Languedoc conſiſte dans la fabrication de certaines eſpeces de draps, à laquelle ils employent le tems que le travail de la terre n'exige point. On leur donne des chaînes toutes montées, & ils n'ont beſoin que de routine. C'eſt à peu près la même choſe dans pluſieurs cantons de la Bretagne & des provinces voiſines, où le laboureur eſt auſſi fabriquant de groſſes toiles. La facilité de ces fabrications entraîne avec elle une grande concurrence de travailleurs; ainſi le profit en eſt ſi borné, que l'on ne doit point craindre l'abandon de la culture. Il ſeroit ſans doute très-dangereux que l'art des fabrications un peu adroites ou embarraſſantes pénétrât chez les laboureurs, parce qu'elles ſont trop lucratives : mais il faut bien diſtin-

guer le genre composé de ces autres especes simples. Celles-ci sont utiles aux laboureurs & à l'état, qui peut toujours en arrêter l'usage excessif ou l'abus par divers moyens.

Les différences qui se trouvent entre les divers arts pour la difficulté, & entre les apprentifs pour l'intelligence, peuvent facilement se concilier par une regle générale. Que dans chaque art la maîtrise ne puisse être refusée à tout homme en état de fournir une épreuve ; tous les objets que le legislateur peut se proposer seront remplis. Cependant afin que les maîtres ne puissent se plaindre que les apprentissages leur sont onéreux ; on pourroit leur permettre de convenir avec les apprentifs d'un terme modéré, pendant lequel ceux-ci seroient obligés de travailler pour eux

après la réception de leur épreuve ; ſous la condition néanmoins d'évaluer ce tems, qu'il ſeroit libre à l'apprentif de payer en argent par forme d'indemnité.

La vérité fuit également les extrêmes ; pour arriver juſqu'à elle il n'eſt qu'une voie ſûre : c'eſt de partir toujours d'un principe aſſûré, & de développer l'enchaînement de ſes conſéquences. Cette opération donne indiſpenſablement la ſolution de toutes les difficultés, & facilite la découverte des moyens qu'il convient d'employer. Les faits ſont inſtructifs ſans doute, mais ce n'eſt qu'autant qu'on procede à leur examen de la maniere que je le propoſe. Je ne crois donc pas qu'il ſoit convenable d'oppoſer à des raiſons évidentes, l'exemple de la Hollande où

il n'y a ni apprentiſſages ni maîtriſes.

En Hollande la quantité des conſommations excede tellement la quantité des productions de la terre, que l'agriculture y eſt une des occupations les plus lucratives. Ainſi l'équilibre ſubſiſtant naturellement dans cette république entre les cultivateurs & les manufacturiers, elle n'a point eu de précautions à prendre à ce ſujet; elle n'a point eu de raiſons d'inviter les particuliers à entrer dans une claſſe plûtôt que dans l'autre.

Les manufactures n'ont point été appellées en Hollande, elles n'y ſont point nées, mais elles s'y ſont réfugiées de tous les pays où les ouvriers ont été troublés dans leur liberté, leur fortune, ou leur con-

ſcience. Ces ouvriers ne pouvoient être ſoumis à un apprentiſſage dans un art qu'ils apportoient, comme il ſeroit ridicule d'en exiger un d'ouvriers Anglois qui nous apporteroient la fabrique des moires ou les calandres.

Les manufacturiers reçus en Hollande, ont formé naturellement pour apprentifs leurs enfans, leurs parens, leurs amis, leurs compatriotes fugitifs; l'agrandiſſement de leur commerce a peut-être exigé qu'ils en élevaſſent d'autres; tous ont continué à travailler comme on leur avoit enſeigné de le faire, ou bien ils ont perfectionné leur art. Il n'étoit pas ſi intéreſſant pour l'état d'avoir des artiſtes renommés & ſavans, que d'acquérir de nouveaux hommes qui mettoient dans ſon com-

merce des valeurs qui étoient auparavant dans le commerce des états voiſins : telle eſt encore & ſera toujours ſa politique & ſon intérêt.

Les Hollandois à la vérité ont donné une grande preuve de ſageſſe, en ne ſouffrant point chez eux l'établiſſement des monopoles ; c'eſt-à-dire de ces reglemens d'ouvriers qui limitent entr'eux le nombre des hommes qui s'adonneront à une profeſſion, & même la quantité des ouvrages. Mais une maîtriſe qui ne peut être refuſée à tout homme capable de travailler, n'a point les inconvéniens de ces monopoles ; & il peut être intéreſſant pour l'ordre public de connoître ceux qui ont embraſſé chaque genre d'occupation.

Il eſt clair que la concurrence ſi eſſentielle des ouvriers eſt incom-

patible avec les priviléges excluſifs dont nous parlerons dans un moment. Elle l'eſt également avec les franchiſes accordées par préférence à certaines villes, ſoit ſur les droits que payent les matieres premieres, ſoit pour la fabrication de certains ouvrages. Si une fois l'on accorde qu'il eſt utile à un état d'avoir des manufactures, il ſera conſéquent de les multiplier dans le plus grand nombre d'endroits qu'il ſera poſſible ; afin d'établir l'équilibre indiſpenſable & naturel entre les enfans d'un même pere. L'état gagne toujours à multiplier les concurrences, parce que ſes ventes extérieures s'accroiſſent, ainſi que les moyens de ſubſiſter commodément pour les ſujets.

La concurrence des capitaux dans le

le commerce, effet naturel du crédit public, & le bas intérêt de l'argent, ſont deux des plus ſûrs moyens de ſe procurer la concurrence des artiſtes. Mais l'un & l'autre objets méritent d'être traités ſéparément.

Le bon marché de la main d'œuvre eſt autant l'effet de la concurrence des ouvriers, que du bas prix des denrées de premiere néceſſité pour la ſubſiſtance : car la concurrence diminue les profits, ou améliore les ouvrages pour conſerver le profit qu'ils donnoient. Il eſt évident cependant que ce bas prix y contribue beaucoup. Cette vérité n'implique point contradiction, avec le principe que nous avons avancé plus haut; en diſant que les droits ſur les conſommations ſont le ſeul impôt favorable à l'induſtrie. Il ne s'agit que de s'aſtreindre ſcrupuleuſement

à deux regles générales & ſûres en établiſſant ces taxes. La premiere eſt d'augmenter toujours le droit à meſure que la denrée eſt d'une néceſſité moins abſolue : la ſeconde, de proportionner en chaque lieu la valeur du droit ſur les denrées de premiere néceſſité, avec le prix du ſalaire le plus bas ; car, de cette façon, en calculant les jours de travail, on peut voir d'un coup-d'œil le profit net de l'ouvrier. Quelque foible que ſoit l'impôt en lui-même, l'abondance des conſommations formera un total immenſe ſur la généralité du peuple. *

* Puiſque l'occaſion s'en préſente, je penſe qu'il n'eſt point inutile de lever les doutes qu'ont pû faire naître ſur cette matiere, les objections qu'on trouve dans un livre nouveau intitulé, *Remarques ſur les avantages & les déſavantages de la France & de la Grande-Bretagne dans le Commerce, pag. 388.* L'auteur de cet excellent ouvra-

Pour jouir du bon marché de la subsistance, les manufactures ont encore besoin de la concurrence des

ge annonce que son dessein est uniquement de faire sentir le danger qu'il y a d'abuser de cette espece de taxe. Cependant aux yeux de ceux qui perdent cet avertissement de vûe, la suite & la tournure de son raisonnement semblent plûtôt tendre à blâmer les droits sur les consommations qu'à balancer leurs avantages & leurs inconvéniens d'une maniere impartiale.

Avant d'entrer dans l'examen des objections, il est bon d'établir quelques principes évidents qui y serviront en partie de réponse ; & je renvoie pour le détail à la *pag. 36. & suiv.* d'un petit ouvrage intitulé, *Considérations sur les Finances d'Espagne.*

1°. Les impôts sont nécessaires ; 2°. les meilleurs sont ceux que le peuple paye plus facilement ; 3°. chaque homme, comme enfant de la république, lui doit un secours égal ; 4°. chaque sujet doit contribuer au maintien de la société à proportion du plus grand intérêt qu'il y porte, à raison de sa richesse ; 5°. il ne peut y avoir que trois especes d'impôts ; sur les terres, sur les personnes, & sur les consommations ; 6°. plus un impôt est arbitraire, plus il est vicieux ; 7°. tout excès dans un impôt le détruit quelle que soit sa nature.

cultivateurs, des terres cultivées; & réciproquement l'une & l'autre concurrence s'animera par celle des

Premiere objection. *La taxe ſur les conſommations eſt injuſte & inégale en ce que pour la portion des choſes abſolument néceſſaires à la vie, le riche & le pauvre payent la même ſomme.*

Cela ſeroit vrai ſi l'impôt étoit unique, & s'étendoit ſur les ſeules conſommations néceſſaires; mais cela ne prouve rien contre l'impoſition en elle-même d'après le troiſieme & le quatrieme principe. L'auteur des *Remarques* ſoutient cette difficulté par une réflexion ſur le partage de la population *en deux parts à-peu-près égales, dont l'une travaille & l'autre poſſede les richeſſes.* Ce partage n'eſt égal à beaucoup près en aucun pays connu; j'oſe même avancer que s'il l'étoit dans une ſociété tout le monde y ſeroit riche, & que la main-d'œuvre y ſeroit exorbitamment chere, relativement à la maſſe d'argent. Car l'argent des riches qui circuleroit dans l'état paſſeroit néceſſairement aux travailleurs qui fourniroient à leurs beſoins; & pour que l'argent retournât des ouvriers aux propriétaires des terres, il faudroit que les frais de la ſubſiſtance des ouvriers fuſſent conſidérables. Dans cette ſociété il n'y auroit point de rentiers; car l'argent ſeroit partagé entre

artiſtes enrichis. Mais il faut bien diſtinguer le bon marché des denrées de leur aviliſſement qui entraî-

tous ceux qui auroient des denrées à vendre, la circulation ſeroit naturelle. Voyez *le chap. IX.* En attendant chacun ſait que le peuple induſtrieux eſt plus à ſon aiſe dans un pays, à meſure que les fortunes y ſont plus également réparties.

Seconde objection. *Si le produit conſidérable de ces textes n'étoit pas beaucoup réduit par la dépenſe de la régie & de la perception, pourquoi les avoir tant multipliées ſur les mêmes objets?* Ce reproche contient deux parties : je renvoie a la *pag. 54.* du petit ouvrage que j'ai déja cité, pour ce qui regarde la dépenſe de la perception. Quant à la multiplication du droit, ce n'eſt pas le vice de l'impôt qui en eſt la ſource, mais ſon abus. Les états, comme les particuliers, ſe ruinent lorſqu'ils entreprennent au-delà de leurs forces : l'Angleterre & l'Eſpagne avant elle, ſont tombées dans cette faute qui entraîne toujours un excès d'impôts ſur les peuples.

Troiſieme objection. *Les taxes de conſommation renchériſſant néceſſairement le prix des marchandiſes, les achats des étrangers doivent diminuer.* Le principe eſt certain, mais les impôts quelconques, pouſſés à l'excès, auront le même effet. La facilité d'abuſer

ne l'abandon de la culture, & nuit dès-lors aux manufactures.

De la néceſſité de maintenir la

de celui-ci eſt grande ; j'en conviens, & je l'ai remarqué dans l'ouvrage déja cité, *pag. 63.* mais auſſi il n'eſt point de taxes dont on puiſſe mieux connoître les bornes préciſes.

L'auteur des *Remarques* appuie ſes objections par les calculs du chevalier Deker, *qui*, dit-on, *prenant Locke & Davenant pour guides, a prouvé que ces ſortes de droits ſont plus que doublés par l'accroiſſement qu'ils prennent à être payés & repayés par toutes les mains dans leſquelles la marchandiſe paſſe avant d'arriver au conſommateur.*

J'admets avec reſpect pour garands d'une opinion les deux guides de M. Deker, lorſqu'il ſaiſira bien leur eſprit ; & principalement M. Davenant dont les ouvrages œconomiques ne peuvent être trop médités par les hommes d'état. Mais ce même écrivain préfere les taxes ſur les conſommations, aux taxes perſonnelles & arbitraires, les ſeules cependant qui puiſſent leur être ſubſtituées vis-à-vis de l'induſtrie. En effet le doublement des droits aura lieu également dans cette derniere eſpece d'impôt : car ſi le berger paye 3 liv. de taille, ces 3 liv. ſont compriſes dans ſon ſalaire ; le prix de la laine & du mouton payent

ſubſiſtance à des prix modérés, on doit conclure que les manufactures ne ſont jamais placées avantageuſe-

non ſeulement ce ſalaire, mais encore une partie de la taille du fermier ; le cardeur ou le peigneur de laine comprend dans ſa façon le prix de la ſubſiſtance déja renchérie par la taille du laboureur & du berger, & la taille qu'il a lui-même à payer, & ainſi de ſuite juſqu'au conſommateur. Le chevalier Deker eſt plus heureux dans la propoſition qu'il fait de taxer les conſommations de luxe ; mais la pratique en eſt ancienne & plus ou moins perfectionnée dans les divers pays. Vouloir que le luxe ſeul paye toutes les taxes, c'eſt une chimere ; auſſi ſon tableau adopté par J. Tucker, préſente-t-il plûtôt une ſpéculation morale qu'un projet ſuſceptible d'exécution. Comment taxer chez chaque particulier d'un royaume, comme il le veut, l'uſage des chevaux, des diamants, du thé, du caffé, des épagneuls ou gredins, de la porcelaine, &c. ?

Je n'aurois pas donné autant d'étendue à cette note, ſi l'ouvrage qui l'occaſionne ne méritoit par-ailleurs de ſervir d'autorité en beaucoup de choſes : & ceci eſt moins une contradiction qu'une explication néceſſaire à ceux qui voudroient appliquer des faits ſans approfondir les principes.

ment dans les capitales ni dans les grandes villes, à moins qu'elles ne ſoient habitées par des manufacturiers uniquement. Outre qu'il eſt impoſſible que les denrées ne ſoient pas cheres dans les lieux où l'on conſomme extraordinairement, il faut remarquer que l'exemple y introduit des beſoins ſuperflus qui deviennent néceſſité dans l'opinion des hommes; l'exemple introduit des diſſipations & des diſtractions du travail beaucoup plus funeſtes que la dépenſe même. Si malgré ces inconvéniens les manufactures réuſſiſſent, il en réſulte toujours un grand vice dans l'état : l'appas des ſalaires plus conſidérables attire les ouvriers des lieux où l'on travailloit à bon marché : le travail induſtrieux eſt englouti dans un petit nombre de villes, au lieu d'établir la circulation dans toutes

les parties de l'état ; enfin tous les ſalaires augmentent juſques dans les campagnes ; & ſi l'équilibre naturel eſt bien entretenu , la valeur des denrées doit hauſſer.

Un autre moyen bien intéreſſant de ſe procurer le bon marché de la main-d'œuvre, c'eſt d'encourager & de récompenſer toutes les inventions propres à abréger ou à faciliter le travail des hommes. La ſcience & la concurrence des artiſtes y conduiſent naturellement ; & c'eſt le dernier période de la perfection des manufactures dans un état.

Ces découvertes ne ſont point oppoſées comme il le ſemble d'abord à l'objet des manufactures qui eſt de donner de l'occupation à un plus grand nombre d'hommes. Avec un peu de réflexion , on voit qu'elles tendent au contraire à ce but, en

multipliant les ouvrages & en groſſiſſant le produit de la balance qui accroît ſans ceſſe les conſommations intérieures. Pour appliquer les principes, il convient auparavant de diſtinguer les circonſtances. Si un peuple n'avoit point de commerce extérieur, un état continuel de prohibition ſeroit ſa ſûreté ; & il lui ſeroit avantageux de multiplier les occaſions, même du travail ſuperflu, afin de conſerver le plus d'hommes qu'il lui ſeroit poſſible. Auſſi remarque-t-on que le préjugé qui s'oppoſe aux moyens d'abréger le travail, a duré plus long-tems dans les pays où le Commerce eſt plus récent, & dans l'eſprit des perſonnes qui ont les idées moins nettes ſur cette matiere.

Mais dans un état où pluſieurs genres de travail manquent d'hom-

mes, & cela arrive par-tout où il y a une grande variété de travaux ; où l'on voit clairement par les ventes que font les étrangers en concurrence, qu'on peut encore ajoûter aux ſiennes, ſoit en ruinant leurs manufactures du même genre par le bon marché, ſoit en ſubſtituant ſes propres ouvrages à des genres qu'ils poſſedent & qu'on n'a pas : dans un pareil état, dis-je, on ne doit jamais craindre d'avoir des hommes ſuperflus, ſi la police eſt bonne.

Il eſt vrai que ces ſortes de changemens, s'ils ſont très-conſidérables, exigent quelque tempérament dans l'exécution. Il eſt clair que l'ouvrier en ſera effrayé s'ils lui ſont annoncés, parce que ſon métier n'eſt pas de calculer : il ſera même impoſſible de ne pas excuſer ſes crain-

tes en faveur de ſon ignorance & de l'intérêt ſenſible qui l'anime. C'eſt ſur ceux qu'un ſordide intérêt porteroit à fomenter ces craintes que devroit retomber le blâme & la punition : car il faut toujours ſe ſouvenir que la concurrence ſi favorable au commerce de l'état diminue les profits du commerçant.

Mais il eſt indifférent à cet état que telle manufacture ſoit dans telle ville, ou à dix lieux plus loin, dans un hameau qui deviendra ville à ſon tour. Là ſe font les expériences tranquillement avec un petit nombre d'ouvriers choiſis; l'exemple y en attire d'autres inſenſiblement. Il eſt important d'obſerver que ces ſortes de changemens ſont toujours ſuppoſés faciliter l'art, ſans quoi ils n'exciteroient point tant de clameurs; ainſi la pratique peut

devenir générale, ſans que l'ordre des choſes ait reçu la moindre atteinte. Une police prévoyante ajoute encore à ces précautions, celle d'avoir des ouvrages tous prêts, ou du moins en attendant une ſubſiſtance à offrir aux hommes qui par haſard viendroient à en manquer. Je dis par haſard, parce que ce ne ſeroit jamais l'effet que d'une fauſſe terreur ou de l'obſtination, lorſque le changement eſt ainſi préparé de loin & amené par degrés.

Il ne me ſemble pas que l'on puiſſe oppoſer à l'œconomie du tems ou à la facilité de l'exécution dans les manufactures, un ſeul raiſonnement qui ne pût être également appliqué aux inventions des modes nouvelles, ou des étoffes d'un genre inconnu juſqu'alors, qui font oublier les autres. Ces changemens arrivent

tous les jours cependant ſans qu'il en réſulte aucun dommage à la ſociété ; & perſonne n'oſeroit avancer qu'il eſt avantageux à un état d'interdire les manufactures nouvelles en faveur du travail du peuple occupé par les anciennes.

Enfin le préjugé dont nous parlons eſt incompatible avec la conſervation du commerce extérieur d'un état : car c'eſt ſur les opérations des étrangers qu'il faut guider les ſiennes. Suppoſons même que l'exportation des ouvrages n'en fût pas plus conſidérable, il en réſultera au moins que la conſommation intérieure le ſera davantage.

Si j'avois quelque doute à propoſer contre l'uſage des machines employées à la fabrication ; ce ſeroit à l'égard des riches étoffes. Je de-

manderois s'il eſt poſſible qu'elles atteignent par un mouvement toujours dur (ſans quoi il ceſſeroit bientôt d'être égal) ce ſouple, ce moelleux, enfin ce jeu qui en fait l'œil & l'éclat, & que leur donne la main d'un artiſte également habile & attentif? Ces machines ne réuſſiroient-elles pas mieux ſur le fil & la laine que ſur la ſoie?

Ajoûtons encore un mot pour ne laiſſer aucun doute ſur cette matiere. Il faut bien prendre garde de juger des machines employées dans les manufactures, comme de celles qui pourroient être imaginées pour abréger le travail de la terre.

Les manufactures ne ſont jamais qu'un revenu précaire & accidentel dans un état : ce n'eſt qu'à force d'induſtrie, de vigilance & de ſoins qu'on le ſouſtrait à l'ambition de ſes

voiſins. Si ce riche dépôt paſſe en leurs mains, les hommes occupés à ſa conſervation, l'accompagnent dans ſa fuite. Le légiſlateur ne peut donc rien faire de plus ſage, que d'augmenter les beſoins intérieurs, ou la conſommation des ſujets pour conſerver à tous événemens le plus grand nombre poſſible de manufacturiers. La conſommation intérieure ne ſera jamais mieux aſſûrée que par l'augmentation de cette claſſe d'hommes qui fait le fond de la population d'un état, c'eſt-à-dire, par l'augmentation des cultivateurs. Toute machine qui tendroit à diminuer leur emploi ſeroit réellement deſtructive de la force de la ſociété, de la maſſe des hommes, de la conſommation intérieure.

Pour peu même qu'on ſe rappelle une obſervation que nous avons déja

déja faite ſur la quantité d'hommes, fournie par la terre à tous les autres genres d'occupation, ſans qu'aucun y retourne : on concevra que l'uſage des machines dans les manufactures eſt propre à conſerver la population des campagnes, & qu'il eſt entre ces deux objets des différences eſſentielles à leur nature.

Venons à la quatrieme ſource du bon marché des ouvrages.

Les frais de tranſport d'une denrée ſont une valeur ajoutée à ſa valeur intrinſeque ; ainſi leur modicité eſt très - intéreſſante au bon marché des manufactures, relativement aux peuples qui vendent en concurrence. L'état y parvient en partie par une franchiſe abſolue des ouvrages à leur ſortie ; par la plus grande concurrence poſſible des navigateurs ; par un bon entretien, ou

par l'amélioration des grands chemins, des canaux, des rivieres navigables ; enfin par tous les encouragemens que peut recevoir l'agriculture, parce que l'abondance des fourrages les tiendra à bon marché, & l'abondance des voitures en accroîtra réciproquement la conſommation.

Pour juger de la ſupériorité des manufactures entre deux nations, il ſeroit dangereux de perdre de vûe ce principe que le vendeur eſt dans la dépendance de l'acheteur : d'où il réſulte que les démarches d'un peuple commerçant doivent être réglées ſur ce qui ſe pratique, non ſeulement au pays de la conſommation, comme nous l'avons répété pluſieurs fois, mais encore chez ſes rivaux. Il faut connoître chez ceux-ci, le prix des matieres premieres,

les frais qu'elles font pour ſe rendre dans les manufactures, le prix des ſalaires pour les diverſes façons qu'elles reçoivent, le prix des denrées de premiere néceſſité, & des denrées ſuperflues, l'uſage que le peuple eſt accoutumé de faire des unes ou des autres, leurs méthodes dans l'emploi des matieres; enfin les frais de tranſport des ouvrages juſqu'au lieu de la conſommation.

Ce n'eſt pas tout encore : la ſupériorité du bon marché dans les ouvrages entre pluſieurs nations dépendra beaucoup des traitemens plus ou moins favorables que chacune aura ſû ſe procurer par ſes traités particuliers avec les étrangers. La confection de ces traités exige une profonde combinaiſon, non ſeulement de l'intérêt général & réciproque des deux parties contractantes, mais

encore de celui des autres peuples qui ſont en concurrence. Ce n'eſt point aſſez cependant de connoître ces intérêts généraux ; il faut être au fait du détail des opérations particulieres des négocians dans chaque branche, pour prévoir l'uſage que ces négocians pourroient faire de telle ou telle clauſe, en quoi telles ou telles conditions pourroient devenir déſavantageuſes, enfin les révolutions que certaines circonſtances annoncent dans le commerce. On peut dire qu'un bon traité de commerce, indépendamment de l'art de la négociation, eſt un chef-d'œuvre d'habileté. Celui que les Anglois ont fait avec le Portugal en 1703, & avec l'Eſpagne en 1667, ſont des modeles d'une grande perfection.

Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des moyens qui peuvent acqué-

tir à une nation la ſupériorité ſur une autre dans le travail induſtrieux, prouve que les manufactures ne peuvent par elles-mêmes ſe ſoutenir dans un état floriſſant. Elles en ſont redevables en partie au concours de pluſieurs cauſes diverſes, toujours raſſemblées ſous les yeux du légiſlateur, dont la ſageſſe & la vigilance les dirigent d'un mouvement égal vers le même but.

Quels que ſoient les ſoins qu'exige la conſervation d'une mine auſſi riche, c'eſt à la découvrir, & à la mettre en valeur, que s'éprouvent les grandes difficultés : alors les plus puiſſans efforts ne le ſont jamais trop. Il s'agit d'inſtruire des hommes groſſiers, de donner à leurs mains une habileté que leur eſprit ne comprend pas; & avec de pareils novices, non ſeulement d'égaler des rivaux

consommés dans leur art, mais encore de séduire les juges auxquels il appartient de décider de la victoire.

Dans les tems de barbarie, sous prétexte de dédommager les entrepreneurs des manufactures nouvelles du risque de leurs avances, de leur assûrer un profit, & de récompenser leur zele, on leur accordoit des privileges exclusifs. C'étoit renoncer en faveur d'un petit nombre d'hommes, à la concurrence des matieres premieres, des ouvriers, des capitaux, enfin à la perfection de l'art, & au bon marché des ouvrages qui ne peuvent être le fruit que de ces concurrences. Souvent les entrepreneurs mêmes languissoient dans les entraves qu'ils avoient prétendu donner au commerce : la mésintelligence, suite or-

dinaire du mauvais ſuccès ou d'une mauvaiſe œconomie, achevoit de ſuſpendre le cours de l'établiſſement. Le privilege demeuroit cependant ; & des ouvriers particuliers aſſez coupables pour avoir dérobé ou imité un art devenu inutile, étoient ſujets aux amendes, aux confiſcations. L'excès étoit bien plus grand, lorſque ces manufactures venoient de l'étranger : car ſi de nouveaux ouvriers, ſouvent plus habiles, attirés par l'eſpérance d'une fortune moins lente ſe préſentoient dans ces circonſtances, ils étoient forcés de porter ailleurs leur travail, leur induſtrie, leur conſommation & leur bonne volonté. La perte d'une ſeule famille entraînoit ſouvent celle de pluſieurs autres, qu'un exemple ſi malheureux retenoit dans leur pays.

De quelque maniere que les choſes tournaſſent, comme il importoit aux entrepreneurs d'obtenir une prolongation, l'art étoit toujours peu avancé à l'expiration du privilege. Quelquefois même ſi le ſuccès n'avoit pas été heureux faute d'une bonne adminiſtration, ceux qui en étoient coupables décrioient l'art pour toujours dans la nation. Il eſt inutile d'inſiſter ſur cette ancienne police dont les inconvéniens ſont ſi peu ignorés aujourd'hui, qu'avec le plus leger intérêt pour le bien de la ſociété, on auroit honte de former de ſemblables demandes.

Il eſt peut-être cependant une eſpece d'excluſif mitigé en fait de manufactures, qui ne priveroit pas un état des avantages de la concurrence. C'eſt lorſque le privilege eſt borné à un petit nombre d'années,

&

& à une province ſeulement ou deux au plus, afin de ne pas trop renchérir tout d'un coup, ſoit les matieres premieres, ſoit la main-d'œuvre. Encore convient-il qu'une pareille faveur ſoit achetée par l'accroiſſement de la population & de l'induſtrie ; c'eſt-à-dire, que l'entrepreneur ſoit obligé de faire venir & d'entretenir un nombre fixé d'ouvriers étrangers, & de faire également un nombre fixé d'apprentifs nationaux.

Les expédiens ordinaires pour favoriſer l'établiſſement des manufactures, ſont l'achat aux dépens du public & après de bonnes expériences, des ſecrets pour l'aprêt, les teintures, ou des machines ſoit nouvelles ſoit inconnues ; des récompenſes proportionnées à l'importance des entrepriſes nouvelles.

Ces récompenſes toujours indiſpenſables ſont des prérogatives perſonnelles à ceux qui dirigent les ouvrages ; des avances de fonds, des emplacemens pour éviter les premieres dépenſes avant qu'il y ait des profits aſſûrés ; l'achat des ouvrages à un prix fixe pendant un certain tems, méthode qui n'eſt pas la moins habile de toutes, & dont on peut tirer grand parti ; ou enfin une gratification à la ſortie des ouvrages juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſuporter la concurrence des ouvrages étrangers dans le lieu de la conſommation.

Les dépenſes pour l'entretien d'habiles ouvriers étrangers dans tous les genres, ne ſont pas moins néceſſaires à la conſervation des manufactures qu'à leur établiſſement. De petites cauſes operent toujours

dans ce genre de grands effets : il eſt probable, par exemple, que quelques maîtreſſes fileuſes entretenues dans les campagnes à très-peu de frais, pourroient accroître infiniment les manufactures, en procurant aux femmes & aux filles des cultivateurs une induſtrie qui ne les détourneroit d'aucun travail.

Il n'y a dans un état que la ſeule claſſe des rentiers qui puiſſe regretter ces largeſſes, parce qu'ils ſont les ſeuls qui n'en retirent pas leurs avances avec uſure. Cette remarque ſeule indique aſſez que les états n'ont pas de voie plus ſûre d'améliorer leur fortune.

Ce ſeroit manquer d'une juſte reconnoiſſance envers l'académie d'Amiens, que de ne pas compter au nombre des encouragemens que peuvent recevoir les manufactures

d'un état, le choix du dernier ſujet qu'elle a propoſé pour la diſtribution d'un de ſes prix. Cet exemple ſi glorieux pour elle eſt capable de faire éclore parmi nous les mêmes prodiges qu'ont enfanté chez les Anglois les récompenſes diſtribuées annuellement ſans faſte par des citoyens généreux dans pluſieurs manufactures, aux ouvrages les mieux faits, au filage le plus égal, à l'aprêt le plus beau. Il s'en donne même dans les campagnes aux plus belles récoltes.

Il en coûte très-peu pour faire un grand bien! N'aurons-nous jamais la ſatisfaction de voir de riches négocians donner au commerce ces petites marques de reconnoiſſance dans leurs provinces! J'eſtime trop mon pays pour croire qu'il fût ridicule de s'y diſtinguer

par de ſemblables traits ; & je le connois aſſez pour croire qu'un ſeul exemple en entraîneroit beaucoup d'autres.

Une derniere maniere d'encourager les manufactures, c'eſt d'établir un préjugé honorable en faveur de la profeſſion des manufacturiers, ou de ceux qui, par leurs correſpondances dans l'étranger en procurent la vente au-dehors. Cela eſt juſte, puiſque ces perſonnes ſont les diſpenſatrices de l'occupation & de la nourriture du peuple induſtrieux, de la recompenſe des cultivateurs. L'état eſt en quelque façon en ſociété de profits avec elles, ſans partager leurs riſques & leurs travaux; il ne doit donc jamais les méconnoître. Les ouvrages ne ſont le plus ſouvent que des machines dont les reſſorts s'alterent

faute de ſoins, & s'arrêtent après un certain eſpace de tems ſi l'on n'a l'attention de leur rendre le mouvement. Les hommes qui entretiennent ces reſſorts, qui les compoſent, les aſſemblent & les mettent en jeu, doivent donc être diſtingués aux yeux de la patrie & des citoyens qui l'aiment. Dans une nation où regne l'honneur bien ou mal entendu, l'utilité particuliere d'une profeſſion ne ſuffiroit pas pour dédommager de ſon humiliation.

CHAPITRE V.

De la Navigation.

NOUS avons vû juſqu'à préſent l'agriculture nourrir & occuper les hommes ; le travail induſtrieux multiplier leurs commodités en donnant des formes aux productions naturelles, & introduire dans un corps politique une double augmentation de moyens d'occuper ſes membres : de façon que ces deux arts ſont dans une dépendance réciproque, dont les liens ne peuvent être rompus ſans nuire à la perfection de l'un & de l'autre ; & dès-lors ſans fruſtrer la ſociété d'une grande partie de leur utilité. Nous avons obſervé que cette perfection ne peut exiſter ſans le ſecours de la

plus grande conſommation extérieure poſſible. La communication entre les diverſes parties de la terre environnées ou ſéparées par des mers, ſuppoſe l'art de traverſer ces mers ou la navigation.

Nous la conſidérerons ſeulement ici en tant qu'elle établit une communication lucrative avec les autres peuples; parce que l'utilité qui en revient à cet égard, prouve aſſez la néceſſité d'une communication nationale qui ne ſoit point précaire.

Nous diſons une communication lucrative; car toute navigation entrepriſe pour l'importation uniquement des denrées étrangeres ne peut être juſtifiée que par la néceſſité abſolue, ou en tant qu'elle ſeroit l'occaſion d'une plus grande exportation.

Dans ce ſens il eſt évident que l'objet de la navigation eſt de tranſporter le ſuperflu d'un peuple chez les autres, & d'en rapporter les échanges néceſſaires.

Avant de s'arrêter ſur les principes qui émanent de l'objet de la navigation, il eſt bon de connoître les divers effets qui réſultent de ſon opération.

L'opération de la navigation doit être conſidérée ſous deux aſpects. L'art même de naviger donne de l'occupation à une claſſe d'hommes appellés gens de mer ou matelots : la conſtruction des bâtimens ſur leſquels ces hommes parcourent les mers, eſt proprement une manufacture. Comme telle, elle eſt aſſujettie aux mêmes principes : elle a les mêmes effets, puiſqu'elle donne de l'occupation aux conſtructeurs, char-

pentiers, calfateurs, voiliers, cordiers, tiſſerans, forgerons, & à une infinité d'autres hommes; ſi les terres produiſent du fer, du chanvre, des bois, du bray, du goudron, elle en accroît la valeur par l'emploi de ces matieres; enfin cette manufacture ſe perfectionne par les mêmes moyens que les autres, & mérite les mêmes encouragemens.

Sous ces deux aſpects réunis, la navigation donne à une très-grande multitude d'hommes les moyens de conſommer les fruits de la terre, & de ſe procurer les commodités qu'invente le travail induſtrieux. Le ſalaire des hommes & le prix des matieres qu'emploie la navigation, ſoit comme art, ſoit comme manufacture, eſt néceſſairement payé par le conſommateur de la denrée exportée. Car les frais ſont

toujours partie de la valeur d'une marchandiſe : diſons, plus les frais de tranſport ſont payés plus ſûrement que la valeur primitive ; un exemple éclaircira cette propoſition. Si un négociant envoie vendre des denrées dans un pays étranger ; il eſt ſûr que le fret ou le prix du loyer du vaiſſeau & des matelots qui les auront tranſportées ſera payé en entier, quoiqu'il ne ſoit par certain que ces denrées ayent dans le lieu de la vente aſſez de valeur pour payer le tranſport en entier : cela eſt arrivé dans certaines révolutions; & journellement dans le commerce on voit une denrée ſe trouver dans un marché au-deſſous de la valeur intrinſeque qu'elle avoit dans le marché d'où elle eſt partie ; le fret cependant ſe paye aux navigateurs ſans retard ni diminution.

Le profit de la navigation eſt donc auſſi clair que celui de l'agriculture & des manufactures. Conſéquemment la navigation accroît les forces réelles & relatives d'un corps politique.

Toute nation qui laiſſe faire par d'autres une navigation qu'elle pourroit elle-même entreprendre, diminue d'autant ſes forces réelles & relatives en faveur de ſes rivales.

L'objet de la navigation nous indique deux principes très-féconds en conſéquences.

1°. Elle n'exiſteroit pas chez un peuple qui n'auroit point de ſuperflu à exporter, à moins qu'il ne navigât pour les autres.

2°. Le ſuperflu n'auroit point de valeur chez un peuple qui ne cultiveroit point l'art de la navigation;

ou ſi le ſuperflu avoit une valeur, elle dépendroit abſolument des peuples navigateurs.

Du premier principe on doit conclure que l'agriculture & le travail induſtrieux ſont la baſe ou le motif d'une navigation ſolide. Tout ce qui nuit aux vrais principes des deux premiers arts détruit par contre-coup la navigation, & prive la ſociété de ſes effets réels & relatifs.

Il eſt impoſſible que les motifs de la navigation ſoient augmentés, ſans qu'elle s'accroiſſe, ſi aucun vice intérieur ne s'oppoſe d'ailleurs à ſes progrès.

Si nul changement n'eſt ſurvenu dans les motifs de la navigation, ſon déclin eſt un ſigne inconteſtable de celui de la conſommation extérieure des productions de l'art ou de la na-

ture, du moindre emploi des hommes, de leur moindre aiſance.

Si les motifs de la navigation ſont changés, c'eſt-à-dire, que l'on ceſſe d'exporter une denrée en même tems qu'on en exporte une nouvelle; ou bien ſi un échange en retour eſt ſubſtitué à un autre, la balance du commerce en argent pourra être accrue, ſans cependant qu'il y ait plus de vaiſſeaux & de matelots employés: & réciproquement la navigation pourra être augmentée ſans que la balance en argent le ſoit; cela dépendra de la diverſité des volumes & des valeurs intrinſeques.

Ainſi le nombre de tonneaux de mer qu'employe un peuple dans ſa navigation ne peut être une regle générale pour juger ſi la balance de ſon commerce lui a été plus avan-

tageuſe dans un tems que dans un autre. Par la même raiſon on ne pourra point juger par cette comparaiſon de la richeſſe du commerce de deux nations.

Toutes choſes égales d'ailleurs pour la facilité de certaines navigations, on pourra décider par le nombre de vaiſſeaux qui y ſeront réciproquement employés, ſi l'une profite mieux que l'autre de ſa ſituation.

Car ſi l'une tiroit de ſes colonies des mâtures, des bois, du bray, du goudron, des ris, des tabacs, & que l'autre négligeât ces branches de navigation ; il eſt conſtant que la premiere auroit une ſupériorité de conduite dans ſon commerce, & de force relative.

Enfin comme la combinaiſon des échanges que fait un peuple dans

toute l'étendue de ſon commerce, eſt très-compliquée, il peut ſe trouver par l'accroiſſement de ſon luxe avoir exporté plus d'eſpeces que de productions, ſoit de ſes terres, ſoit de ſon induſtrie. Dès-lors l'accroiſſement de la navigation ne peut pas même être un indice actuel & certain de l'avantage ou du déſavantage de la balance de ſon commerce, comme l'ont prétendu quelques perſonnes d'après M. Joſiaſchild, écrivain d'une très-grande autorité d'ailleurs dans ces matieres. Cette incertitude ſeroit encore plus grande & plus longue, ſi quelque arrangement intérieur dans le crédit public empêchoit ce peuple de s'appercevoir facilement du déclin de la maſſe de ſon argent.

Le ſecond principe eſt que le ſuperflu dans un état n'auroit point de valeur

valeur ſans la navigation : ou que s'il en avoit une, elle dépendroit abſolument des peuples navigateurs.

Il démontre que ſi l'agriculture & les manufactures ſont la baſe & le motif de la navigation, elles ne ſont pas moins intéreſſées réciproquement à la conſervation & au progrès de la navigation.

Si une nation navigue pour une autre, ou fait le monopole de ſes denrées ce qui revient au même, l'agriculture & les manufactures de celle-ci ſeront reſtraintes ou encouragées, ſuivant l'intérêt qu'y trouvera la premiere; c'eſt-à-dire, que le travail du peuple, & dès-lors la population, les reſſources de l'état vendeur ſeront entre les mains de l'état navigateur. Par la même raiſon ſi le peuple dépendant a beſoin de denrées étrangeres, il n'en rece-

vra que la quantité qu'il conviendra à l'autre de lui fournir ou au prix qu'il lui plaira.

Le profit du peuple navigateur ſera tout l'excédent du prix de la vente ſur le prix de l'achat : & ce profit ſera la perte du peuple dépendant.

Dans cette poſition, la plus fâcheuſe qu'on puiſſe imaginer, les intérêts politiques du peuple dépendant ſeront ſubordonnés par le beſoin, aux intérêts politiques du peuple navigateur.

Comme c'eſt un principe du commerce pratique, que le plus riche en capitaux a plus de facilités pour commercer, & pour obtenir la préférence ; il eſt évident que plus un peuple aura été de tems dans la dépendance d'un autre pour l'exportation de ſon ſuperflu, plus il lui ſera difficile de ſecouer le joug

qu'il s'eſt impoſé ; à moins que le peuple navigateur ne faſſe des fautes qui le privent de ſon avantage.

Quand même un peuple ne ſeroit pas dépourvû de toute navigation, s'il ne fait pas d'ailleurs toute celle qu'il pourroit entreprendre, il ſera dans les entraves dont nous venons de parler, en raiſon de ſa négligence. D'où l'on peut conclure que le ſalut & la conſervation d'un état, exigent qu'il ne laiſſe jamais entrer les étrangers en concurrence avec ſes navigateurs dans l'exportation de ſes productions, ni dans l'importation des denrées dont il ne peut ſe paſſer.

Tel eſt l'objet du fameux acte de navigation des Anglois, auquel ils doivent l'étendue de leur commerce & de leur marine. Mais toutes les circonſtances ne ſont pas propres à

appliquer les principes de la même maniere. Si chacune des nations avec leſquelles l'Angleterre commerçoit, eût dans le tems fait reſpectivement à elle un pareil acte, elle eût perdu pluſieurs branches utiles de ſon commerce, comme celui du Levant, des Indes orientales. Quelques branches même ſouffrirent juſqu'à ce qu'elle eût acquis un fond ſuffiſant de vaiſſeaux, quoique ſes chantiers fuſſent déja très-nombreux.

Aujourd'hui tous les peuples ſont trop éclairés ſur les intérêts du commerce, pour qu'un d'entr'eux ofât entreprendre une opération ſi vigoureuſe; il ne ſeroit pas plus prudent d'impoſer des droits ſur les vaiſſeaux étrangers, ni d'augmenter ceux qu'on perçoit à l'exportation ou à l'importation ſur ces mêmes vaiſ-

ſeaux. Mais il eſt un autre expédient plus doux & d'un effet plus certain.

Je ne parle point de la prohibition où doit être vis-à-vis des étrangers, l'exportation des denrées nationales de port en port & le long des côtes d'un état, parce qu'elle eſt indiſpenſable & ne peut exciter la moindre plainte ; d'ailleurs l'égalité du traitement n'eſt pas dangereuſe dès qu'on eſt réduit à arrêter les progrès de cette tolérance. Le ſeul moyen efficace de ſe ſouſtraire à la ſupériorité des navigateurs étrangers, c'eſt d'établir la plus grande concurrence poſſible dans ſa navigation.

Cette concurrence regarde deux ſortes de perſonnes : celles qui font naviger & celles qui naviguent. La concurrence de ceux qui font

naviger ou des négocians dépend de pluſieurs circonſtances.

L'abondance des bons ports dans un état eſt un des plus grands encouragemens pour la navigation, parce que la facilité d'une entrepriſe la multiplie évidemment : ainſi toutes choſes égales d'ailleurs, la nation qui poſſede le plus grand nombre de ports, doit faire le plus grand commerce.

De cette maxime inconteſtable réſulte la néceſſité de ſuppléer autant qu'il eſt poſſible par l'art aux défauts de la nature ; de bien entretenir ces ports ; & à plus forte raiſon de ne reſtraindre la navigation dans aucun. Ce ſeroit ſe priver des avantages de la nature, de la concurrence des capitaux dans le commerce, des armateurs, des matelots ; enfin dépouiller les pauvres

d'un des genres d'occupation de premiere néceſſité.

Cette regle générale ne peut ſouffrir qu'une ſeule exception : c'eſt lorſqu'un état a inſtitué des ports francs pour ne pas ſe priver du bénéfice de la réexportation ſur les denrées étrangeres dont l'uſage eſt prohibé intérieurement. Si la navigation de ces ports francs n'eſt pas reſtrainte, ils ne manqueront pas d'abandonner le commerce de réexportation pour d'autres plus lucratifs, & ne profiteront de leurs privileges que pour ruiner les autres ports dans la concurrence en vendant des denrées dont ils ont le monopole. L'objet de l'état ne ſera point rempli; l'équilibre ſi néceſſaire entre les occupations des ſujets & entre les diverſes provinces, ſera détruit.

Auſſi pour ne reſtraindre aucune

navigation, des nations très-intelligentes ont-elles crû plus utile d'établir des entrepôts dans tous les ports, que d'accorder ces franchises particulieres. Si les entrepôts rendent le commerce plus facile, plus général, il faut convenir qu'il eſt dans cette méthode des branches de réexportation plus difficiles à conſerver, ou à mettre d'accord avec les loix du commerce intérieur.

Des raiſons dignes d'une profonde combinaiſon paroiſſent balancer la préférence : nous nous contentons d'expoſer ici l'exception qui réſulte du principe en faveur même de ſa conſervation.

La concurrence des négocians dépend particulierement de l'avantage perſonnel qu'on trouve dans cette profeſſion. Peu de citoyens l'embraſſeroient dans une nation où ils n'auroient

roient pas l'eſpérance d'être diſtingués à proportion des ſervices qu'ils rendent; où le détailleur & l'artiſan ſeroient vûs du même œil, & rangés ſous la même claſſe que celui qui les fait vivre : enfin où cette profeſſion ne pourroit être ſuivie ſûrement ni paiſiblement, ſoit par les recherches dans leurs profits, ſoit par l'incertitude des loix. Il faut encore que cette profeſſion ſoit lucrative en général, parce que le gain eſt le motif comme la récompenſe de ſon travail. Elle ne peut être lucrative ſi l'intérêt de l'argent eſt fort au-deſſus de celui que payent les négocians des autres états; ſi la loi ſoumet la navigation à des débourſés inconnus chez les autres peuples : ſi les droits intérieurs ſur les denrées, ou à leur ſortie, en arrêtent la vente dans les marchés étrangers; ſi les formalités

des expéditions ſont inutilement multipliées, ou arbitraires au gré d'un commis qu'on n'a pas voulu corrompre dans l'occaſion. Dans tous ces points, il eſt important de ſe rappeller ſans ceſſe la réflexion de Caſſiodore, *L. 7. cap. varia. 9. Avara manus portus claudit ; & cum digitos contrahit, navium ſimul vela concludit : meritò enim illa mercatores cuncti refugiunt quæ ſibi diſpendia eſſe cognoſcunt.*

Ces obſervations générales nous conduiſent naturellement à établir pour maxime, que la navigation, ainſi que les autres parties du commerce, ne peut être guidée ſurement qu'à l'aide du calcul. Toute opération qui augmente l'avantage des autres nations dans la concurrence, eſt deſtructive de la richeſſe des ſujets & de l'état ; toute opération qui di-

minue leur avantage eſt une ſource de nouvelles proſpérités pour un corps politique. C'eſt en conſéquence de cette maxime, que les peuples habiles diminuent en faveur de l'exportation faite par leurs vaiſſeaux, les droits qui ſont établis, eſpece d'impôt plus ſouvent ruineuſe qu'utile à un état ; ils leur accordent la même grace ſur les importations permiſes, en raiſon du beſoin qu'on en a. Il eſt encore mieux penſé cependant de ſupprimer pour tous également les droits à la ſortie de ſes productions, & de laiſſer ſubſiſter les droits entiers déja établis ſur les importations ; mais d'accorder à ſes navigateurs des gratifications par tonneau, pour les mettre en état de ſoutenir la concurrence des étrangers dans les branches qu'on veut ſoutenir. C'eſt ainſi que ſans exciter

le reſſentiment des autres états, & ſans ſuſpendre ſes ventes, on peut ſe former promptement une marine redoutable. C'eſt avec de grandes miſes d'argent que les négocians amaſſent leurs richeſſes; les états ne peuvent ſe ſouſtraire à la loi du commerce, s'ils en veulent éprouver les bénéfices.

La concurrence des gens de mer eſt conſtamment une ſuite de la concurrence des négocians; & dès-lors ils profitent de tous les moyens qui la favoriſent. Mais leur concurrence dépend auſſi du bonheur ou de la ſûreté de leur état particulier. M. Melon, dans ſon *Eſſai politique ſur le Commerce, ch. XI.* accuſe d'injuſtice à l'égard des matelots, l'uſage où eſt le gouvernement d'Angleterre de les enlever ſur les vaiſſeaux marchands, lorſqu'il en a beſoin. Ce-

pendant il ſemble qu'il auroit dû remarquer que cette injuſtice eſt corrigée par l'uſage où eſt l'état de payer les mêmes gages que le commerce, par l'abandon entier qu'il fait des priſes aux Officiers & à l'équipage de ſes vaiſſeaux. Le matelot enlevé n'eſt privé de rien; peu lui importe quel voyage il fera, pourvû qu'il ſoit également nourri & payé pendant ſon ſervice; c'eſt-là l'eſſentiel pour ſa ſûreté & ſon bonheur. Cette conduite du gouvernement d'Angleterre a plus d'avantage qu'il ne paroît d'abord: outre que ſes expéditions ſont plus ſecrettes, ſes équipages ne conſomment jamais dans l'oiſiveté ni vivres, ni demi-paye.

Le parallele des méthodes de deux pays ne peut être inſtructif qu'en comparant les effets; car leur principe peut être le même, quoique la

maniere de pratiquer ſoit différente : la meilleure eſt celle qui remplit plus immédiatement l'objet que le principe ſe propoſe. Je conviendrai d'ailleurs avec cet écrivain très-eſtimable en pluſieurs points, que l'uſage de claſſer les matelots eſt d'une reſſource plus étendue pour le ſervice public, & qu'il eſt plus raiſonnable d'annoncer aux hommes les devoirs de leur état. Dans tous les cas, moins l'obligation qu'entraîne une profeſſion ſera onéreuſe, mieux l'opinion d'une parfaite égalité de traitement entre ceux qui l'ont embraſſée ſera établie & maintenue, plus on verra d'hommes s'y adonner.

Parmi les gens de mer claſſés, il eſt un rang d'hommes deſtinés à conduire & à commander les autres : diſtingués par les vûes, la fortune, la naiſſance & l'éducation, il eſt auſſi

juſte qu'important de les diſcerner des matelots ; comme on ne peut ſans danger pour l'utilité publique, confondre l'économe d'une terre avec le laboureur, le manufacturier avec l'ouvrier, l'armateur avec le charpentier de navire. Ce n'eſt pas la richeſſe qui mérite cette conſidération, quoiqu'elle y doive entrer pour quelque choſe ; car ſi l'homme riche ne jouit pas à ſon gré de ſon aiſance dans ſon pays, il portera ſa fortune dans un autre où il obtiendra ce que ſa patrie lui refuſoit. Mais c'eſt le degré d'utilité principale que l'état retire des talens des ſujets qui doit les lui faire conſidérer plus particulierement. Dans toutes les choſes qui exigent une conduite il eſt de l'expérience de tous les ſiecles & de tous les pays, que beaucoup des meilleurs bras ne ſuffiſent

pas toujours pour remplacer une bonne tête.

Si la profeſſion de ces hommes de mer qui ſont deſtinés au commandement de vaiſſeaux marchands devenoit humiliante ou étoit humiliée ſans de très-fortes raiſons perſonnelles, nul homme de famille honnête ne l'embraſſeroit. Ce ſeroit détruire l'école des Dugués, des Bars, & de tant d'autres héros anciens & modernes : à meſure que les idées de l'honneur s'éclipſeroient dans ce corps, les lumieres y ſeroient plus bornées ; en tems de guerre les corſaires ſeroient plus rares, & les ennemis de l'état moins troublés dans leur commerce ; pendant la paix on entreprendroit moins de ces grandes navigations qui exigent des reſſources dans le génie, & des connoiſſances au-delà de celles qui conſti-

luent un bon *Routier*, pour me ſervir de l'expreſſion marine; la ſubordination ſi néceſſaire & ſi rare dans les vaiſſeaux marchands ne pourroit que dégénérer en licence par l'abaiſſement des officiers; enfin la reſſource de la navigation ſe trouvant interdite par le préjugé aux enfans des armateurs, il eſt clair que leur poſition ſeroit moins favorable, & que le principe de leur concurrence ſeroit altéré. L'état des officiers de la marine marchande eſt honorable en lui-même par l'habitude des dangers, & lucratif ſans exiger de groſſes avances. Il eſt très-important de multiplier en faveur des familles honorables & peu opulentes les occaſions d'un travail honnête, ſur-tout dans une nation déja éloignée par les préjugés des occupations qui contribuent à groſſir la

balance du commerce. Loin de nourrir ces préjugés, l'habileté du légiſlateur conſiſte à ſaiſir leur foible, & à conduire les hommes au vrai par l'attrait même du faux qui les ſéduit.

Le courage de traverſer les mers & de les parcourir n'a pû être chez les hommes qu'une ſuite de pluſieurs expériences par leſquelles ils ſe ſont familiariſés avec cet élément : la pêche a vraiſemblablement tracé les premieres regles de l'art. Cette branche précieuſe de l'occupation des hommes conſerve encore ſes droits ſur la navigation, puiſqu'elle eſt toujours le berceau & l'école la plus ſûre des matelots. Nous les avons confondues enſemble, pour nous conformer aux idées les plus communes, & ne point interrompre le fil de nos raiſonnemens.

Il eſt conſtant par l'hiſtoire du Commerce, & par celle de toutes les puiſſances maritimes ſans en excepter aucune, que les grandes pêches ont toujours été l'époque d'une grande navigation marchande, & d'une grande marine. L'exemple frappant de la Hollande eſt un détail trop connu pour s'y arrêter : la ſeule pêche du hareng eſt évaluée pour elle à un revenu de 75 millions, c'eſt-à-dire, à-peu-près à la moitié de ce que nos iſles à ſucre nous rapportent.

Outre l'avantage qu'un état retire de ſa pêche conſiderée comme branche de l'art de naviger, & comme manufacture de vaiſſeaux ; elle augmente dans un état la valeur des ſalines, s'il en a. Par-tout elle produit une valeur conſidérable qui n'y étoit pas, pour un échange aſſez

léger : car les ſept huitiemes au moins de la valeur de la pêche appartiennent au loyer des hommes & des capitaux. D'où il s'enſuit qu'un peuple qui vend au-dehors le produit de ſes pêches, fait un gain auſſi clair que s'il vendoit les vins & les bleds du cru de ſes terres ; à cette différence près que valeur pour valeur la pêche aura employé un plus grand nombre d'hommes de différentes claſſes ; que les terres d'un état ſont limitées & ne peuvent occuper qu'une partie du peuple, au lieu que la pêche n'a point de bornes & que chaque ſujet avec ſon argent peut avoir part à leur profit. Enfin nous ne craindrons point de dire que les pêcheurs ſont dans la navigation, du même degré d'utilité & de néceſſité que les laboureurs dans la culture des terres, qu'ils mé-

ritent dans leur art les mêmes égards & la même préférence.

Les conſommations intérieures & extérieures des poiſſons ſecs & ſalés, ſont la meſure du déclin ou de l'accroiſſement des pêches d'une nation.

La conſommation intérieure dépend de l'aiſance du commun du peuple qui eſt le grand conſommateur des choſes ſimples; & auſſi des droits que paye la denrée pour parvenir juſqu'à lui. Dans un état où les poiſſons ſecs & ſalés ſe trouveroient avoir payé depuis la mer juſqu'à l'intérieur des provinces la moitié de leur valeur, il eſt probable qu'en réduiſant ces droits au quart de la valeur ſeulement, ce qui eſt encore trop cependant, la conſommation ſeroit double, la recette ſeroit la même, & le nombre des pêcheurs

doublé. Cette conſommation intérieure ſera encore abondante en raiſon des moyens qu'on employera pour empêcher la concurrence des poiſſons venant de l'étranger. Plus un état eſt éloigné du point de perfection dans ſa marine, plus il doit être rigoureux ſur ce qui peut l'augmenter d'une maniere ſi ſûre & ſi avantageuſe.

La conſommation extérieure dépend du meilleur marché ; puiſque les ſept huitiemes de la valeur des pêches appartiennent au loyer des matelots & de l'argent ; il eſt clair que le taux de l'intérêt de l'argent influera principalement ſur le prix. Ainſi toutes choſes égales d'ailleurs, entre les peuples qui pêchent en concurrence, celui qui paye l'intérêt le plus fort aura le déſavantage à la vente, ou plûtôt ſes négocians

borneront leurs entrepriſes à la conſommation intérieure, & employeront le ſuperflu de leurs capitaux dans des entrepriſes plus lucratives. Des récompenſes ſeules peuvent ſuppléer à cette différence ; car la mer eſt abondante pour tous également : les meilleures méthodes de pêcher & d'apprêter le poiſſon ne ſont jamais long-tems inconnues, & ſont praticables pour tous les peuples également.

La concurrence des négocians eſt encore un moyen efficace d'égaler les autres nations, & de s'épargner en peu de tems les récompenſes à l'exportation. Cette concurrence s'animera par les motifs dont nous avons déja parlé, & en raiſon de l'abondance des conſommations intérieures qui ſont un apas toujours préſent pour les ſpéculations.

Un avantage ineſtimable pour les nations qui ſavent ſe procurer la matiere d'une grande navigation, c'eſt ſans doute de trouver chez elles-mêmes ou dans leurs colonies, les matieres propres à la conſtruction & à l'armement des vaiſſeaux, conformément aux principes que nous avons établis en parlant des manufactures. Cette vérité eſt claire par elle-même; & l'adminiſtration tant intérieure qu'extérieure concourent également à établir cette maxime, qu'un peuple n'eſt jamais dans une plus grande force, que lorſqu'il ne dépend d'aucun autre pour ſes beſoins. Ainſi l'agriculture vient encore ici au ſecours de la navigation, & réciproquement reçoit d'elle ſes ſalaires. L'avantage du bas intérêt de l'argent eſt encore évident pour l'une & l'autre

dans

dans cette occaſion. Si nous ſuppoſons, par exemple, un pays où l'intérêt ſoit à 5 pour $\frac{0}{0}$, mille livres placées pendant 40 ans, de façon que les intérêts ſoient annuellement ajoutés en capital, produiront 6810 liv. Si mille livres en bois ne promettent point une pareille augmentation à leur propriétaire pendant un même eſpace de tems, chacun préférera de faire valoir ſon argent aux embarras & aux riſques des plantations: très-peu de perſonnes laiſſeront croître leurs bois juſqu'à une maturité parfaite.

Depuis l'établiſſement des colonies Européennes dans l'une & l'autre Inde, la navigation des peuples qui les ont fondées s'eſt conſidérablement accrue. Son objet dès-lors s'eſt étendu, ſes effets ſe ſont multipliés; l'application des principes

n'en eſt devenue que plus importante, comme nous l'obſerverons en parlant des colonies. Les métropoles intelligentes ont même compris leurs colonies dans les reſtrictions que leur dictoit la jalouſie de la navigation : cette méthode eſt appuyée ſur les raiſons d'une politique très-ſaine, priſe dans les principes mêmes que nous avons développés.

Quand même un peuple ne ſeroit ni commerçant, ni conquérant, il eſt difficile de concevoir qu'il pût ſe conſerver ſans marine contre l'ambition de ſes voiſins, s'ils en avoient une : & il eſt certain qu'un état ſans pêche, ſans commerce extérieur, ne peut rien ſur la mer. Mais s'il poſſede des colonies, des pêcheries ; enfin s'il a un grand ſuperflu de productions, ſoit de ſes

propres terres, ſoit de ſon travail induſtrieux à exporter, la conſervation de ces objets devient une partie principale de ſes intérêts politiques. Tout ce qu'il gagne de ce côté diminue la puiſſance réelle & relative de ſes rivaux, & réciproquement la leur s'accroît de tout ce qu'il perd. Ces intérêts reſpectifs obligent les états à entretenir à grands frais des forces navales, capables à la fois de protéger leur induſtrie, unique ſoutien de ces forces, & de troubler ou même de ruiner l'induſtrie de leurs ennemis. C'eſt le commerce alors qui met ces forces en mouvement par l'abondance des matelots qu'il a nourris & formés pendant la paix.

La ſupériorité d'une marine ſur l'autre doit naturellement décider la querelle. Mais il eſt important

d'obſerver que la ſupériorité de marine entre deux nations, ne conſiſte pas dans le nombre poſitif & la force des vaiſſeaux, ſi les circonſtances ne ſont pas égales.

C'eſt un problême politique très-délicat à réſoudre, que cette proportion dans la marine de deux états comparés enſemble ; cependant la combinaiſon ne paroît pas impoſſible. Ce n'eſt pas ici ſa place ; nous nous contenterons d'obſerver que pour déterminer la proportion dont il s'agit, il faut connoître les emplois que l'on peut faire des forces navales reſpectives ; la néceſſité ou le beſoin de ces emplois ; juſqu'à quel point une moindre puiſſance peut réduire une plus grande à l'inaction, par l'avantage des poſitions, par la diſtribution & le ſoutien mutuel de ſes forces.

Cette proportion une fois établie ſur des quantités ſuppoſées, l'application en ſera facile à d'autres quantités.

Si la proportion eſt toujours exacte entre la marine de deux états, la ſupériorité de l'une ſur l'autre dépendra de la célérité & du ſecret des armemens; du génie des chefs, de l'expérience, du courage, & de l'impétuoſité des gens de mer, tant officiers que matelots; de la maniere de combattre; du meilleur approviſionnement des flottes, des eſcadres, des arſenaux; de la meilleure combinaiſon des diverſes expéditions réciproques.

Fin de la premiere Partie.

Ec
V547e
127149
Author [Veron de Forbonnais, François]
Title Elemens du commerce. Vol.1. Ed.2.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED